



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

3 F. 43.



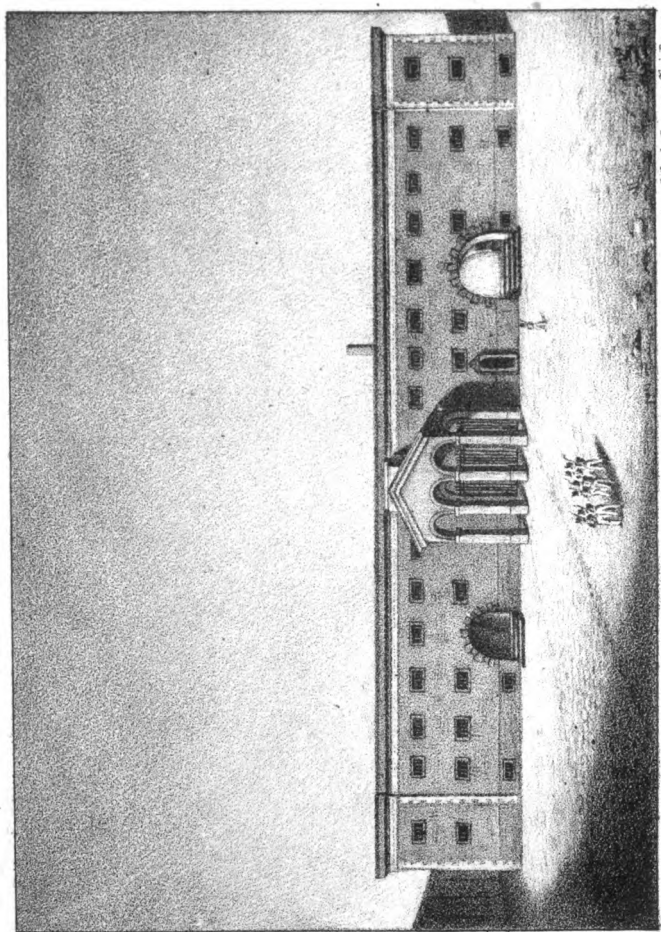
L'HERMITE

A LA

PRISON DES PETITS-CARMES.


DE L'IMPRIMERIE DE WEISSENBRUCH,
IMPRIMEUR DU ROI.





Vue extérieure de la Prison des Petits - Carmes.

L'HERMITE

A LA

PRISON DES PETITS-CARNES.

RÉFLEXIONS PHILANTROPIQUES D'UN DÉTENU.

PAR ADOLPHE LEVÆ.

Quant à nous, qui n'adorons ni la fortune passée par regrets et par déplaisir, ni la fortune présente par intérêt, ni la fortune à venir par dessein et par espérance, la seule satisfaction qui nous reste, est que nous parlons sans autre intérêt que celui de notre honneur, sans ambition et sans crainte.

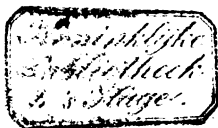
OMER-TALON, 25 discours.

BRUXELLES,

CHEZ BROHEZ, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE NOTRE-DAME-AUX-NEIGES, N. 76.

1827.



LETTRE A UN AMI.

Voilà un incident qui m'est d'un bon présage ; il annonce que dans ma vie je serai assailli de plus d'une tempête : mais. . . . qu'importent les orages ? Il ne s'agit que de glisser, de trébucher avec adresse sans tomber. Les nuages se dissipent et le beau temps reparaît.

MÉMOIRES DE JACQUES FAUVEL.

Vous avez bien raison, mon cher ami, de vous être défié de toutes les bourdes et des versions contradictoires, qui ont circulé dans le public sur les événemens déplorables de la soirée du 4 juillet 1826, au théâtre de la Monnaie ; elles ont été presque toutes dictées par l'exagération, la malignité ou l'ignorance, et les journaux rédigés, comme chacun sait, pour l'ins-

truction de la postérité et l'avantage du genre humain, les ont quelquefois accueillies sans trop les examiner.....

Et voilà justement comme on écrit l'histoire.

Il en sera toujours de même : un incident quelconque vient-il frapper l'attention du public, ceux même qui n'en ont rien vu, lorsqu'ils sont une fois assis dans un café ou dans un cabaret, en raisonnent de science certaine ; et, en fumant flegmatiquement la pipe ou le cigarre, ils discutent avec gravité, avec profondeur, voire même quelquefois sans s'entendre, des faits qu'ils ignorent ou qu'ils savent mal, et jugent souvent des hommes qu'ils ne connaissent point. Cette rage de parler de tout et sur tout, sans connaissance de cause, est ridicule sans doute ; mais ce ridicule existe depuis le commencement du monde : on a eu, si je ne me trompe, tout le temps de s'y habituer.

J'ai été spectateur des scènes de la soirée du 4 juillet, scènes qui n'avaient rien de plus extraordinaire que bien d'autres, quoiqu'elles passent inaperçues; j'y ai été même acteur, puisqu'elles viennent de me conduire, à ma grande surprise, des bancs du tribunal à la prison des Carmes. Eh bien, le croiriez-vous? moins instruit que bien des personnes, qui ont étudié et suivi avec attention toute l'affaire dans les journaux, je ne sais encore m'expliquer tout ce que j'ai appris, concevoir tout ce qui m'est arrivé; et je ne pourrai, avec la bonne intention de tout vous dire, que vous offrir une idée fort incomplète de ma grotesque aventure; je vais cependant chercher à vous l'expliquer le plus exactement qu'il me sera possible.

Une actrice, madame Lescher-Ternaux, vient débiter à notre théâtre, vers la fin du mois de juin; elle y déploie tous ses talens, et ne réussit qu'à

se faire bien et dûment siffler ? Est-ce à tort ? Est-ce avec raison ? Je l'ignore : mais il n'y a rien là que de fort ordinaire. L'administration locale , comme certain pacha de mes connaissances , qui exigeait que ses courtisans s'amussent de son ours , voulut que l'on s'amusât de ses acteurs ; et trouvant fort mauvais que le public osât prendre la liberté grande de les siffler , elle lui défendit l'usage de ces instrumens aigus avec lesquels il avait l'habitude d'exprimer sa mauvaise humeur , depuis qu'il existe des théâtres à ce que je crois : tout cela me paraît très naturel. Le public , qui n'aime pas d'être gêné ou contrarié dans ses plaisirs , s'avise , malgré l'arrêté , ou peut-être même à cause de l'arrêté , de siffler à toute outrance. L'autorité , qui veut être obéie , même quand elle a tort , ordonne à ses agens de police de se *jetter* sur les siffleurs pour les arrêter , et ses agens obéissent : tout cela est encore dans l'ordre.

Mais ce qui prend un caractère beaucoup plus sérieux, c'est qu'une lutte s'établit entre les siffleurs et les gens de la police : ceux-ci veulent à toute force *empoigner*, ceux-là veulent à toute force rester à leur place : chaude est l'attaque, chaude est la défense : des coups sont donnés, des coups sont rendus; assaillans et assaillis, tous signalent également leur bravoure et mêlent leurs cris de combat aux clameurs des dames, aux huées des spectateurs, aux sifflets des mécontents : la confusion était générale, et la victoire restait incertaine quand des soldats se présentent en bon ordre; le parterre, le parquet en sont envahis, et la valeur succombant sous le nombre, après une vigoureuse résistance, alla, non sans orgueil et sans honneur au corps-de-garde.

J'ignorais toute cette bagarre lorsque j'arrivai sur la place de la Monnaie, et

tout ébahi , ouvrant de grands yeux , je vis

Non cependant. Pyrrhon et la loi m'ont appris à douter de tout, et de ma vie je n'affirmerai plus rien : je dis donc que je crus voir des soldats , du peuple , du tumulte , des bayonnettes croisées ; je crus qu'elles me menaçaient, que je m'en plaignis à un général, que je fus rudement repoussé par sa troupe, et, pendant la nuit, dans quelque rêve sans doute, mon imagination réalisant tous ces fantômes, je m'éveille persuadé que j'avais été injustement violenté. Je suis bon citoyen et j'aime que l'on respecte les lois : il est bien vrai que je ne les connais point , mais je me persuadais que la violence ne saurait jamais être légale, et qu'il était de mon devoir d'éclairer la justice sur des scènes aussi fâcheuses : je pris donc la plume, et j'écrivis à ce sujet une lettre (*voir à la fin de l'ouvrage note 1*), que M. Coché inséra fidèlement, pour son malheur et pour

le mien, dans le *Courrier des Pays-Bas**.

Le *Courrier*, mon cher ami, porta ma lettre à son adresse.

* Pourquoi, se demande-t-on quelquefois, préfère-t-on publier sa plainte dans un journal plutôt que de s'adresser aux magistrats ? cette préférence tient à un préjugé peut-être absurde en lui-même, mais qu'on ne brave pas toujours impunément : la société attache une sorte de flétrissure à l'acte de la dénonciation, et un avocat distingué, M. Rey, de Grenoble, dans son ouvrage intitulé, *des Institutions judiciaires de l'Angleterre comparées avec celles de la France*, dit positivement qu'il regarde la dénonciation comme dangereuse et immorale ; certes, ajoute-t-il ensuite, sous un gouvernement protecteur la dénonciation civique a de grands avantages, et elle peut même devenir un acte sublime de vertu : mais pour qu'elle ait ce noble caractère, il faut qu'elle n'ait pour mobile que l'amour du bien public et le sentiment du devoir : mais ce devoir est toujours pénible à remplir (t. 2, p. 322), parce que le dénonciateur n'est ordinairement qu'un homme dégradé, qui s'est vendu à la police et qui cherche une vile existence dans le malheur d'autrui.

L'amour-propre, a dit Zoroastre, est un balon rempli de vent : la moindre pique en fait sortir des tempêtes. Je ne sais pas si ma lettre piqua l'amour-propre de M. le général * , et si son amour-propre est rempli de vent : mais ce que je sais fort bien, c'est qu'elle excita une tempête qui a fini par me précipiter dans la prison.

Je ne m'attendais point, je l'avoue, à cette bourrasque, et point ne fut médiocre ma surprise lorsque j'appris que M. le général avait porté plainte contre moi à M. le procureur du Roi, en lui déclarant que ma lettre renfermait des faits faux et calomnieux, et l'invitant à me poursuivre en conséquence suivant toute la rigueur de la loi.

Quand on vint me rapporter le contenu de cette plainte laconique, qui eut fait honneur à un Spartiate, j'eus peine à me persuader qu'elle fut sérieuse, je crus même que l'on venait me rapporter

les billevesées de quelques caillettes de la société. — *Des faits faux, calomnieux*, mais quels sont-ils ? Ce n'est pas assez d'accuser vaguement ; le bon abbé De Tiladet disait plaisamment à l'un de ses amis : « dès qu'une chose est imprimée , » soutenez hardiment , sans l'avoir lue , » qu'elle n'est pas vraie. » Mais le bon abbé plaisantait , et l'accusation de M. le général qui me flétrirait pour le reste de la vie , si elle était prouvée , n'est rien moins qu'une plaisanterie , et la justice exige des preuves claires , frappantes , quand on accuse.

Je disais.....et l'espérance qui était restée dans le fond de la boîte de Pandore ne m'abandonna point ; mais je ne consultais , comme vous le voyez , que mon gros bon sens , et le gros bon sens n'est pas toujours d'accord avec la justice. Quand on ne prend pour guide que cet instinct du vrai et du faux , du bien et du mal , qui est inné dans l'homme , on

est fort souvent exposé à se brouiller avec elle : je l'ai appris à mes dépens et j'en garderai bonne souvenance.

Un mien ami qui s'est familiarisé par de longues études avec tous les détours de la chicane, vint m'arracher à mes illusions et me découvrir l'abîme où je m'étais plongé; — « vous croyez toujours, me » dit-il, en ouvrant gravement le code » pénal, que la raison et la morale sont » toute la loi : détrompez-vous : elle n'est » souvent qu'un vaste filet où l'homme » méchant et rusé évite des'embarrasser, » et dans lequel la bonne foi s'enveloppe » avec mal-adresse, en invoquant les » grands principes de l'équité. » A ces mots il me donne le livre et j'y lus avec surprise, avec effroi l'art. 368.

« Eh bien! me disait mon ami, en parodiant burlesquement Manlius-Talma, qu'en dis-tu » ? et je n'étais guères moins confondu, en lisant le code, que ne l'est Servilius, en lisant la lettre qui prouve son crime.

Quoi ! pensais-je avec un sentiment pénible ; voudrait-on se servir d'une loi vexatoire, d'un honteux détour pour me flétrir, parce qu'on ne peut me confondre ? se ferait-on un rempart du code pénal pour écraser à plaisir et sans danger l'homme franc, qui marche au combat à découvert ? non je ne puis le croire, la délicatesse se révolte à cette honteuse pensée et sur-le-champ j'écrivis à M. le général *..... la seconde lettre, insérée dans le *Courrier des Pays-Bas* ; du 13 juillet (*voir note 2.*)

Beaucoup de personnes m'ont reproché les sarcasmes amers, le style acerbe de cette lettre ; je suis condamné ; je ne chercherai point, mon ami, à me justifier de l'avoir écrite ; je chercherai bien moins encore à en défendre les expressions ; mais aujourd'hui qu'un jugement solennel a décidé qu'on ne trouve point dans mes deux lettres les caractères de la calomnie (*voir note 3*), j'ose le deman-

der : quelle impression n'a pas dû produire sur mon esprit l'accusation de M. le général ? Si je ne me suis pas toujours rappelé ce que je lui devais de respect , la nature de sa plainte n'était-elle pas bien propre à me le faire oublier , à m'écarter des bornes d'une juste modération ? Eh ! mon ami , quel est donc l'honnête homme qui , sentant sa conscience , sans reproche , se verra de sang-froid accuser de calomnie ? Descendez dans le fond de votre cœur , et jugez moi.

Fallait-il publier cette lettre , m'a-t-on dit ? mais la plainte de M. le commandant était devenue publique , je ne sais comment : mais l'accusation s'était armée de cette lettre particulière , qui n'était pas destinée à être divulguée , et à laquelle en effet je n'avais encore jusqu'à ce moment donné aucune publicité *.

Je suis jeune encore et j'ai pu être

* Cette lettre a été écrite le 8 juillet ; j'ai subi

inconséquent, car enfin, quand on est en prison et condamné, le moment est venu de s'arrêter pour réfléchir au passé, examiner sa conscience et se repentir une bonne fois de toutes ses erreurs : mais veuillez, je vous prie, avoir la bonté de relire l'analyse de la première procédure dans le *Journal Officiel* et le *Courrier des Pays-Bas* (voir note 4); comparez ma lettre du 5 juillet avec le texte du mémoire de M. le commandant, avec les dépositions des témoins, et demandez-vous ensuite si l'inconséquence fut toute de mon côté : je ne rappellerai point de votre jugement.

Toute cette affaire a fait beaucoup de bruit, trop de bruit peut-être : mais est-ce ma faute, à moi si l'on a pris un arrêté qui a surpris et mécontenté le public? est-ce ma faute à moi, si l'on a mis

mon premier interrogatoire le 11, et elle y était incriminée. Elle ne fut publiée que le 13.

en quelque sorte le théâtre en état de siège? Est-ce enfin ma faute à moi, si l'on a agi un peu militairement avec des citoyens paisibles? Vous me l'avouerez, je ne saurais être responsable de tout cela.

Quelques personnes ont eu la malignité de répandre, et quelques autres ont la bonhomie de croire que j'étais le chef d'un parti de jeunes turbulens: moi, bon Dieu, qui ne suis rien au monde, qui vivais inconnu de tout le monde, et livré exclusivement dans ma chambre à de paisibles études! moi, le chef d'un parti! Hélas! je ne m'en doutais point, et je puis bien dire en toute sincérité comme l'ingénieux Fontenelle : *On m'a fait le chef d'un parti dont je n'étais point, que je ne connais point*; peut-être même n'a-t-il existé que dans certaines imaginations, qui, pour être quelque peu creuses, n'en sont pas moins grosses de chimères.

Mon rôle est joué; j'ai pendant quel-

que temps occupé le public, servi d'aliment aux colonnes des journaux; je suis en prison, je n'ai plus rien qui puisse dissiper l'ennui ou intéresser la frivolité de quelques étourdis : eh bien ! vous le verrez, ce prétendu chef de parti sera bientôt oublié de tout le monde, abandonné de ceux même qui prenaient le plus chaudement sa défense. Heureux encore si l'on n'insulte pas à sa position. En vérité, mon cher ami, quand on y pense sérieusement au coin de son feu, on ne sait s'il faut rire ou s'indigner de toutes les tribulations qui agitent notre chétive espèce, et qui occupent quelquefois un jour la société; de toutes les ridicules marionnettes qui s'agitent vivement sur un *petit* théâtre pour de *petites* choses, parce qu'elles sont *petites* elles-mêmes. Young disait que le monde était un hôpital de fous : il avait raison ; misère, sottise, vanité, voilà toute notre existence. Qu'y faire ? se résigner, mon cher ami,

et rester , quand on est sans ambition
et sans envie , dans sa modeste obscurité
comme le colimaçon dans sa coquille.

Bruxelles , de la prison des Petits-Carmes ,
ce 24 septembre 1826.

CHAPITRE PREMIER.

MON ENTRÉE EN PRISON.

Si la vie est un cercle si étroit que son commencement touche presque à sa fin ; si chaque jour passé soit dans la joie , soit dans la tristesse , ne revient jamais ne donne tes soins qu'à ce qui peut être corrigé.

FERNANDES MORATIN.

Après avoir longtemps hésité, et considéré avec un sentiment de mélancolie, ma montre dont les aiguilles, par leur marche lente et réglée, m'indiquaient le vol rapide du tems : l'heure s'approche, me dis-je, à part moi, de me rendre à la prison, et j'allai voir si ma jeune sœur avait préparé mes paquets. Je la trouvai occupée à arranger soigneusement du linge, des cravattes, des

habits..... eh non ! m'écriai-je avec vivacité, des livres, du papier, des plumes, voilà tout ce qu'il me faut. Je veux écrire.—Pour vous faire remettre de nouveau en prison?—Rassurez-vous : s'il est difficile à l'homme opprimé de ne pas écrire la satire, et de commander à ses sentimens; si, inflexible par caractère, je n'ai jamais su transiger lâchement avec ma conscience, comme certains littérateurs et philosophes à brillante réputation; du moins éclairé par l'expérience, je n'écirai plus que, le code sous les yeux, puisque la simple raison ne suffit pas toujours pour nous indiquer la limite qui sépare le juste de l'injuste, le bien du mal, la vérité de la calomnie, le code pénal sera la règle invariable de mes pensées, et mon directeur de conscience !

Pendant ce colloque, saisissant au hasard tous les livres qui me tombaient sous la main, j'en formai une petite bibliothèque qui put me distraire des ennuis de la captivité et *exercer* mes facultés intellectuelles pendant le court espace de tems que j'allais être privé de l'*exercice* de ma liberté.

Pourquoi tous ces livres ? me disait ma sœur qui me regardait faire. — Ces livres ?... en occupant mon esprit, ils charmeront ma solitude, ils me cacheront les grilles de la prison ; et peut-être en élevant mon âme à des considérations sublimes m'apprendront-ils à dédaigner ce qui épouvante l'imagination de l'homme vulgaire, à rester libre, même sous les verroux..... cependant je soupirais.

O Slavery ! Slavery ! disguise thyself as thou wilt, thou art a bitter thing.

O Esclavage, Esclavage ! déguise-toi comme tu voudras, tu es chose amère.

STERNE.

Mon paquet sous le bras, je retournai auprès de mes vieux parens : ils ignoraient encore que j'allais me constituer prisonnier : et cherchant péniblement à leur cacher par un sourire mon émotion et ma tristesse, j'ai été, leur dis-je, demander ce matin à monsieur D..... la permission d'entrer en prison. — Entrer en prison ! s'écrièrent-ils avec douleur..... — N'est pas agréable, je l'avoue : cette

idée seule flétrit l'ame ; elle la dégraderait si l'ame pouvait être dégradée : mais l'opinion publique et ma conscience me restent. Leur voix m'a consolé quand on chercha dans l'*antichambre* de Thémis à deshonnorer sans retour toute mon existence : condamné par sa *cour* cette voix me console encore : et serrant mes parens dans mes bras, je les embrassai..... Touché de l'affliction de mon vieux père, je cherchai vainement à m'armer de courage : une larme pénible vint à rouler de mes yeux : mais sur le champ, franchissant les portes, je m'éloignai d'un pas prééipité, et bientôt le sentiment de la liberté ne fut plus pour moi qu'un instinct vague, qui me rendait ma détention plus pénible.

Je ne dirai point qu'observateur curieux de mon nouveau domicile, j'en examinai minutieusement l'aspect et l'architecture : absorbé tout entier dans mes pensées, je n'en vis rien ; je n'avais pas même aperçu ma soeur, qui me suivait tristement, et j'étais déjà prisonnier, que je ne m'en doutais point encore.

Le bruit des clefs, le bruyant craquement des grilles qui se refermaient sur moi, les cris des guichetiers me tirèrent de ma préverie : ma sœur me saute au cou, me mouille de ses larmes, et, d'une voix émue, me souhaitant le bon soir, elle s'éloigne : mon oeil la suit à travers les grilles : elle se retourne et sa main de loin m'adresse encore un pénible adieu.

Immuable, je restais à ma place ; des sentimens tumultueux et qui m'étaient inconnus agitaient mon esprit : envain je cherchais à consulter ma raison ; elle ne gouvernait plus mon imagination, qui n'était occupée que d'une seule idée pénible, désolante..... la prison.

Dans les gouvernemens le plus constitutionnels le séjour de la prison est toujours désagréable : envain la loi adoucit-elle la rigueur de la détention ; envain le directeur, les porte-clefs, les employés sont-ils des modèles de politesse, d'humanité, comme ceux que nous peint M^r. Achard James,* on

* Dans son roman de *Laurent ou les Prisonniers*.

n'en est pas moins prisonnier ; le sentiment de l'indépendance qui anime l'homme est gêné : et quel sentiment plus impérieux que celui de la liberté ? Je le sentis, lorsque je me vis seul, et que j'aperçus devant moi deux grilles, qui me séparaient pour un mois de la liberté.

Mon arrivée avait réuni un groupe assez nombreux de prisonniers : ils en raisonnaient entre-eux comme d'un événement : pour me soustraire à leurs regards curieux, je me dirigeai rapidement sur les pas d'un porte-clefs vers la chambre qu'il m'indiquait : « c'est une des chambres les plus » agréables de la maison, me disait-il ; vous » y apercevez la rue....— J'en sentirai plus » vivement la rigueur de ma détention.— » Voyez-vous, continua-t-il, de l'autre côté » de la cour, cette chambre qu'éclaire une » lumière : c'est le cachot d'une femme charmante ! — Charmante ! Pourquoi est-elle » ici ? — Elle est mariée et fut quelquefois » tropsensible » A ces mots il m'esalua et les portes épaisses se ferment avec rigueur.

Roboribus duris janua fulta riget.

OVID.

Resté seul et abandonné à mes reflexions, j'eus d'abord peine à me concevoir ; je me trouvais toujours le même : mais je n'étais plus libre : qu'est-ce donc que la liberté ? Faut-il la mesurer à l'espace que l'on peut parcourir ? la perd-on pour vivre dans une certaine enceinte ? Mais qu'importe à l'homme quand il pense, que le cercle dans lequel il peut se tourner soit plus ou moins étendu ? que sa vue embrasse un horizon plus ou moins borné ? Lorsqu'il éprouve le désir d'errer en cosmopolite sur la surface de la terre, et que ses moyens ne lui permettent pas même de sortir de la limite resserrée de son endroit natal, s'aperçoit-il qu'il est privé de liberté ? Socrate renfermé dans les prisons d'Athènes, n'en jouissait-il pas, quand il refusait de se soustraire par la fuite à la fureur de ses bourreaux ? Oui, je le sens, l'homme est libre partout, quand il conserve une ame pure : sa dégradation morale peut seule en faire un esclave,..... Cependant je soupirais, et la tête appuyée sur mes deux mains je me livrais à la mélancolie, lorsque j'aperçus dans un coin

de ma chambre un morceau de papier sale et chiffonné. J'ai toujours été quelque peu curieux ; je le relève, je le déploie et j'y lus ces quatre vers :

S'occuper, c'est savoir jouir :
L'oisiveté pèse et tourmente ;
L'ame est un feu qu'il faut nourrir,
Et qui s'éteint s'il ne s'augmente.

Nourrissons le feu de mon ame, me dis-je ! et prenant machinalement les intéressans *Mémoires de madame Roland*, j'y lus quelques-unes de ses belles pages. Pénétré d'admiration, je réfléchissais aux sentimens généreux qu'exhala cette ame forte, empreinte de toutes les vertus antiques, et formée à l'école des héros de Plutarque ; à son enthousiasme pur pour tout ce qui était beau, et je la comparais à ces petites maîtresses qui s'énorgueillissent de leurs faiblesses, de leurs vapeurs, de leur frivolité, et qui ne savent s'occuper que de modes et de misérables bagatelles. Je me rappelais cette pensée qu'elle traça dans son cachot : *le plus grand accord entre les opi-*

nions et la conduite est nécessaire au bien-être individuel : il faut donc bien examiner ce qui est juste ; mais quand il est une fois reconnu le pratiquer rigoureusement : et je me rappelai ces petits hommes si grands et ces grands hommes si petits qui tour-à-tour sacrifièrent avec impudeur et sans remords leur patrie , leur honneur , leur gloire et leurs amis à leur ambition ou à leur intérêt particulier. Je songeai à son inaltérable fermeté dans le malheur , au calme sublime de sa conscience , sous le fer de ses bourreaux , et rougissant d'avoir pu m'affliger un seul instant de ma détention , je jetai cet ouvrage admirable , il me rapetissait à mes propres yeux : mais je le reprendrai.

Voyons mes autres livres.

Il faut savoir dire non : cette petite brochure morale et politique ne renferme que peu de pages : mais elles font penser : cependant , et j'en ai regret pour le public , elles ne profiteront à personne. Cette doctrine franche ne conduit pas à la fortune , elle ne convient point à notre politesse hypocrite

et patelineuse, à notre philosophie plus accommodante et plus sociale; elle ne convient point à nos hommes d'état, à nos généraux, à nos magistrats, et j'en sais quelque chose. Les hommes de notre siècle ne savent dire qu'oui: — oui, dit le mandataire du peuple, en s'inclinant respectueusement, à l'excellence qui l'admet à sa table, et le régale de truffes, de Champagne et de porter: au prince qui lui présente des cordons ou des parchemins; et il leur prostituera sa conscience, et il leur immolera les lois et la patrie: — oui, dit l'écrivain lâche et mercenaire en ouvrant sa main à l'or qu'on lui offre en le méprisant, et sa plume bassement servile outragera avec impudence la vérité, justifiera l'arbitraire, insultera à l'innocence opprimée, applaudira à la violation de toutes les lois: qui sait même si, en semant le mensonge, en se couvrant d'infamie, l'étoile de l'honneur ne brillera point sur sa poitrine. Bon Van de Weyer, crois-moi, si tu veux être lu, si tu veux être cru, enseigne-nous des doctrines plus mondaines, renonce à vouloir inspirer à l'homme

un noble désintéressement : du désintéressement dans notre siècle ! Veux-tu donc passer pour un rêveur ?

Les cinq Codes de l'empire, excellent livre ; il restera toujours ouvert sur ma table.... Voyons article 376 et 368..... ; ces dispositions me serviront de boussole sur la mer orageuse de la publicité et peut-être serai-je plus fidèle à leur lecture qu'à celle de mon bréviaire. Je profite.

Loi Fondamentale. Ne parlons pas de cela : cette loi est séditeuse, et nous pourrions nous attirer une fâcheuse affaire..... avec quelques petits hommes à préjugés gothiques qui ne peuvent concevoir d'autres lois..... que celles du bon plaisir, d'autre régime.... que celui de l'absolutisme, et qui étoufferaient un jour la liberté, si la liberté ne les étouffait pas eux-mêmes.

Don Quichotte. Preux chevalier, quand par monts et par vaux, tu errais sur ton noble destrier, la lance au poing et l'armet de Mambrin sur la tête, pensais-tu que ton nom deviendrait quelque jour un outrage ?

Mais pourquoi diable aussi, vengeur de la beauté opprimée, allas-tu dans un accès de prouesse troubler le spectacle de maître Pierre et t'escrimer bravement contre quelques marionnettes ? que ne restais-tu paisible ? ton ingénieux historien, si je dois en croire ses biographes, a, comme moi, quelque temps gémi dans les prisons : aurais-tu par hasard porté plainte contre lui *, et dans ton siècle, y avait-il une loi sur l'outrage et la calomnie ? Non, n'est-ce pas ? Cette belle loi est un fruit de la civilisation moderne..... il est amer.

Théophron ou le Guide des jeunes gens ;
par Campe. Si l'on doit un tribut d'admi-

* Il y a ici un grossier anachronisme. Cervantes n'a commencé cet admirable ouvrage que dans sa prison : par conséquent il est de toute évidence que Don Quichotte n'a pu porter plainte contre lui, et ce noble chevalier avait trop de bon sens pour commettre la sottise de traduire en police correctionnelle l'écrivain qui l'immortalisait. Si je deviens jamais membre d'une académie savante, je développerai cette opinion dans un mémoire fort curieux, qu'elle ne manquera pas sans doute d'insérer dans ses recueils.

ration à l'homme de génie qui, par des veilles savantes, ajoute de nouveaux anneaux à la chaîne de nos idées, et recule la limite de l'esprit humain par de sublimes compositions : quelle douce reconnaissance ne doit-on pas à l'écrivain modeste et philanthrope, quand il consacre un talent réel à ces ouvrages, qui en apparence n'ajoutent rien à la science, mais qui exercent une influence si salutaire sur la marche et les progrès de l'esprit et de la morale, en inspirant aux enfans l'amour de l'étude et de la vertu. De tous les écrivains qui ont cultivé cette branche importante de la littérature, et qu'on peut considérer comme des bienfaiteurs de l'humanité, Campe restera toujours, malgré quelques défauts, le plus beau modèle : cependant son exemple sera peu imité, ou ne le sera que par quelques écrivains médiocres qui, incapables de s'élever à la hauteur d'une science, s'imaginent qu'ils possèdent une connaissance exacte de ses élémens, et qu'ils sont capables d'en tracer un résumé clair et fidèle. Mais il ne faut pas se le dissimu-

ler : ces résumés exigent un talent plus cultivé qu'on ne le pense; ce n'est pas assez en effet de réduire toute une science à ses plus simples principes; pour les mettre à la portée de toutes les intelligences, il faut savoir donner une notion juste, claire et simple d'idées souvent abstraites, et leur développer dans un style enfantin des instructions solides sans rebuter leur imagination; et ce travail indispensable au perfectionnement de l'espèce humaine, n'est pas sans difficulté, s'il est ordinairement sans gloire. Un homme d'un talent distingué peut seul les vaincre : mais lorsqu'il peut s'élever à des conceptions d'un ordre élevé, daignera-t-il descendre des sommités où il s'est placé, pour s'occuper dans l'intérêt de l'enfance à écrire des bagatelles qui peuvent lui rendre l'étude agréable et lui faciliter un jour l'acquisition d'idées d'un ordre plus relevé? « Il n'appartient qu'à de » grands esprits de se faire si petits et de » rendre leur savoir vulgaire, » a dit ingénieusement quelque part M^r. Van de Weyer. J'en conviens : mais il avouera aussi,

je pense, que ce n'est pas le moyen de se former une brillante réputation, et le premier besoin d'un littérateur, quand il n'est pas autre chose, n'est-ce pas de briller ?

Horace. Philosophe sans orgueil, épicurien aimable, peintre malin des travers de notre sotte et plaisante espèce ; bien lui a pris de n'être pas de notre siècle, sa verve satyrique l'eût à coup sûr conduit dans quelque prison, où il eût expié son génie et la fidélité de ses portraits : car Horace était grand peintre. Je l'ai lu souvent, je le relirai encore ; j'ai besoin d'étudier sa manière ; elle me servira peut-être un jour à peindre quelques uns de nos ridicules. Mais rassurez-vous, petits hommes, qui redoutez la publicité, et qui, en vous offrant aux traits de la critique, vous montrez au dessous d'elle ; rassurez-vous ! je vous laisserai dans votre paisible obscurité et je ne vous peindrai point aussi drôles que vous l'êtes : je connais les dangers de faire rire. Ce n'est point d'ailleurs sous les verroux que peut me prendre

l'envie de lancer quelques-uns de ces traits malins qui jaillissent souvent sans effort de la plume, et qui ne blessent que parce qu'ils sont vrais. Ai-je dit juste, petits hommes? vous pouvez seuls répondre à ma question; mais vous ne répondrez point, j'en suis certain. La confusion vous impose silence. Hélas! que ne l'ai-je gardé : je ne serais pas ici.

Tout est bien. Je suis en prison, Pope, et j'en doute quelque peu : quand on jette un coup d'œil sur notre planète, tout paraît désordre, confusion, et l'anarchie la plus complète semble seule y régner en souveraine : cependant, je l'avoue, tout est rapport et harmonie, tout se tient par un ordre éternel, nécessaire et immuable; le monde n'est en effet qu'une vaste chaîne, quoique l'esprit n'en puisse saisir les rapports, et il faut la réunion d'une foule de circonstances, qui paraissent n'avoir entr'elles aucune relation, pour que tel ou tel événement arrive. Si, par exemple, je n'eusse pas appris à écrire dans mon en-

fance; si M. le général *..... n'eût pas été commandant de la place; si madame Lescher Ternaux n'eût pas eu la petite envie de briller sur notre théâtre et qu'elle eût continué à charmer les oreilles de nos frères du Septentrion; si Messieurs de la Régence n'eussent pas pris un arrêté fort de logique et brillant de style; si quelques turbulens ne se fussent pas époumonnés à tirer des sons discordans d'un instrument aigu; si on n'eût pas joué la *Pie voleuse*, dont la charmante musique m'attire toujours au spectacle; si on n'eût pas fait à M. le général *..... un rapport exagéré pour ne pas dire faux; s'il fut resté paisible dans sa loge, si..... que sais-je enfin ? (car je pourrais remonter jusqu'au déluge,) une seule de toutes ces conditions venant à manquer, je n'eus pas eu moi, chétif littérateur, un colloque avec un général, je n'eus pas été refoulé par sa troupe, je n'eus pas écrit mes lettres, je n'eus pas été dénoncé, traduit devant les tribunaux et condamné; je ne serais pas ce soir en prison occupé à raisonner de la

philosophie de Pope. Qui sait même si mon emprisonnement n'est pas absolument nécessaire pour que nous soyons dans le meilleur des mondes possibles?—Eh! qu'importe, me dira-t-on, à la machine sociale que l'obscur auteur de deux lettres soit ou ne soit pas en prison? Mais on en parle bien à l'aise. Si Lady Clanmare * devint par indignation *une sorte d'auteur, une manière d'esprit*, ne puis-je le devenir par mon emprisonnement? or supposez que ma solitude m'inspirât quelque'idée, quelque'observation juste, et qu'elles amènent quelques bonnes réformes, mon emprisonnement ne serait-il pas un des rouages de la chose publique?... oui, quand j'y pense tout est bien; cependant tout ne serait-il pas mieux si j'étais hors d'ici? j'y penserai.

De la liberté de l'homme. Ma bougie.... (bougie de suif, comme dans la comtesse d'Escarbagnas) va s'éteindre, et ma volonté libre m'oblige de m'aller coucher.... se coucher en prison!!

* Héroïne du roman de Florence-MacCarthy.

.....

CHAPITRE DEUXIÈME.

DÈS PRISONS.

A leur prison stérile
Enlevez ces brigands, rendez leur peine utile ,
.....

Quels qu'ils soient, n'allez pas stérilement cruel,
Dans le fatal séjour où la loi les exile ,
Aggraver leurs malheurs d'un malheur inutile,
Rendre leurs fers plus lourds.

DELLIE, *Poème de la Pitié.*

La situation intérieure des prisons a trop de rapports avec les lois et les constitutions, la civilisation et les lumières, le caractère et la moralité d'un peuple, pour qu'on n'éprouvât pas une vive curiosité de connaître jusqu'aux moindres détails du régime que l'on y observe.

Les lois criminelles n'avaient été jusqu'au milieu du dernier siècle qu'une véritable re-

présaille exercée au nom de la société contre l'homme qui en avait méconnu ou violé les lois. Conçues dans des temps de barbarie, elles portaient la hideuse empreinte de leur siècle. Mais si l'on oublia tous les principes de l'équité dans la punition des crimes, on ne méprisa pas moins toute humanité dans les mesures qu'une sévérité inquiète ou un préjugé barbare suggérèrent, soit pour punir le prisonnier, soit pour empêcher son évasion : nulle part on n'avait songé à concilier l'humanité avec la précaution; on traitait le prisonnier comme une bête féroce que l'on doit enchaîner pour en réprimer la cruauté, et il n'est pas de moyen, si horrible qu'il put être, qui ne fut bon; chaînes et menottes pesantes, cachots à murs épais et humides, souterrains où quelquefois l'on descendait le prisonnier par le moyen d'une poulie*, tortures, vexations, mauvais traitemens, tout

* La preuve en existe à Paris dans les registres du palais de justice : on y trouve porté dans l'un des chapitres de dépenses, les frais d'une poulie en cuivre pour

était employé pour tourmenter , pour opprimer non seulement l'homme condamné, mais encore celui qui n'était qu'accusé.

« Il existe, écrivait le vertueux Malesherbes au roi Louis XVI, il existe dans le château de Bicêtre des cachots souterrains , creusés autrefois pour y renfermer quelques affreux criminels qui après avoir été condamnés au supplice, n'avaient obtenu leur grâce qu'en dénonçant leur complices ; et il semble qu'on s'étudiait à ne leur laisser qu'un genre de vie qui leur fit regretter la mort. On voulait qu'une obscurité entière régnât dans cet horrible séjour. Il fallait cependant y laisser entrer l'air absolument nécessaire pour la vie. On imagina alors de construire sous terre des piliers percés obliquement dans leur longueur , et répondant à des tuyaux qui descendaient dans les souterrains. C'est par ce moyen qu'on a

descendre le prisonnier dans les cachots souterrains. Voilà le bon vieux temps ! et l'on ose quelquefois le regretter ! et quelques hommes osent concevoir l'idée impie de le ressusciter !

établi quelques communications avec l'air extérieur, sans laisser aucun accès à la lumière. Les malheureux qu'on enferme dans ces lieux humides, et nécessairement infects lorsqu'ils y ont passé quelques jours, sont attachés à la muraille par une lourde chaîne; et on ne leur donne que de la paille, de l'eau et du pain. Votre majesté aura peine à croire qu'on ait eu la barbarie de tenir plus d'un mois dans ce séjour d'horreur un homme qu'on soupçonnait de fraude aux barrières, et cela sur la déposition d'un seul témoin. Il paraît qu'après être sorti de ce souterrain, qu'on appelle cachot noir, on l'a tenu encore longtemps dans un autre réduit moins obscur, et que c'est une attention qu'on a toujours pour les prisonniers, parce qu'une expérience, qui ne peut avoir été acquise qu'au prix de la vie de plusieurs hommes, a appris qu'il y avait du danger à passer trop subitement d'un cachot noir à l'air libre et à la lumière du jour. »

Lorsque M. Necker fut appelé au ministère, il visita ces cachots infects et humi-

des : ils n'avaient que six pieds de long sur quatre de large, et l'air y était tellement raréfié que la flamme des torches s'éteignait faute d'alimens. Un prisonnier gémissait depuis deux ans dans cet horrible tombeau : Necker fut touché de ses longues souffrances et le fit remettre en liberté. Rendu à la lumière et respirant à l'aise un air vif, cet infortuné chancelait à chaque pas, comme un homme pris de boisson : le ministre lui en témoigna sa surprise : — « Hélas ! monsieur, répondit le » malheureux, depuis deux ans je ne bois » que de l'eau fétide : l'air pur m'enivre. »

Ce n'était pas seulement en France que l'on infligeait aux prisonniers ces odieux traitemens : dans tous les pays en général le système des prisons semblait dicté par le génie de l'atrocité.

En Danemarck, en Suède, en Russie, elles repoussaient les visiteurs par leur dégoûtante malpropreté et leur épouvantable méphitisme.

En Espagne les détenus entassés les uns sur les autres, étaient accablés sous le poids

des chaînes et plongés dans des cachots humides *.

Dans le Portugal, avant le ministère du marquis de Pombal, ils ne subsistaient ordinairement que de la charité publique : souvent on les détenait plusieurs années sans instruire leur procès ; et lorsqu'ils étaient enfin jugés et condamnés, ils demeuraient quelquefois plusieurs années dans de noirs cachots sans que l'on exécutât leur sentence ; il est même arrivé que les geoliers lâchèrent des criminels condamnés à une peine capitale sous la simple promesse de se constituer prisonniers quand ils les en sommeraient **.

Il faut lire les ouvrages du philanthrope

* Lorsqu'à Copenhague, le comte de Struensée après une détention de trois mois fut tiré de son cachot pour subir une mort horrible, « Oh ! quel bonheur, s'écria » l'infortuné comte, de pouvoir respirer un air frais ! »

** Un homme condamné à la peine de mort, avait été rendu à la liberté par le geôlier : il en jouissait déjà depuis sept années, lorsqu'arriva l'ordre d'exécuter sa sentence ; sur la sommation du geôlier, le condamné fidèle à sa promesse, vint sur le champ reprendre ses fers : cette noble fermeté lui mérita sa grâce.

Howard pour se faire une idée de l'état des prisons lorsqu'une sublime humanité le fit descendre dans ces antres hideux : il assure que beaucoup de geôliers refusaient de pénétrer avec lui dans les cachots par crainte du mauvais air : il est souvent arrivé que le vinaigre qu'il portait avec lui, comme préservatif, perdait immédiatement sa qualité, et, pendant plusieurs visites, ses habits contractèrent une odeur si méphitique, qu'il ne pouvait plus les porter dans une voiture fermée.

Les progrès de la civilisation ont fait concevoir du régime des prisons une idée plus juste : quelques hommes vertueux, spectateurs affligés des maux et des vexations qui si souvent y font gémir l'humanité, sans autre puissance que leur pensée, sans autre mobile que l'amour du bien public, fixèrent les droits que conserve le prévenu à l'égard de la société qui le punit, et le véritable but du châtiment que la loi lui inflige. *Accusé*, ont-ils dit, l'homme conserve tous les droits de l'innocent, et il mérite tous les égards dus au malheur, parce

qu'il n'est ni convaincu, ni condamné et qu'il peut être innocent : *criminel*, puisque la justice lui laisse l'existence, elle doit, en le punissant, respecter l'humanité, et ne pas aggraver sa pénible position par les plus douloureuses privations ou de cruels châtimens.

Mais on se tromperait extrêmement si l'on allait supposer, que les prisons sont partout administrées d'après ces principes philanthropiques, et qu'on y respecte encore les droits de la nature dans ceux même qui l'ont outragée par leurs forfaits : chez les peuples les plus civilisés, il est pénible de devoir le dire, on traite en certains endroits les détenus avec une rigueur barbare.

En France, les maisons de détention sont en général dans un état déplorable ; il en est un grand nombre où la nourriture est insuffisante ou malsaine *. A Gournai, le geôlier enchaîne ses prison-

* Rapport sur l'état actuel des prisons, hospices, etc., par B. Appert, 1824, in-12.

niers, parce que les murailles y sont peu solides; à Dieppe, à Neufchâtel par une très mauvaise économie, le pain est mauvais ou indigeste; partout les vêtemens sont d'une si mauvaise qualité qu'ils ne peuvent garantir le malheureux prisonnier contre les rigueurs de l'hiver : il n'a même fort souvent pour se coucher qu'un peu de paille sur des carreaux ou des planchers humides *, et quelquefois, comme on a l'inhumanité de négliger de la renouveler, elle dégénère en un véritable fumier **.

Il est des prisons où les cachots, quand ce ne sont pas des caves comme à Lyon et à Fontainebleau, sont à peine éclairés d'une faible lumière; il en est d'autres où le soleil ne pénètre jamais. Dans la maison d'arrêt de Versailles, il y a quelques années, on ne pouvait lire ou écrire à la plus

* Continuation de la visite des prisons du département de la Seine inférieure, par le marquis de Marbois, pair de France, septembre 1822.

** *Réflexions sur l'état actuel du jury, de la liberté individuelle et des prisons*, par M. Cottu, conseiller à la Cour royale.

grande clarté du jour , qu'en se plaçant auprès de la fenêtre ; et la prison de Pan, qui est l'une des plus hideuses de la France, n'est même aujourd'hui éclairée que par des meurtrières de deux ou trois pouces de largeur. Cependant, le croira-t-on ? elles ne s'ouvrent que très rarement, et quand il est de la plus indispensable nécessité de renouveler un peu l'air de cet horrible séjour.

Les chambres de la pistole, à la Préfecture de police à Paris, sont situées sous le toit : elles ne sont nullement aérées et n'ont pas de croisées : mais elles sont éclairées par une espèce de cheminée pratiquée dans le toit, et garnie à sa partie supérieure d'une petite fenêtre grillée : pendant l'été, ces chambres, où le soleil donne de toute sa force, ressemblent en quelque sorte à des fournaies ardentes : et, comme il n'y a ni cours, ni lieux de promenoir * pour les détenus qui restent toujours enfermés, il est

* A Limoges, à Auch, les prisons sont aussi privées de cours.

bien rare qu'ils ne finissent par tomber malades après de longues et cruelles souffrances, parce qu'ils n'y respirent qu'un air brûlant et corrompu.

Si je devais ici tracer un tableau détaillé des prisons de la France, l'imagination en serait épouvantée : mais déjà ma plume se fatigue à rapporter tant d'horreurs, elles attristent l'ame. Cependant je ne puis m'empêcher de citer ici un fait horrible et qui paraîtrait incroyable, si un magistrat respectable, M. Cottu, conseiller à la Cour royale de Paris, ne l'avait vu et raconté lui-même. Oserai-je dépeindre, dit-il, le spectacle affreux qui s'offrit à mes regards à l'ouverture d'un dernier cachot ? (c'était dans la prison de Rheims). Je crois me sentir encore suffoqué par l'horrible puanteur qui se précipita au dehors aussitôt que j'y entrai. Je jetai les yeux sur sa noire profondeur, et je ne découvris qu'un amas de paille infecte, sur lequel je n'aperçus aucun être vivant.... Le dirai-je ? à ma voix, dont je m'efforçai de rendre l'accent doux et consolateur, je vis sortir du fumier lui-

même une tête de femme qui, n'étant qu'à peine soulevée, m'offrit l'image d'une tête coupée, jetée sur ce fumier : tout le reste du corps de cette malheureuse était enfoncé dans l'ordure, et ne pouvait s'apercevoir. En vain je voulus apprendre de sa bouche la cause de sa détention, il me fut impossible de m'en faire entendre.... Je fus obligé de chercher près du geôlier les renseignemens que je demandais, et j'appris que cette malheureuse avait été condamnée pour vol, et que le manque de vêtemens l'avait contrainte à chercher dans son fumier un abri contre la rigueur de la saison.

En Angleterre, où un grand nombre d'associations particulières animées d'une sage philanthropie, se sont occupées avec sollicitude du soin touchant d'améliorer l'état des prisons, l'Angleterre que l'on peut considérer comme la terre classique de l'humanité, n'a cependant que très peu adouci le sort des détenus. Dans la vieille prison de Perth, ils périssent quelquefois faute d'alimens ou de secours pendant les mala-

dies. * Dans celle de Borough — Compter , vingt hommes passent la nuit dans un espace de six pieds de largeur sur vingt pieds de longueur ; huit paillasses , six couvertures et une pièce de bois pour traversin **, voilà tout ce qui composait leur lit. Il n'y a même que très peu d'années que cette prison a offert le spectacle dégoûtant et pénible de deux femmes laissées absolument nues pendant plusieurs jours ***.

Dans la maison de correction de Horse-monger-Lane, une couchette de vingt-deux pouces de largeur servait à trois prisonniers ; deux seulement pouvaient s'y coucher en s'arrangeant de manière que les

* Notes on a visit made to some of the prisons in Scotland and the north of England in 8° Lond. 1819. Notes recueillies en visitant quelques prisons de l'Ecosse et du Nord de l'Angleterre , par Joseph John Gurney.

** An inqueiry whether crime and misery are produced or prevented, by ourt present system of prison discipline, in-8° Lond. 1818. Recherches pour savoir si les crimes et la misère sont occasionnés ou prévenus par le système actuel des prisons , par Thomas Fowell Buxton.

*** *The Times*, du 21 septembre 1818.

pieds de l'un touchaient à la tête de l'autre, et le troisième était obligé de dormir sur le plancher. Dans celle de Guildfort, quelquefois cent prisonniers sont obligés, pendant le mauvais temps ou la rigueur de la saison, de se tenir dans une place qui n'a que neuf pieds dix pouces de longueur sur neuf pieds six pouces de largeur et huit pieds trois pouces de hauteur.

Les prévenus, dans le comté d'Yorck, sont forcés de travailler au moulin appelé *Treadmill*, sous peine de n'être nourris qu'au pain et à l'eau : * et pendant longtemps, dans les prisons de Tothill-Fields et d'Ipswich, les détenus pour dettes n'avaient d'autre subsistance, que celle qu'ils recevaient de la charité publique : il y a plus, et ce fait affreux est constaté par une enquête faite par le coroner en 1817, Jean Burden périt dans la première de ces deux maisons, au milieu des horreurs de la faim **.

* *Morning-Chronicle*, du 14 décembre 1823.

** Voyez l'ouvrage de Buxton.

Dans les prisons de la Suisse, la nourriture est abondante, peut-être même l'est-elle trop, puisqu'en certains endroits les détenus vendent une partie de leurs rations; mais que de vices il y faudrait corriger ! que d'abus il y reste à détruire ! Ici, l'air des cachots est rare et corrompu, soit par les défauts du local, soit par une indigne malpropreté, que l'administration ne prend aucun soin de faire disparaître. Là, le système de discipline est arbitraire, cruel, et le prisonnier y est battu de verges au gré du concierge. M. Cunningham assure avoir vu dans l'une de ces prisons, un prévenu qui était enchaîné depuis deux mois au pied de son lit, et dans la maison de correction de Genève, il n'est pas possible de voir un parent ou un ami malheureux, si l'on ne veut se résoudre à se laisser enfermer dans une cage grillée à mailles très serrées, placée vis-à-vis d'une cage semblable où se trouve le détenu.

Dans notre pays, la situation des prisons a excité toute l'attention du gouvernement, et le système en a été extrême-

ment perfectionné, en peu d'années. Déjà à une époque où elles étaient partout d'un aspect hideux, où le régime en était d'une barbarie révoltante; en Hollande, écrivait l'illustre Howard, les prisons sont si tranquilles et si propres que celui qui les visite, peut à peine croire que ce soient des prisons; elles sont chaque année, et souvent même deux fois par an, blanchies avec l'eau de chaux; chacune d'elles a son médecin et son chirurgien particulier, quoique les maladies y soient en général rares; dans la plupart des prisons destinées aux criminels, il y a une chambre pour chaque prisonnier, et il n'en sort jamais; elle est garnie d'un bois de lit avec un garde paille et un traversin.

Curieux de connaître l'intérieur de la maison que j'habitais pour un mois, j'avais depuis longtemps considéré attentivement à travers mes grilles, les groupes de prisonniers qui se promenaient dans les cours; ce spectacle m'intéressait vivement, et désirant le voir de plus près, je me rendis auprès du directeur de l'établis-

sement, et je lui témoignai le désir d'en connaître la distribution et le régime; il me reçut avec une bienveillance polie, qui me surprit, parce qu'on n'est guères habitué à la rencontrer dans les prisons, et après m'avoir parlé quelques instans des devoirs de sa place et de sa responsabilité, il s'offrit à me guider dans la visite de la maison *.

J'entrai d'abord dans la cuisine. J'ai vu beaucoup de prisons, mais je ne crois pas en avoir vu nulle part de plus belle et de plus propre. Il s'est élevé, dis-je au directeur, une discussion pour savoir quelle était la nourriture la plus convenable aux prisonniers, et il ne paraît pas que la question ait été décidée. En Allemagne on continue à leur donner un pain noir et mauvais, des légumes, des pommes de terre, ou de ces pâtes indigestes dont les pauvres se nourrissent; en Russie, elle se compose de farines, de bouillies insipi-

* Le règlement interdisant toute communication entre les prisonniers des différentes sections de la maison je n'ai pu la visiter que le jour de ma sortie. L'entretien est historique.

des; presque partout elle est malsaine; mais en Angleterre, dans la prison de Milbank, on leur donne une livre et demie de pain, une livre de pommes de terre, deux chopines de gruau, six onces de viande bouillie sans os, ou deux pintes de bouillon aux herbes et légumes.

Le Directeur : Superfluité d'un côté, insuffisance de l'autre; c'est ce que l'on voit partout dans le monde, quand on compare les diverses classes de la société entr'elles : il en est de même dans différentes prisons. Mais si laisser souffrir un prisonnier de la pénurie des vivres ou de leur mauvaise qualité, est une barbarie; lui en donner avec superfluité, le nourrir avec délicatesse, c'est outrager l'homme probe et malheureux, qui s'impose souvent les plus cruelles privations, pour ne pas manquer à l'honneur.

Moi. La commission de Londres a voulu éviter l'un et l'autre de ces inconvéniens: elle croit qu'une livre et demie de bon pain de froment, et une pinte de soupe ou

de gruau par jour, suffisent pour entretenir un prisonnier, même quand il est obligé de travailler, en état de santé ; et de grandes autorités paraissent fortifier ce régime diététique.

Le Directeur. Je ne sais si ce régime n'est pas un peu sévère.

Moi. Quel est celui de cette prison ?

Le Directeur. Le matin après l'ouverture des cachots on sert aux détenus une moitié d'eau chaude et de lait, avec une demie livre de pain de seigle, poids des Pays-Bas : il m'en présenta un morceau et je le trouvai frais et fort bien préparé. A dix heures, continua-t-il, on leur sert une soupe alternativement composée de gruau, de pois et de viande : enfin à quatre heures de l'après midi, on leur donne une ration de trois quarts de livre des Pays-Bas de pommes de terre, accommodées avec des oignons, du beurre, etc.

Pendant cet entretien nous parcourions d'immenses corridors qui circulent autour du bâtiment, et nous arrivâmes dans une

cour vaste et aérée qui renfermait les détenus pour délits criminels : on n'y demande jamais l'aumône, et je fus frappé de la grande propreté qui régnait dans cette cour et dans le refectoire.

Rien n'est peut-être plus singulier pour l'homme, qui parcourt pour la première fois une prison, que l'aspect varié de ses cours, et l'impression pénible que produit sur son esprit la réunion de tous ces malheureux. Quelle étonnante variété de caractères, d'inclinations, de goûts, d'habitudes et de besoins il y remarque en un seul instant ! les uns se livrent aux transports d'une joie qui paraît coupable dans ces lieux de douleur ; les autres se livrent à une lâche mélancolie et ils inspirent non la pitié mais le dégoût ! ceux-ci paraissent d'une indifférence complète sur leur position, et rien ne paraît intéresser leur cœur qui semble fermé à toute humanité ; ceux-là livrés tout entiers au sentiment de leurs besoins physiques, n'ont de l'homme que l'enveloppe : lorsqu'ils ont reçu leur nourriture, ils sont satisfaits, et

comme des brutes ils s'étendent par terre au soleil.

Tous ces prisonniers se divisent eux-mêmes en plusieurs classes, et l'on peut d'abord, en considérant leurs groupes avec quelque attention, deviner à peu près le degré de leur culpabilité, et leur moralité. Lorsqu'un homme arrive en prison, aussitôt chaque détenu s'empresse de s'informer de la nature du délit dont on accuse le malheureux qu'on vient d'ajouter à leur chaîne, et leur cœur, quelque dénaturé qu'il soit, éprouvant le besoin impérieux de s'épancher, ils lui racontent à leur tour tous les détails de leur affaire. Ces confidences, la médisance qui règne dans toutes les prisons, car il faut bien en dissiper la monotonie par des *cancans*, jettent bientôt la désunion parmi tous ces prisonniers. D'ailleurs les détenus honnêtes, se devinant en quelque sorte l'un l'autre, se rapprochent, et l'homme pervers qu'ils repoussent avec horreur de leur intimité, ne trouve de société que dans un homme aussi pervers que lui; car le coupable même le mé-

prise et l'évite pour pallier en quelque sorte sa propre dégradation.

Moi. Comment quelques hommes sans armes peuvent-ils maintenir l'ordre parmi tant de prisonniers ?

Le Directeur. Le traitement y contribue beaucoup : à peine un accusé se voit-il en prison, le premier besoin qu'il éprouve est celui de la liberté, il cherche, il étudie les moyens de s'évader. Mais surveillé avec activité par les gardiens, surveillé ensuite par ses compagnons d'infortune, parce qu'il en redoute l'indiscrétion, il se voit dans l'impossibilité de vaincre les obstacles déjà presque insurmontables qui s'opposent à sa fuite. Ordinairement alors il tombe dans une sorte d'accablement, il éprouve un secret désespoir : si l'on était faible avec lui, il se livrerait bientôt à des violences. Observez que je ne dis point qu'il faut employer de mauvais traitemens, pour le contenir : il est déjà soumis par ses terreurs ou par ses chagrins, que l'oppression pourrait faire dégénérer quelquefois en fureurs.

Il ne faut pour le dompter qu'exercer une force coërcitive, purement morale, c'est à dire, se défendre tout geste menaçant, toute parole injurieuse, mais lui parler avec un ton grave, un air sévère; souvent même on peut lui témoigner une compassion dont il est bien difficile de se défendre, et qui est une des douceurs de mes pénibles fonctions.

Moi. Êtes-vous souvent obligé de recourir aux punitions?

Le Directeur. Rarement : trois mois s'écoulaient quelquefois sans que je sois obligé d'en employer.

Moi. Quelle est la punition?

Le Directeur. D'être enfermé au cachot.

Moi. (Avec surprise) Au cachot....

Le Directeur. Il n'est pas souterrain, il nous est même défendu d'en avoir par le règlement; ce que j'appelle cachot n'est qu'une cellule, bien aérée et éclairée au rez de chaussée.

Moi. Quel est le terme moyen des prisonniers ?

Le Directeur. Deux cent.

Moi. Avez-vous beaucoup de malades ?

Le Directeur. Jamais si ma mémoire m'est fidèle, je n'en ai vu plus de trois ; et quelquefois deux mois s'écoulaient sans qu'il y en ait un seul ; cependant tous les jours le médecin de l'établissement doit y faire sa visite.

Moi. Je me rappelle d'avoir lu quelque part qu'au milieu du 16^e siècle, il fut tenu à Oxford des assises, qui recurent le nom d'assises noires, à cause de l'épidémie qu'elles propagèrent dans cette ville. La présence des accusés qui étaient atteints de la fièvre des prisons, y répandit cette horrible contagion avec une telle violence que le sheriff, les juges et environ trois cents personnes moururent en peu de jours. En France les statistiques constataient encore, il y a peu de temps, qu'il y régnait dans les prisons de fréquentes épidémies, et l'on ne saurait, ce

me semble, les attribuer qu'à la mauvaise nourriture, et à la réunion des détenus pendant un certain temps, dans un espace étroit et mal aéré.

Le Directeur. Vous avez raison, voilà ordinairement le principe des maladies de la prison. Mais toutes les mesures ont été prises pour assurer la salubrité de celle-ci, et vous pouvez le voir à l'air de santé qui règne sur le visage de chaque détenu.

A ces mots il fait ouvrir quelques cachots; ils sont éclairés par une fenêtre de cinq pieds de largeur sur quatre de hauteur, et ils sont d'une grandeur convenable puisqu'ils ont environ, ceux destinés pour un seul homme, quatorze pieds de longueur sur sept de largeur et quatorze de hauteur; les couchettes sont garnies d'une paille de vingt-huit livres (poids des Pays-Bas) de paille, d'un traversin et de couvertures en étoupes qu'on augmente en nombre à proportion de la rigueur de la saison. Ils en ont eu quelquefois jusqu'à cinq ou six, à ce que m'assura le directeur.

Moi. Je ne conçois point pourquoi on n'a

pas pratiqué dans chaque cellule une petite latrine, comme on l'a fait dans les penitentiary-houses, maisons de pénitence, à Philadelphie.

Le Directeur. Les prisonniers se servent de griaches, pendant qu'ils sont enfermés.

Moi. Elles sont une source d'infection par les miasmes méphitiques qu'elles répandent. L'air des cachots en doit être vicié.

Le Directeur. C'est un inconvénient, je l'avoue, mais il ne produit pas de résultats fâcheux pour leur santé.

Moi. Un médecin a proposé, je ne sais trop dans quel ouvrage, de remplacer les portes des cachots par des grilles.

Le Directeur. C'est très bien : mais en hiver ils y mourront de froid.

Moi. Ne pourrait-on point pratiquer dans chaque porte un guichet qu'on ouvrirait de l'intérieur, quand il serait nécessaire d'y renouveler l'air ?

Le Directeur. La nature du local peut

seule décider si l'on pourrait prendre cette mesure ; car la surveillance doit redoubler pendant la nuit, et elle exige que l'on fasse quelquefois des rondes nocturnes. Ne serait-il pas à craindre que l'on ne profitât de ce guichet pour s'apercevoir de l'arrivée des gardiens ? Ici cette précaution serait d'ailleurs superflue ; les prisonniers peuvent ouvrir la fenêtre de leur cachot si l'air y devenait trop fétide.

Moi. Comment les prisonniers sont-ils classés ?

Le Directeur. Suivant la nature de leurs délits.

Moi. Je m'étonne que l'on n'ait pas égard à l'âge et au caractère du crime ou du délit : il en est qui sont l'effet de l'inexpérience, d'une erreur, ou d'une passion passagère plutôt que d'un calcul réfléchi ou d'un vice invétéré : pourquoi confondre des criminels endurcis avec des hommes qui ne l'ont été que momentanément ?

Le Directeur. C'est un défaut qu'on remarque dans toutes les prisons, et il est

bien difficile de le corriger : il faudrait un local immense pour pouvoir séparer toutes les classes de prisonniers, et peut-être la surveillance deviendrait-elle extrêmement difficile : cependant je cherche autant qu'il m'est possible, et que mon devoir me le permet, à éviter l'inconvénient dont vous me parlez : par exemple, les enfans sont pendant le jour admis à la cuisine.

Moi. J'ai vu tout-à-l'heure entrer dans la prison un homme couvert de haillons dégoutans et qui exhalaient une odeur nauséabonde ; il pourrait en résulter des épidémies : prenez-vous quelques mesures pour prévenir ce danger ?

Le Directeur. Les prisonniers en arrivant, passent dans un bain ; on les dépouille de leurs habits qu'on lave avec soin, et en attendant, on leur donne des vêtemens de la maison.

Moi. Je ne conçois point comment des misérables en proie à toutes les misères, à tous les besoins, ne se félicitent pas quelquefois d'être arrêtés ?

Le Directeur. On s'est déjà plaint dans quelques pays, que la douceur du régime des prisons, excitait les gens pauvres à commettre une foule de petits délits, pour se faire arrêter pendant les rigueurs de l'hiver.

Moi. Est-ce un abus ? je ne le pense point : ces gens pauvres, pressés par la faim, ne pourraient-ils pas devenir le fléau de la société et la désoler par leurs crimes ?

Je disais ces mots, lorsqu'en entrant au parloir de la pistole, je lus sur la porte ce vers qu'une main amie y avait écrit :

Non ignara mali, miseris succurrere disco.

Jamais ce beau vers de Virgile ne m'avait fait une aussi vive impression : je venais de voir l'humanité dans toute sa misère ; je la plaignais : eh ! qui pourrait voir avec insensibilité le spectacle affligeant de tous les malheureux que le crime, la démoralisation ou quelquefois l'abus involontaire de la liberté de la presse, conduisent dans cette triste enceinte. C'est une très grande

cruauté envers les hommes, a dit le citoyen de Genève, que la pitié pour le méchant. Et on l'a surnommé l'homme de la nature...! Ah! ne soyons point hommes de la nature comme Rousseau.

CHAPITRE TROISIÈME.

LA MESSE DES PRISONNIERS.

Quiconque veut servir la religion , ne
peut employer un moyen plus effi-
cace , que de la concilier avec le
bonheur des hommes.

TILLOTSON.

L'horloge venait de sonner sept heures , lorsque je me réveillai en sursaut. Un silence profond régnait dans toute la prison : étonné de ne plus entendre les cris bruyans des malheureux qu'elle renferme , le murmure de leurs conversations et leurs chants rauques et grossiers , qui la veille avaient interrompu mon repos , je jetai un coup-d'œil sur les cours : elles étaient toutes désertes : il serait difficile d'exprimer l'impression mélancolique que ce calme monotone

produisit sur mon esprit : et réfléchissant à mes juges, aux prisons, à la justice, je me plongeais dans de tristes réflexions lorsque mon domestique vint m'apporter mes habits.—D'où vient, lui dis-je, que tout est si tranquille?—C'est que les détenus se préparent en ce moment pour se rendre à la messe?—A la messe! je veux y assister : et m'habillant avec précipitation, quelle peut être, me demandais-je, la contenance de tous ces hommes corrompus dans le temple du Dieu que ne peut tromper ni l'hypocrisie ni le mensonge, et qui tient la vengeance suspendue sur leur tête? Mon imagination déjà me peignait un prêtre auguste qui, enveloppé de criminels, élevait au ciel, pour leur salut, le Saint des saints, et immolait l'agneau sans tache. Je voyais l'homme pervers prosterné sur la pierre, baissant un front contrit, et pleurant son forfait, invoquer le Dieu des innocens et des coupables; je me le figurais rongé par le remords vengeur du crime, cherchant dans la prière un adoucissement à ses peines, et retrouvant dans le fond de son cœur un sentiment d'espé-

rance. Je me livrais à ces douces rêveries lorsque tout-à-coup l'air, comme le dirait l'auteur du *Génie du Christianisme*, animé du son de l'airain, devint sensible dans le vague de ses espaces ; mais je n'aime pas les phrases et je dirai tout simplement que la cloche sonna pour appeler aux pieds des autels le crime et le malheur, le repentir et l'endurcissement. Agité d'une secrète émotion, je me dirigeai vers la modeste chapelle, j'y entrai en frémissant ; mais si grande avait été l'erreur de mon imagination, grande aussi fut ma surprise quand, jetant autour de moi un regard avide, je n'aperçus que des figures stupides ou muettes, qui ne portaient d'autre caractère que celui de leur abâtardissement moral.

Cette ignoble et repoussante insensibilité me glaça l'ame, et j'attendais avec impatience la fin du sacrifice. J'espérais que le prêtre s'élevant à la hauteur de son caractère, et révolté comme moi de l'abrutissement de tous ces misérables, allait, rempli d'une pieuse indignation, faire retentir dans leur ame endurcie et dégradée, ces paroles

qui vivent , et ces pensées qui brûlent ; *

» Que , nouveau Bridaine , annonçant les
 » vérités les plus effrayantes de la religion ,
 » montrant d'un côté la mort qui les me-
 » nace , et de l'autre , son grand Dieu qui
 » vient les juger , il allait faire retentir la
 » parole sainte dans toute la force de son
 » tonnerre ; » je me trompais encore : le
 prêtre se retira de l'autel sans adresser au-
 cune exhortation , aucune instruction aux
 prisonniers. Est-ce là , je le demande , rem-
 plir les obligations sublimes que la religion
 lui impose ? est-ce à dire une simple messe ,
 que ses devoirs sacrés devraient se borner ?
 Quoi ! ministre du Seigneur , des hom-
 mes plongés dans le crime vous environ-
 nent , des âmes chrétiennes un instant éga-
 rées , achèvent peut-être de se perdre et
 de se pervertir ; l'innocence elle-même
 précipitée dans ce triste séjour par les
 erreurs déplorables et involontaires de la
 justice , peut y perdre toute vertu , et

* Words that breathe and thoughts that burn.

BYRON.

vous, le prêtre d'un dieu de miséricorde et de charité, vous gardez un coupable silence ! témoin insensible de leur affligeante corruption morale, vous les voyez se damner et vous ne faites rien pour exciter le remords dans leur cœur, pour les ramener à la vertu et pour sauver leur âme ! Plus coupable aux yeux de Dieu que tous ces coupables eux-mêmes, parce que souvent ils ne le sont que par la misère, ou par leur profonde dégradation, ou bien par le défaut de toute éducation, que lui répondrez-vous un jour, quand à son tribunal il vous demandera un compte sévère de tous ces pécheurs confiés à vos soins, et qui peut-être ne seront restés dans la voie de la perdition et du crime que par votre négligence ? Que lui répondrez-vous quand vous observant qu'il vous avait appelé à prêcher sa parole sainte, vous avez dédaigné de remplir ce noble devoir ; que vous ayant confié le soin des âmes, vous aurez abandonné cette touchante mission ?..... Prêtre, que répondrez - vous à Dieu ?

Je n'étais point chargé de cette fonction, direz-vous peut-être ? — Prêtre, votre caractère vous en impose l'obligation, pourquoi ne pas la remplir ? — Je ne suis point payé. — Prêtre, la religion n'est-elle pour vous qu'une affaire d'argent, et le salut des âmes ne vous intéresse-t-il qu'autant qu'on vous le paye ? — Je n'ai point le talent de la parole. — On ne vous demande point d'être orateur ; on vous demande simplement quelques paroles de charité ; on vous demande de rappeler à l'esprit des prisonniers les craintes et les espérances de la religion ; on vous demande en un mot d'être prêtre. Soyez-le, et venez dans cette enceinte de tristesse et de désolation, parmi ces hommes criminels et vicieux ; peut-être s'y trouve-t-il un coupable qui gémit sur ses fautes, un innocent qui se livre au désespoir et à l'épouvante. Les abandonnerez-vous à l'horreur de leur sort déplorable ? Sans consolations et repoussés avec horreur du sein de la société, combien ne sont-ils pas à plaindre ! Prêtre, ouvrez-leur vos bras ; devenez leur

père, leur ami, leur conseil, leur appui; devenez pour eux un ange de bienfaisance. Qui leur adressera une parole de paix si vous les fuyez, si vous les dédaignez?

Pourquoi tant d'hommes, au lieu de se corriger dans les prisons, achèvent-ils de s'y corrompre? pourquoi sont-elles des écoles de perversité? c'est qu'ils y sont abandonnés de tout le monde; c'est que le vice y est délivré de tout frein; c'est que dans une société de criminels endurcis, quand on est dénué de toute éducation, on ne peut que se pervertir. Eh bien! si quelque homme de Dieu venait se confondre parmi ces malheureux, quelle influence morale ne pourrait-il pas exercer sur leur esprit? En contribuant par ses conseils sages et ses consolations à leur faire supporter leur position, en leur montrant combien elle est affreuse, il ferait naître dans leur esprit de salutaires réflexions et le désir de retourner au bien; mais pour obtenir ce résultat il faudrait, comme le dit Fénelon, un de ces hommes, qui ne se servent de la parole que pour la pensée,

et de la pensée que pour la vérité et la vertu, car si la morale, pour s'insinuer dans les esprits, a besoin de déguiser l'austérité de son langage, c'est quand elle parle à l'esprit de ces hommes dépravés, qui ont toujours repoussé comme importuns les conseils de la raison, et résisté même à la voix de leur conscience : c'est quand elle s'adresse à ces esprits retrécis, qui ne peuvent concevoir certaines vérités, ou qui se révolteraient contre elles, parce qu'elles choquent leurs habitudes ou fatiguent leur faiblesse vicieuse.

Prêtre de l'homme de Dieu ! si jamais il en est quelqu'un parmi vous que l'aspect de ces murs et de ces grilles ne repousse point ; si votre inépuisable charité vole au devant du malheur, et ne se rebute point par les fatigues ou par les peines ; venez dans ces tristes lieux, entrez dans cette société de criminels, offrez leur les conseils de votre ministère et les leçons de votre sagesse : livrés à eux mêmes je les vois ne s'entretenir que de crimes horribles ou de vices dégoûtans. Combien cet entre-

- tien funeste n'est-il point pernicieux pour l'homme qu'un instant d'erreur prive de sa liberté, et qui n'a pas assez d'éducation pour se garder de ces affreux discours? Quelle dangereuse impression ne doit point exercer sur son esprit, la turpitude révoltante de ces misérables, qui n'ont pour ainsi dire conservé de l'homme que les formes grossières et matérielles? A quelle infâme école vient-il expier ses torts? Prêtre d'un dieu de charité, tendez-lui une main secourable au bord du précipice dans lequel il va s'abîmer peut-être sans retour. Si vous ne pouvez réveiller au bien ces cœurs endurcis dans le mal, vous empêcherez du moins par votre présence ces révoltans entretiens; votre caractère saint en imposera à la corruption déhontée, à l'immoralité audacieuse, et sauvant de la contagion de l'exemple des âmes encore neuves au vice et au crime, vous les empêcherez de se familiariser avec de coupables et honteuses habitudes.

Le défaut d'éducation et de principes, les mauvaises sociétés, encore plus que le be-

soin et la misère, sont ordinairement les causes qui précipitent l'homme dans le chemin du crime. Ministre du Seigneur, voulez-vous le ramener dans la voie du bien? Qu'en polissant ses mœurs, en éclairant son esprit par des notions claires de justice et de bienséance, la religion prête encore sa puissance au langage de la vérité et de la morale : mais n'oubliez point que vos conseils s'adressent en général à des individus privés de toute éducation. Que votre langage soit donc à la portée de leur intelligence, simple comme la morale de l'évangile; qu'il soit dicté par une charité, toute indulgente, toute chrétienne, et vous toucherez tous les cœurs, par des préceptes qui frapperont d'autant plus vivement les esprits, que vous saurez les leur développer avec plus d'onction et de naïveté.

Ramener le coupable au repentir de ses fautes et de ses égarements, le rappeler à des pensées de probité, et ranimer dans son cœur de louables dispositions, qui sont un premier pas vers la vertu est, selon moi, le plus beau triomphe de la religion, le

plus noble des devoirs sublimes du prêtre. Pourquoi l'ont-ils négligé? — Je me contente de signaler leur négligence, et je ne veux point scruter dans leurs intentions que je respecte : mais s'ils ont espéré développer dans le cœur du pervers et du vicieux le germe du bien étouffé par le crime et la dépravation, en disant simplement la messe, qu'ils se détrompent.

Les cérémonies de la messe parlent aux yeux, mais ce n'est pas assez d'en offrir le vain spectacle aux méchants. Leur esprit n'en comprend pas toute la majesté; elle est inaccessible à leur intelligence; et leur cœur n'est point *touché de cette agréable harmonie qui s'attache aux tissus de nos autels*, comme le dit quelque part M. de Chateaubriand.

Mais peignez-leur la honte qui les environne, qui les accable, qui les poursuit; peignez-leur avec vérité leur situation *comme coupables*, et leur situation *comme innocents*: montrez-leur la société, la justice même, indulgentes pour le repentir, terribles pour l'endurcissement; faites-leur concevoir le

désir de se reconcilier avec eux-mêmes, en leur prouvant qu'ils peuvent encore aspirer à l'estime publique, en ouvrant leur cœur à l'espérance de se reconcilier avec la société. Prouvez-leur que le juste et l'injuste, le bien et le mal, la vertu et le vice, ne sont en réalité que le plaisir et la douleur; que toute improbité et le vice qui toujours y conduit, sont nécessairement des causes de douleur; qu'ils ne restent jamais impunis et livrent l'homme aux remords de sa conscience, si elle n'est pas toute pervertie, et aux lois vengeresses de la société offensée : ces vérités imposantes et trop ignorées ranimeraient peut-être bien des âmes corrompues, exciteraient d'accablantes pensées sans anéantir l'espérance, et traçant à l'homme un principe simple de conduite et de morale, le rappellerait à l'honneur et le rendrait vertueux à la société étonnée.

P. S. J'avais achevé ce chapitre lorsque j'ai appris qu'une disposition royale venait de prescrire aux aumôniers des prisons d'a-

dresser une exhortation aux détenus à l'issue de la messe : eh bien ! le croira-t-on ? Jusqu'à ce jour cette disposition bien-faisante n'a pas été mise à exécution à Bruxelles : je crois devoir m'interdire toute réflexion sur une aussi honteuse négligence, elles seraient trop amères.

CHAPITRE QUATRIÈME.

DE LA SATYRE.

La satire bravant l'orgueil et l'injustice,
Va, jusques sous le dais, faire pâlir le vice.

BOILEAU.

Assis tranquillement au coin de mon feu, je pensais, car que faire en un gîte à moins que l'on n'y pense, et les images les plus riantes se succédaient dans mon esprit ; je voyais le trône s'appuyer sur la liberté, la justice sur des lois équitables, lorsque mes regards se portèrent par hasard sur ma fenêtre. A l'aspect des barreaux qui la décoraient, mon imagination fut tout-à-coup péniblement désenchantée de ses douces illusions. En voyant mes grilles, je me rappelai la loi sur la calomnie et sur l'ou-

trage, et je m'aperçus que j'étais seul et en prison : aussi que de sages réflexions je fis en ce moment sur la prudence, les erreurs de la jeunesse et le respect que l'on doit à l'autorité; mais quoique toutes ces idées fussent très instructives, très morales, comme elles n'avaient rien de très récréatif pour un prisonnier, je finis bientôt par m'assoupir d'un doux sommeil : je suis bien persuadé que le jour de ma condamnation, certain général de mes connaissances n'en eut pas de plus paisible.

A peine m'étais-je endormi, que mon imagination m'inspira le rêve le plus singulier et le plus bizarre : je crus que je sortais du tribunal environné de mes amis. Ils adoucissaient par les témoignages de leur intérêt, la peine que j'éprouvais, et j'oubliais déjà mes juges, ma condamnation, et M. le général *....., quand tout-à-coup je me trouvai, je ne sais trop comment, dans un noir cachot; tout autour de moi était calme et silencieux. Étonné, désespéré, je cherchais à en sortir, et je ne trouvais aucune issue. J'écoutais, aucun

bruit ne frappait mon oreille. Je frissonnais, je gémissais, lorsqu'au milieu du silence, je crus entendre le bruit lent et sourd de quelques pas fugitifs : je jettai autour de moi un regard effrayé et j'aperçus un fantôme immense, dont l'aspect horrible me glaça de terreur; les traits équivoques de sa figure prenaient tour-à-tour une expression terrible, sardonique, ou badine : des serpens hideux formaient sa chevelure, un fouet noueux et tout ensanglanté armait sa main droite, et dans la gauche il portait un miroir. — Épouvanté, qui es-tu ? m'écriai-je. — Je suis la Satyre, répondit le fantôme. — Que me veux-tu ? je ne te connais pas, je ne veux pas te connaître. J'abhorre le talent odieux de ces écrivains satyriques qui, pour faire rire quelques instans, bravent la haine et le mépris public. — Viens, suis-moi, me dit-elle..... Et les portes de ma hideuse prison s'ouvrant devant nous je me vis au milieu d'Athènes; non Athènes esclave et tremblante sous le sabre du féroce musulman, mais Athènes li-

bre, glorieuse, savante et toute fière des champs de Marathon et de Platée. On y célébrait les fêtes de Bacchus-Lénéen, et une population nombreuse se précipitait au spectacle, où l'on devait représenter aux frais de la république, une comédie nouvelle d'Aristophanes, intitulée les *Chevaliers*.

Je m'y dirigeai sur les traces de la *Satyre*, et j'oubliais ce qui se passait sur la scène pour admirer le coup-d'œil imposant que présentait le théâtre, lorsque j'entendis autour de moi un éclat de rire universel et prolongé. Le voilà, s'écriait-on de toutes parts*, ce paphlagonien, ce délateur fieffé, ce brouillon! — Qu'est-ce à dire, demandai-je à l'un de mes voisins? — Ne le voyez-vous pas, c'est le général Cléon qui vient de paraître sur la scène. — Eh non! je vois un acteur tout barbouillé de lie. — C'est Cléon que l'on joue et qu'Aristophanes a si bien dépeint qu'on croit le reconnaître.

* Ces détails sont quelquefois textuellement empruntés au père Brumoy. Voyez sa traduction du Théâtre grec. Tome 3, édition in-4°.

— Mais pourquoi cette satire sanglante ?

— C'est que ce Cléon est d'une insolence extrême : élevé par la brigue au pouvoir, son élévation imméritée, rapide, l'a rendu extrêmement odieux aux *Chevaliers* ; et Aristophanes, sans craindre la puissance effrayante de cet homme, ose le démasquer dans cette comédie qui est toute allégorique.

Curieux d'écouter ce drame singulier, je prêtai une oreille attentive au dialogue, et j'observai un silence plus profond que celui qui s'établit au parterre de notre théâtre, quand on représente un ballet. Cléon était en scène avec deux personnages contre lesquels il s'emporte, en les accusant d'exciter le trouble et la révolte. La dispute s'anime, un grand nombre de Chevaliers accourent : tous s'irritent contre le Paphlagonien, tout est en émoi. Accablé des plus amers reproches, couvert de confusion, il s'épouvante de cette émeute, il appelle à son secours la justice. — Un procès s'entame devant le sénat ; il y accuse les Chevaliers de conjuration, et se débat péniblement contre

un homme du peuple qui ose l'attaquer, et le couvre d'opprobre. Tout riait autour de moi, du Paphlagonien; chaque scène excitait de nouveaux éclats de rire. Je ne comprenais pas grand'chose à cette allégorie et je me retirai, sans entendre le reste de la pièce, non sans être quelque peu surpris de l'extrême audace du poète et de l'indulgence de l'autorité.

Les Athéniens, demandai-je à la Satyre, ont-ils des lois qui restreignent la liberté de la pensée? Ils n'en ont pas encore, me dit-elle, mais ils en auront bientôt, parce que le gouvernement de la république, aujourd'hui partagé par tout le monde, ne sera composé que d'un certain nombre de citoyens, et prendra en quelque sorte une forme aristocratique : alors on appellera cette liberté une licence honteuse, effrontée et l'on saura par de bonnes et justes lois imposer un frein à la verve satyrique du poète.—Eh! le poète trouvera le secret d'éluder le sens de la loi. S'il ne peut décrire des faits véritables, imiter les masques, les habits, les gestes, les

airs de l'homme ridicule qu'il veut immoler sur la scène aux ris du peuple; s'il n'ose le nommer ouvertement et sans détour aucun; il saura le signaler en enveloppant la malice de ses sarcasmes, qui n'en seront que plus acérés, du voile transparent de l'allégorie.

Je disais.... lorsque j'aperçus Cléon, rouge de colère, et le front couvert de confusion; il cherchait à échapper aux huées de la populace. Aristophanes le suivait en riant. Il était encore tout barbouillé de lie, car il avait du jouer lui-même le rôle de Cléon, qu'aucun acteur n'avait eu le courage de représenter; un peuple ivre de joie l'environnait et le félicitait; je joignis mes éloges à ceux de la multitude, en blâmant avec modération, quelques brocards qui m'avaient parus trop enjoués. — Jeune homme, me dit-il, tu as étudié, je le vois, notre théâtre comique dans La Harpe, qui ne m'a jamais su lire que dans les traductions. Notre but n'est pas d'imiter la nature humaine; mais de peindre l'homme en particulier pour le dévoiler.

Nous ne voulons pas décrire soigneusement toutes les nuances d'un caractère ; mais marquer, comme le dit votre père Brumoy, d'un fer brûlant, ces nains fiers et ridicules, qui viennent s'offrir avec impudence aux traits de la critique. Vous voulez dans votre satire une touche plus timide, des couleurs moins fortes, un caractère moins dur, une expression moins crue, un dialogue moins tranchant : il faut pour vous plaire, en peignant un ridicule, un vice, l'effleurer à peine et ménager le méchant quand on devrait le couvrir d'opprobres : c'est très bon pour vous autres, petits hommes encore façonnés au joug du despotisme, que la féodalité et la superstition ont écrasés pendant des siècles, et qui vous êtes habitués à n'oser exprimer avec une noble indépendance la mâle vérité. Nous, plus libres dans nos conceptions, nous, qui ne sommes pas gênés par des lois vagues et méticuleuses, et qui ne devons pas comme vous, tenir les regards ouverts sur la police correctionnelle, nous flétrissons

sans crainte dans nos scènes grotesques et par un dialogue vigoureux, le magistrat prévaricateur, le juge inique et la tyrannie des fonctionnaires. Je viens de faire gémir le général Cléon sous les coups de ma marotte, vous avez voulu, vous, frapper de la votre le général *..... Moi je suis libre; vous êtes en prison; notre sort n'est pas le même, mais la différence de nos institutions explique cela. J'écris avec liberté pour un peuple libre, vous avez écrit avec liberté pour un peuple qui porte encore les chaînes du code pénal. On devait punir votre imprudence.

A ces mots son ombre s'évanouit, et je me trouvai transporté dans une petite chambre, où j'aperçus sur un vil grabat un homme moribond. Malgré les affres de la mort, sa figure conservait encore l'expression du génie. — Tu vois, me dit la Satyre, l'un de mes plus chers élèves; c'est Nicolo Franco. Animé d'une vertueuse indignation contre les vices de son siècle, il osa évoquer la muse de Juvénal, et dans plusieurs satyres pleines

de verve et d'énergie, il immola sans pitié les *Crispinus* de son siècle. Les portraits qu'il traça, étaient peints avec une vérité trop frappante pour qu'on n'en reconnut pas les originaux; il les couvrit d'une ineffaçable confusion; ils eurent honte d'eux-mêmes, et leur ressentiment ne tarda pas à éclater. Nicolo, pour se soustraire à la fureur de ses ennemis, fut obligé de se cacher : mais sa retraite fut bientôt découverte : plongé ignominieusement au fond d'un noir cachot, on instruisit son procès et la noblesse indignée osa demander, que l'on punit le poète de ses vérités dures et hardies par un supplice infâme.

Un ami que Nicolo avait conservé dans le malheur, et qui séduisit le geolier de la prison, le sauva de cette mort ignominieuse. Cependant ses longues souffrances n'avaient pas encore satisfait la rage de ses persécuteurs, et s'ils frémirent de ne pouvoir le traîner à l'échaffaud et lui arracher une pénible existence, ils voulurent du moins le flétrir..... Ils fi-

rent pendre l'infortuné poète en effigie. Nicolo ne devait pas survivre longtemps à cet opprobre ; rongé par une sombre mélancolie, il tomba malade et il termine en ce moment sa carrière , méconnu de son siècle , et dans les horreurs du désespoir. Je regardais cet homme infortuné , je cherchais à soulager ses douleurs : — « Il me reste donc encore un ami sur la terre , me dit-il d'une voix affaiblie , et son oeil éteint se baigna de larmes. J'étais attendri. Ah ! jeune homme, ajouta-t-il, que ma triste existence et ma mort t'apprennent les dangers d'écrire la satire. Né avec un esprit mordant et caustique , que l'indépendance de mon caractère ne me permit pas de dissimuler , mes écrits en portèrent l'énergique empreinte : j'otai le masque aussi bien des hommes que des choses ; et si je violai des bienséances équivoques , les vains ménagemens d'une décence fausse et affectée , c'est que mon siècle ne connut ni l'une ni l'autre ; tout était profondément corrompu ; le vice était sans pudeur , les cœurs sans humanité ; et les monsignors orgueilleux

de leurs vains privilèges , affichaient avec indécence leurs débauches effrénées. Lorsque la vertu est méconnue, toute honnêteté foulée aux pieds, la vérité doit-elle s'exprimer avec une circonspection craintive ? La vertu doit-elle épargner le vice insolent ? Quoi ! on ne craindra point d'outrager la nature par des mœurs affreuses, et l'on ne pourra les dépeindre dans toute leur monstruosité ? on osera se plonger dans un honteux abrutissement, une dégradante immoralité, et l'on serait coupable de venger la morale , d'accabler l'homme dépravé du poids écrasant de sa propre infamie ? on osera se livrer aux vices les plus hideux, et il ne faudra que badiner avec légèreté, avec malice ? on comblera la mesure de l'horreur, de l'iniquité, et l'on ne devra être que plaisant ? La vertu ne rit pas avec malice : quand elle voit le vice couronné, elle en est pénétrée d'une sainte indignation. Comme Juvénal dont j'étudiai les affreuses beautés, l'indignation m'a fait poète : et si mes tableaux sont quelquefois épouvantables ,

c'est que mon siècle le fut ; je n'ai peint la nature que comme je la vis.

A ces mots l'infortuné Nicolo-Franco mourut entre mes bras. La postérité, me dit la Satyre, partageant l'injuste prévention de son siècle, le calomnierait comme il le fut de ses lâches persécuteurs, parce qu'on jugera ses écrits sans les comparer avec les mœurs de son siècle : fier et sensible, Nicolo repoussa les faveurs des grands. Choqué de leur honteuse démoralisation, de leurs insolens dédains, il oublia qu'ils étaient tout-puissans, et employant contre eux le sarcasme déchirant, l'invective virulente, il les couvrit d'opprobres. Nicolo, né dans un état libre, eut été un poète indépendant et courageux qui, tourmenté du spectacle affligeant du vice heureux et de la sottise arrogante, les eut livrés à l'horreur et à la risée de son siècle ; né à une époque où le modeste Plébéien méprisé par une aristocratie dédaigneuse, devait ou ramper ou se taire, la noble énergie de Nicolo fut un crime, et devait attirer sur sa tête les persécutions dont il devint la victime.

Pendant ce temps j'étais sorti avec la Satyre de l'obscur galetas, où le génie venait d'expirer dans la misère affreuse, et je me crus au milieu des rues de Paris. J'aperçus une immense compagnie qui suivait un modeste convoi : nous demandâmes quel était l'homme qui paraissait inspirer tant de regrets : — C'est Boileau, nous répondit une femme du peuple. Il avait bien des amis ; on assure cependant qu'il écrivait du mal de tout le monde. — Quelle différence entre le sort de Nicolo et celui de Boileau, observai-je à la Satyre ! — Quelle différence entre le caractère de leurs écrits, me répondit-elle ! Nicolo mord avec fureur, il déchire : dans son humeur atrabilaire il ne cache aucune vérité, quelque affreuse qu'elle puisse être et il ne prend aucune précaution de la couvrir d'une gaze ; il poursuit avec une courageuse énergie le vice puissant sous le dais même où il voudrait se rendre respectable. Boileau couvrit de ridicules quelques mauvais auteurs, et il les diffama sans danger ; quelquefois même il les sacrifia bassement

à la nécessité de la rime ; mais il n'osa
se rendre terrible à la conscience de l'op-
presseur et du méchant. Eh que m'im-
porte donc à moi

Qu'il peigne de Paris les tristes embarras,
Ou décrive en beaux vers un fort mauvais repas ;
Il faut d'autres objets à notre intelligence.

Ces objets, Boileau se garda bien de les
traiter ! il n'eut de fiel et de colère que pour
quelques écrivains ; il est vrai qu'ils n'é-
taient pas à craindre ! Mais éleva-t-il une
voix lamentable lorsque la guerre civile et
religieuse désolait les Cévennes ? Lorsque la
persécution et le fanatisme éloignaient de la
France et l'industrie et plus de cent mille
familles ? Osa-t-il tonner contre une in-
juste ambition et la funeste manie des
conquêtes ? Couvrit-il d'infamie ce Lafeuil-
lade qui osait rendre à la statue d'un roi,
les honneurs qui n'étaient dus qu'à la divi-
nité ? Peignit-il l'avilissement de ces grands
orgueilleux qui briguaient la protection
d'une ville prostituée ? Osa-t-il être l'inter-
prête des malheureux que les lettres de

cachet, d'un jésuite, d'un père Letellier en-
 voyaient gémir dans les cachots? Non, Boileau
 ne dit rien de tout cela; il réserva son fouet
 pour Chapelain! pour Cassagne! pour Pra-
 don! pour Cotin! leurs mauvais vers, leurs
 plats sermons étaient bien autre chose à ses
 yeux que les malheurs, l'asservissement
 et la honte de son pays. Il fut le vengeur
 du goût, c'est très bien! mais n'eut-il pas
 été plus doux d'être l'effroi du crime et
 le vengeur de l'innocence opprimée. Il
 eut été persécuté, son cercueil ne serait
 pas aujourd'hui suivi de nombreux amis:
 mais quelle gloire immense et pure n'eut-
 il pas acquise aux yeux de la postérité. J'ai
 voulu te donner une leçon, me dit la Satyre:
 songe quelquefois aux tableaux que tu
 viens de voir. Quand des hommes basse-
 ment méchants attaquent le talent qui blesse
 leur orgueil, dénigrent la vertu qui ac-
 cuse leur immoralité, on méprise leurs
 vaines insultes: le fouet de la satire ne
 saurait être dangereux entre leurs mains.
 Mais qu'un homme vertueux poursuive de
 ses sarcasmes sanglans le vice impudent, la

médiocrité orgueilleuse et l'oppresseur dénaturé, qu'il tremble, car tout se réunira pour l'étouffer. Jeune homme, ne l'oublie jamais. Un satyrique doit être vil ou sa plume ne peut s'exercer que sur le compte de l'homme obscur. — Elle dit et disparaît : je me réveille étonné et je me retrouve en..... prison.

CHAPITRE CINQUIÈME.

DE LA MENDICITÉ.

Que dans une ville où il y a des oisifs mendians , c'est tout comme d'y avoir des voleurs , des brigands en embuscade , des sacrilèges , enfin des hommes capables de tous les crimes.

PLATON , rep. lih. 8.

Quelques législateurs philosophes , en cherchant à améliorer le sort de la classe pauvre , ont voulu détruire la mendicité qu'ils ont considérée avec raison comme une source féconde de crimes et de vices : mais cette lèpre de la société a , presque toujours , résisté avec opiniâtreté à toutes les mesures qu'on a prises pour l'extirper , parce qu'une pitié mal entendue encourage , par des aumônes , les fourbes dans leurs éternelles tentatives sur la crédulité des gens simples , et

que la mendicité plongeant l'homme dans un véritable marasme moral, lui ôte le goût du travail, et l'entretient dans une dégoûtante abjection, qui devient en quelque sorte pour lui, un véritable besoin.

Et que l'on ne pense point que la mendicité soit toujours le résultat ou de la stagnation du commerce, ou du défaut de travail; ils n'en sont ordinairement que le spécieux prétexte. Un écrivain anglais, Thomas Ruggles, qui a écrit une excellente histoire des pauvres, s'est livré à de curieuses et profondes recherches sur le prix des denrées du 14^m au 15^m siècle, et sur le salaire des ouvriers à cette même époque : la comparaison qu'il en a fait, prouve que les gages des ouvriers peuvent en général leur suffire aujourd'hui, comme il suffisait alors à l'entretien de leurs familles ; et que si la misère est devenue plus commune dans cette classe de la société, elle ne provient que de la dissipation excitée par l'étonnante multiplicité des cabarets et des lieux de plaisir, ou d'une dégoûtante gueuserie, qui fait chercher dans la pitié une subsistance qu'il se-

rait facile de gagner honnêtement par le travail.

Dans un de ses plus ingénieux romans, je veux parler de Guzman d'Alfarache, Lesage a peint avec une vérité affligeante toutes les feintes, tous les stratagèmes, toutes les menues friponneries de ces hommes dégradés, pour exciter la commisération : il n'est pas une seule de leurs ruses et de tous les ressorts de l'art de la gueuserie, (car la gueuserie est un art qui a ses règles et ses principes), qu'il ne signale et ne dévoile dans toute leur turpitude. Son ouvrage dégoûterait presque l'homme sensible de la bienfaisance ; et il faudrait, je l'avoue, pousser loin la bonhomie pour se laisser attendrir, après l'avoir lu, par leurs plaintes lamentables, leurs larmes amères, ou pour être encore dupe du spectacle dégoûtant de leurs prétendues infirmités.

Une dame fut un jour suivie dans les rues de Londres, par un malheureux couvert de haillons, qui lui demanda vingt-quatre sols. Surprise de cette étrange manière de mendier, elle lui répondit qu'elle n'avait

rien à lui donner : le mendiant suivit ses pas jusqu'à ce qu'enfin perdant tout espoir de succès : eh bien, dit-il, je ne vous importunerai plus. Cependant cette maudite charité m'aurait détourné du parti que je vais prendre, et poussant un profond soupir, il se retira sans dire mot.

Le ton, l'accent de douleur avec lequel il avait prononcé ces dernières paroles, inquiétèrent la dame. Cet infortuné, pensait-elle en elle-même, va se porter à quelque extrémité, et c'est le refus d'une bagatelle qui le réduit au désespoir. Là-dessus elle le rappelle, en lui disant : mon ami, voilà le schelling que vous me demandez. Mais dites-moi, expliquez-moi le sens des mots que vous avez prononcés en me quittant ? Madame, dit le drôle, en serrant l'argent, j'ai mendié toute la journée sans rien obtenir, et si votre charité n'était venue à mon secours, j'allais être forcé de travailler : ce qui ne me plaisait nullement, je vous assure.

Les progrès de la civilisation ont beaucoup contribué à flétrir cette ressource vile et honteuse de la pauvreté, à diminuer le

nombre des mendiants ; et c'est peut-être la preuve la plus frappante que la propagation des lumières est le plus sûr moyen d'enlever l'homme à ses penchans vicieux ou aux habitudes d'une vie crapuleuse et désœuvrée, qui ne laissent son ame ouverte à aucun sentiment honnête, et l'accoutumant à braver les rebuts et le mépris du public : mais c'est surtout en venant au secours de ces jeunes misérables voués dès leur bas âge à l'indigence, et à la corruption, et qui après avoir passé leur enfance dans les rues, sans recevoir aucune espèce d'instruction, sont exposés à tous les dangers et à tous les vices, en offrant aux enfans pauvres, une éducation, simple, que les Sociétés de bienfaisance ont rendu un service signalé à la société et porté un remède efficace à un mal dont les progrès devenaient alarmans. Mais ce n'est pas assez encore pour anéantir sans retour le fléau de la mendicité : il faudrait enlever ces enfans à la funeste contagion de l'exemple, que leur donnent leurs parens, en offrant à ceux-ci des ressources contre les besoins qui assiègent leur existence.

Il existe à New-York une société pour la repression de la pauvreté (Society for the prevention of pauperisme): cette louable institution en recueillant des renseignemens positifs sur le nombre, l'état et les habitudes des pauvres, ne cesse de s'occuper des moyens d'améliorer à la fois leur position physique et morale; de rechercher les moyens les plus propres de retirer ces êtres misérables de l'état de dégradation et d'engourdissement dans lequel ils sont plongés; de réveiller et de stimuler leurs facultés par la perspective encourageante d'un avenir plus heureux, de leur procurer des occupations utiles et lucratives et de les amener insensiblement à comprendre la nécessité de faire quelques sacrifices sur les produits de leur industrie, pour se procurer un sort moins précaire.

Je regrette de ne pouvoir exposer ici les mesures que cette utile société a prises pour l'amélioration de la classe pauvre et mendiante. Les renseignemens positifs me manquent à cet égard; j'ignore même si l'association est déjà en activité: mais un voya-

geur éclairé, qui m'a communiqué ces détails, m'assure que les travaux de cette société philanthropique ne se borneront pas à quelques réunions, à publier quelques vains mémoires, où ils développeront les grands principes de la charité, ou des théories chimériques et impraticables ; mais qu'ils sauront remplir le noble but de leur institution, en contribuant par des vues utiles au perfectionnement moral du pauvre, et surtout par l'introduction de salutaires innovations dans la distribution ou l'emploi des sommes que la bienfaisance publique consacre au soulagement des malheureux, qu'une apathique indifférence ou des préventions injustes forcent souvent à se livrer à la mendicité, en les abandonnant à la misère qui les accable.

A Dublin quelques négocians sont parvenus à guérir entièrement cette plaie funeste de la civilisation ; ils sentaient que l'aumône prodiguée sans discernement aux mendiants qui se tiennent sur la voie publique, bien loin de contribuer à détruire la mendicité, ne servaient qu'à encourager

l'imposture et l'hypocrisie, la fainéantise et le vagabondage : afin de prévenir ce déplorable abus, ils se formèrent en comité de bienfaisance, et ils réunirent entr'eux les fonds nécessaires pour ouvrir de grands ateliers aux mendiants valides, et un hospice aux mendiants infirmes ou estropiés. Quand ces établissemens ont été prêts, les membres de la Société en ont donné avis aux habitans, en les conjurant au nom du bien public de ne plus faire d'aumônes dans les rues, mais de leur faire parvenir leurs charités : cette mesure salutaire a mis soudain un terme à la mendicité, et les pauvres ne recevant pour réponse à leurs importunes prières que ces mots : allez à la maison de charité, ont été forcés par la nécessité de se rendre tous aux hospices ou dans les ateliers.

C'est ainsi qu'une humanité ferme et éclairée parvient à réaliser des vues qu'on avait d'abord crues absurdes, et obtient quelquefois des résultats qu'on n'aurait osé espérer parce que de nombreux obstacles, qu'opposent aux plus sages mesures ceux

même que l'on voudrait rendre au bien-être, entravent et paralysent souvent tout l'effet des institutions les plus humaines et les plus bienfaisantes *. Mais il faut qu'un gouvernement habile les appuie de tous ses moyens, parce qu'une association de cette nature a besoin pour atteindre son but, de protection, de force et d'autorité. En Angleterre, et c'est ordinairement chez cette nation qu'un écrivain doit chercher ses exemples pour faire apprécier les résultats qu'une volonté forte et active pour le bien a obtenus, en Angleterre la Société pour la répression de la mendicité, est en quelque sorte une véritable autorité; elle a ses constables et ses relations directes avec la magistrature civile et judiciaire : elle aide l'action des lois contre les imposteurs qui spéculent sur la pitié publique; elle exerce une surveillance active sur la classe pauvre, cherche à réprimer la contagion morale

* On se rappelle probablement les troubles, qui ont éclaté il y a peu de temps dans nos colonies industrielles.

dont la mendicité est la cause; et porte des secours prompts et efficaces à ceux que des revers imprévus plongent dans la détresse ou la misère.

Cependant la bienfaisance des particuliers n'a pu opposer que des remèdes impuissans au paupérisme; ce chancre rongeur ne cesse de s'étendre et finira probablement par plonger l'Angleterre dans un abîme effrayant de malheurs; déjà on peut assurer sans exagération que le tiers environ de la population ne vit à certaines époques de l'année qu'aux dépens des paroisses.

Une aveugle politique a cru dans le principe combattre cette funeste plaie par la taxe des pauvres, et n'a pas apperçu qu'au contraire elle l'envenimait. Charles Davenant, qui, dans un tems où la science de l'économie politique était encore dans le berceau, avait approfondi cette branche importante des connaissances humaines, écrivait en 1698: « Si la terre » continue trop longtems à être surchargée de taxes, les petits propriétaires

» ne pourront plus occuper les pauvres. * » Cette prédiction en partie accomplie, s'accomplira tous les jours encore davantage, car chaque paroisse étant obligée de nourrir ses pauvres, et la pauvreté ne cessant de s'accroître dans une progression effrayante, ** cette taxe insupportable en certains lieux, puisqu'elle s'élève jusqu'à trente pour cent des revenus immobiliers, ne peut aussi qu'augmenter tous les jours davantage ***

L'obligation où se trouve chaque paroisse de venir au secours de ses pauvres, donne lieu fréquemment aux actes de la plus révoltante barbarie; le pauvre n'est

* Discours sur les revenus publics et le commerce de l'Angleterre, 2 vol. in-8° 1698.

** Aussi n'y a-t-il pas de pays où le nombre des crimes soit plus multipliés qu'en Angleterre, et il y va sans cesse en augmentant : du moins a-t-il suivi depuis 1811 à 1821, une progression presque régulièrement croissante, de manière qu'il se trouvait à cette dernière époque presque doublé dans les rapports avec la population.

*** Le tableau ci-contre page 90, donnera une idée de la situation de l'Angleterre.

réellement en Angleterre qu'un esclave, un véritable *paria*; il faut qu'il reste où il est né; s'il quitte sa paroisse, toutes les autres le repoussent de leur sein, parce qu'elles redoutent qu'il ne tombe à leur charge. On ne lui permet de s'établir nulle part, et il doit obéir sur le champ quand on lui intime l'ordre de s'en retourner.

Il y a peu de tems que dans la chambre des communes, l'honorable Loilmot Horton a proposé le rétablissement du comité d'émigration : la misère des classes infé-

ANNÉES.	TOTAL du montant des cotisations des paroisses. <i>Livres sterl.</i>	SOMMES dépensées pour le soulagement des pauvres. <i>Livres sterl.</i>	NOMBRE des gens arrêtés pour crimes.
1812	8,640,842	6,656,105	6576
1813	8,388,974	6,294,584	7164
1814	7,457,676	5,418,845	6390
1815	6,937,425	5,724,506	7818
1816	8,128,418	6,918,217	9091
1817	9,320,440	7,890,148	13,932
1818	8,932,185	7,531,650	13,567
1819	8,719,655	7,329,594	14,254
1820	8,411,893	6,958,445	13,710
1821	7,761,441	6,358,703	13,115

rieures, disait-il, est si grande, qu'elle ne peut être diminuée que par l'émigration : donnons aux malheureux, les moyens de chercher une terre pour lui moins stérile, si l'on ne veut pas que la misère aille toujours en croissant, et que le pays ne soit tout couvert de pauvres.

Que faut-il penser de l'état d'une nation où l'on en est réduit à devoir proposer de semblables mesures pour se débarrasser des malheureux ; et quel sera l'avenir de l'Angleterre ?

Une philanthropie sage n'a cessé d'imaginer toutes sortes de moyens pour soulager la misère du pauvre ; on a créé des ateliers de charité, des bureaux de bienfaisance, des administrations de secours ; mais ces utiles institutions, et la bienfaisance de quelques uns de ces hommes rares, dont la vie est une chaîne de bonnes actions, ne sauraient soulager tous les besoins ; ils n'enlèvent à la misère et aux vices qu'elle enfante qu'un nombre peu considérable d'individus ; serait-il impossible que la bienfaisance publique vienne

au secours de tous les pauvres sans exception? Je ne le crois point.

Dans un grand nombre de paroisses de la Norwège, il s'est formé des comités permanens qui règlent tous les actes de charité, et veillent aux intérêts du pauvre; ces comités se composent du pasteur et de quelques uns de ses paroissiens les plus recommandables et les plus estimés.

Surveiller les indigens, observer leur conduite, rechercher les infirmes et les pauvres honteux, pourvoir à leurs besoins et distribuer les aumones, tels sont les devoirs philanthropiques que ces comités s'imposent, et qu'ils remplissent avec un zèle recommandable.

Leurs ressources se composent d'amendes judiciaires, d'un quart pour cent sur toutes les sommes déclarées dans les contrats de vente, de dons gratuits et d'une somme de huit sous que doivent à certaines époques verser dans la caisse de la charité, toutes les personnes de l'un ou de l'autre sexe, lorsqu'elles ont été confirmées. Les paysans propriétaires sont seuls

exempts de cette contribution; mais nous verrons tout à l'heure les obligations que la communauté leur impose.

Ces fonds sont employés en pensions que le comité accorde à des pères de famille malheureux, qui, malgré leur activité industrielle, ne peuvent par leur travail subvenir à leurs besoins, et qui tomberaient dans la misère la plus affreuse, soit parceque leur famille trop nombreuse consomme plus qu'ils ne peuvent gagner, soit que des circonstances malheureuses les empêchent de travailler; le comité prend même soin de quelques-uns de leurs enfans, pour qu'ils aient moins de bouches à nourrir, et dans le cas de décès, de revers inopinés, elle accorde des gratifications extraordinaires.

Les vieillards, les malades, les individus estropiés n'ont en d'autres pays que la perspective affreuse d'un cruel abandon, et la misère précipite ordinairement leur pénible existence; elle n'est pour ces infortunés qu'une lente agonie; car que peut l'aumone pour adoucir leur misère?

Rien : leur âge, leurs infirmités exigent non seulement des secours, mais des soins continuels ; non quelques charités partielles, mais une bienfaisance constante.

En Norwège, cette classe d'hommes intéressans, parceque leur malheur n'est pas l'effet de l'inconduite, excite particulièrement la sollicitude des comités de bienfaisance, qui les distribue entre les cultivateurs propriétaires, en ayant cependant égard à leur fortune, parcequ'ils sont tenus de leur donner asyle, de subvenir à leurs besoins, et de les considérer comme des membres de leur famille. Si la fortune d'un de ces paysans ne lui permet pas de supporter cette charge pendant un certain espace de tems, ou le comité désigne quelques autres propriétaires également peu fortunés pour qu'ils subviennent en commun aux besoins du malheureux qu'on leur confie, ou bien il détermine le tems que celui-ci demeurera dans chaque maison. Quelquefois même il exempté certaines familles de cette obligation lorsqu'il craint qu'elle ne les ruine,

ou qu'elle ne leur soit trop onéreuse, et quand il ne peut leur donner des individus capables de se livrer encore à quelques travaux.

En offrant au pauvre une perspective assez heureuse dans sa vieillesse, en écartant de son esprit la crainte d'un pénible abandon, en prévenant en quelque sorte ses besoins, ces comités de bienfaisance sont parvenus entièrement à détruire la démoralisation, la crapule et à rendre très rares les vices, les délits et les crimes qu'ils occasionnent le plus souvent, parceque le crime et le besoin se lient intimement et n'existent que rarement l'un sans l'autre.

Législateurs, philanthropes, voulez-vous mettre un terme à la multiplicité des crimes, et dépeupler les prisons, prévenez, s'il est possible, les besoins et la faim, en rappelant dans les classes indigentes l'amour du travail et d'une sage économie : ou toutes vos lois ne seront qu'une arme impuissante, les tribunaux un appareil inutile, les échafauds un vain épouvantail.

Obliger à une vie active, à des travaux pénibles l'homme accoutumé à une honteuse et lâche fainéantise, n'est sans doute pas facile : mais le besoin a pu l'y contraindre à Dublin ? Que n'emploie-t-on encore le besoin pour vaincre son obstination ? Le peuple, a dit Franklin, ne travaille pas par plaisir, mais par la nécessité. En effet, elle est peut-être un moyen plus assuré que les mesures rigoureuses de la police et que l'établissement de nos colonies industrielles, parce que celles-ci n'offrent aux pauvres une ressource qu'en l'obligeant de s'expatrier, et l'expatriation repugne toujours même à l'homme qui paraît devoir le moins sentir l'amour de la patrie, puisqu'il y préfère végéter au sein de la misère lorsqu'il pourrait en la quittant s'assurer une existence et renaître, si je puis ainsi dire, au bonheur.

On a en général remarqué que partout où règne la mendicité, règnent aussi le désordre et l'immoralité ; que partout où l'éducation s'établit et se propage, la mendicité diminue et partant le vice et la crapule.

Lorsque le généreux Owen fonda sa colonie industrielle de New-Lanark, ce village était plongé dans la plus déplorable corruption; dans un court intervalle de 10 ou 12 années, il y a opéré la plus complète révolution morale : la paresse, l'ivrognerie, le vol, la débauche ont fait place au bon ordre, aux mœurs, au travail, et cette métamorphose est à la fois un témoignage incontestable que la bonté est le principe du caractère de l'homme, et que le travail est en quelque sorte le germe de la vertu.

Dira-t-on qu'il faut de grandes ressources pour soulager l'humanité souffrante ou malheureuse; mais je pense qu'on s'exagère par un égoïsme dissimulé, les difficultés de la secourir d'une manière efficace : une charité éclairée sait employer avec succès les sommes les plus modiques. Dans la maison des orphelines de Genève on a calculé pendant 17 années que le terme moyen de la dépense, pour chaque orpheline, s'élevait seulement à 86 centimes par jour.

Avec des ressources bien plus modiques

une pauvre femme, la veuve Rumph, âgée de 70 ans, demeurant auprès de Bethusy, en Suisse, donnait il y a quelques années l'exemple de la plus sublime charité : du produit de quelques aumônes publiques ou particulières, elle entretenait trois petites filles et cinq jeunes garçons orphelins. Ces aumônes ne s'élevaient pas au delà de 29 francs, et tous les mois, de cette petite somme, elle devait encore défalquer 4 fr. qu'elle payait pour son loyer : cependant rien n'annonçait dans l'extérieur de ces enfans les apparences de la misère, et, sous les yeux de cette femme bienfaisante, à qui l'humanité devrait ériger une statue, ils prenaient des habitudes d'ordre, de propreté, de politesse et d'amour du travail.

C'est avec un sentiment d'admiration et de peine qu'on remarque que c'est une femme pauvre et âgée qui se livre, en s'imposant les plus dures privations, à cette touchante bienfaisance ; tandis que des grands, des riches semblent en méconnaître les charmes, et ne songent qu'à sa-

tisfaire leur frivolité, leur luxe, leurs passions, leur mollesse et leurs délices *. Dans un vil tripot ils osent avec une insolence fastueuse placer sur une carte des monceaux d'or ; ils entretiendront dans de magnifiques hôtels d'infâmes prostituées dont le luxe indécent insulte à la pudeur et à l'honnêteté publique ; ils prodigueront des sommes considérables à des jeux, à des fêtes, à des spectacles, à des amusemens ; et quand il faut venir au secours de l'humanité souffrante, leurs cœurs se serrent et leurs bourses se ferment ; ils repoussent avec dureté l'homme infortuné, que la misère semble condamner à ramper avec ignominie sur la surface de la terre : ou si quelque fois ils jettent sur lui un regard de dédain, ce n'est que pour insulter à son indigence ou à ses besoins. Sans doute il ne mérite que l'indignation des lois et le mépris des hommes celui qui, par une honteuse dégradation du caractère de

* Il y a d'honorables exceptions, mais elles sont rares.

l'homme , a le travail en haine et préfère arracher aux âmes compatissantes une subsistance que réclame la vraie infortune ; mais plaignons et secourons le pauvre honteux qui se trouve réduit à l'impossibilité de se procurer par le travail une existence honnête : plaignons et secourons le malheureux que l'âge et les infirmités empêchent de travailler.

CHAPITRE SIXIÈME.

DE L'ÉDUCATION DU PEUPLE.

L'homme dépourvu de connaissances ne diffère de la brute , que parce qu'il porte des vêtemens.

Sentence chinoise.

La véritable éducation consiste moins en préceptes qu'en exercices.

J. J. ROUSSEAU.

Que des hommes entraînés par un aveugle préjugé ou un absurde fanatisme proclament l'ignorance comme un élément nécessaire et indispensable au repos et à la sureté des états ; qu'ils considèrent la science comme une torche incendiaire qui, en éclairant l'homme , embrâse la société ; l'expérience ne cesse de confondre ces sophismes passionnés, qui, sous le voile d'un zèle religieux et monarchique, ne sont en réalité inspirés que par une secrète mal-

veillance et le désespoir d'une incurable médiocrité. Il en est, a dit M. de Lally Tolendal, de l'agonie des préjugés, comme de celle des malheureux humains qu'ils tourmentent : au moment d'expirer ils se raniment encore, et jettent une dernière lueur d'existence. Laissons donc ces hommes absurdes, stationnaires au milieu des révolutions qui emportent successivement leurs ténébreuses doctrines ; elles ne sauraient plus être dangereuses : l'opinion publique les condamne et tous les gouvernements sages repoussent cette politique étroite, mesquine, astucieuse et dégradante qui croit fonder la sécurité de la société sur l'abâtardissement intellectuel des peuples, lorsqu'il en est le fléau : car l'ignorance conduit à la démoralisation, et de la démoralisation au crime il n'y a qu'un seul pas.

En 1680 un respectable religieux, le père La Salle, établit en France sous la forme d'un ordre monastique une société pour l'éducation des gens pauvres. Les écoles de ces frères avaient produit tant de bien à Paris qu'en 1713 le lieutenant de police attesta

que depuis leur fondation les dépenses de son département au faubourg St.-Antoine, avaient diminué de trente mille francs.

Ce n'est pas seulement en France que l'on a remarqué la salubre influence de l'éducation pour l'amélioration morale du peuple : le prince évêque de Wurtzbourg, François Ludwig, créa vers la fin du dernier siècle dans ses états, quelques écoles primaires pour propager l'instruction et les lumières dans les classes inférieures. De 1769 à 1778 avant l'institution de ces écoles, on avait compté dans le seul duché de Bamberg 1523 criminels; à peine sont-elles établies, que de 1789 à 1798 on n'y compta plus dans les prisons que 765 détenus *.

L'instruction non seulement enlève l'homme à la démoralisation, au vice et au crime : mais l'arme encore contre la misère. Il résulte de documens officiels qui ont été soumis au parlement anglais que là, où on trouve le plus d'instruction, il existe moins

* Coup d'œil historique sur les pauvres, les prisons, les institutions de bienfaisance et les hôpitaux d'Allemagne par Friedlander.

de besoins et de pauvreté, parceque l'on y trouve plus d'industrie, plus d'ordre et que l'on s'y attache plus à perfectionner le travail. Comment donc dans un discours célèbre, qui a longtemps fixé l'attention de l'Europe un écrivain éloquent, un penseur profond a-t-il pu se constituer l'apôtre de l'ignorance? Était-ce un pur jeu d'esprit? Rousseau se fit-il illusion à lui-même? Je l'ignore : mais s'il a voulu prouver que les mœurs se corrompent à mesure que l'homme s'éclairait davantage, suivant une marche toute opposée à ce principe il a contribué plus qu'aucun autre écrivain de son temps à donner à l'esprit humain cette impulsion que les missionnaires, les ignorantins et les jésuites cherchent vainement à combattre par des intrigues, des sermons et de bonnes lois sur la liberté de la presse.

Plaignons en l'admirant les erreurs du génie, et méprisons les basses menées qu'emploie une religieuse hypocrisie, pour mettre obstacle aux progrès des lumières, et pour dégrader l'homme moral : des pa-

radoxes brillans et des intrigues ne sauraient plus arrêter la tendance de l'esprit humain vers le bien et la vérité.

Dans tous les pays, des sociétés philanthropiques se sont organisées presque spontanément pour contribuer au perfectionnement de l'intelligence humaine, et par suite au perfectionnement social. La société belge pour la propagation de l'instruction et de la morale, n'est peut-être pas la moins remarquable de ces institutions ; favoriser les progrès des lumières dans toutes les classes de la société et surtout dans les classes inférieures, en répandant partout, et au moindre prix possible, les ouvrages qui peuvent en améliorer la situation physique, intellectuelle et morale ; offrir à l'homme des instructions simples sur la santé, la propreté et la salubrité des lieux qu'il habite, sur l'amélioration de la culture ou des métiers qui le font subsister ; exciter et entretenir l'esprit national par des résumés clairs et concis de l'histoire de la patrie ou des peuples voisins ; développer l'intelligence par un expo-

sé lumineux des sciences dont la connaissance théorique pourrait devenir d'une utilité réelle dans la pratique ; former le citoyen en lui apprenant les lois qui le gouvernent et fixent nos devoirs comme membres de la société : voilà le but que se propose cette société philanthropique et qu'elle remplira sans doute : le caractère honorable de ses membres nous en est une garantie certaine.

Il existe en Angleterre une association à peu près semblable ; l'influence morale qu'elle est parvenue à exercer sur le vulgaire qui , comme le dit fort bien la société belge, forme par le nombre, la force réelle des sociétés, a déjà produit les plus heureux résultats. Le recueil périodique qu'elle publie, ne serait peut-être pas inutile aux travaux de la société belge : il est intitulé *The plain Englishman's library**, et il renferme toutes les connaissances indispensables à l'éducation de la classe pauvre, mais qu'elle ne pourrait acquérir, parce qu'elles sont répandues dans des ouvrages volumineux ou trop coûteux. La première partie de ce

* Chez Hatchard et fils à Londres.

recueil, *le Moniteur chrétien*, est consacré au développement de la doctrine religieuse : la seconde partie, *le Patriote britannique*, traite de la liberté, des lois, de l'histoire nationale : et la troisième, *le Compagnon du Coin du Feu*, renferme des principes sur le bonheur domestique, l'éducation des enfans, la conservation de la santé et les découvertes utiles.

Que des hommes éclairés aient senti la nécessité de travailler à l'amélioration intellectuelle et physique du peuple, de le tirer de cet état d'ignorance et d'abrutissement où l'on se plaisait, si je puis ainsi dire, à le laisser croupir ; qu'ils aient beaucoup fait, beaucoup sacrifié pour amener cette révolution morale qui doit rendre des hommes, que l'on était habitué à mépriser, à la dignité de leur nature, il n'y a rien là qui doive nous surprendre ; mais qu'en Angleterre de simples artisans se soient réunis pour propager parmi eux l'instruction scientifique relative à leur industrie ; qu'ils aient formé des cours de plusieurs sciences appliquées aux arts, des bibliothèques, des dépôts d'instrumens ou

d'objets mécaniques ; qu'ils aient créé un journal qui leur est particulièrement destiné : voilà ce qui doit nous étonner à juste titre. Oserai-je le dire ? cette association des artisans me paraît l'une des institutions les plus admirables, et qui honore le plus l'esprit de notre époque ; elle prouve que l'homme ne se ravale plus, qu'il commence à s'estimer lui-même, et qu'il cherche à sortir de la honteuse dégradation dans laquelle il a été si longtemps plongé.

Lorsque toutes nos institutions prennent un caractère éminemment philanthropique, lorsque toutes les études se tournent vers des connaissances graves et utiles, pourquoi les prédictions ridiculement sinistres de quelques hommes à préjugés accusent-elles notre siècle ? pourquoi dans le délire de leur aveuglement, de leur ignorance ou de leur mauvaise foi, cherchent-ils à s'opposer avec opiniâtreté à la marche de l'esprit humain ? mais que nous importent toutes leurs déclamations ? Malgré leur opposition insensée, un mouvement universel emporte la société vers la perfectibilité, et l'éducation

qui se propage de proche en proche, s'étend dans toutes les classes avec rapidité. Sur cent hommes de la classe pauvre de notre pays, à peine y en avait-il un seul, il y a quelques années, qui sut lire : des institutions nombreuses en peu de tems se sont élevées de toutes parts, et en offrant au pauvre les bienfaits de l'instruction, elles l'ont arraché à cette honteuse et pénible dégradation intellectuelle.

Le gouvernement a senti la nécessité de favoriser, de protéger et d'encourager ces utiles institutions : il veut que la nation s'éclaire et il lui en offre les moyens.

Cette conduite n'est pas seulement noble, patriotique, mais elle est encore éminemment politique; parce qu'un peuple éclairé s'attache toujours à ses institutions et à ses lois, quand elles sont en rapport avec ses besoins et son esprit : l'histoire de l'Ecosse en fournit une preuve frappante.

Longtemps cette nation fut plongée dans l'ignorance, et elle se montra toujours avide de troubles et de révolutions. Comment parvint-on à en assouplir les mœurs

et le caractère ? On organisa dans toutes les paroisses des écoles d'enseignement mutuel, (écoles qui ont trouvé des ennemis si ardents en certains pays) : bientôt l'instruction y devint générale et ce peuple séditieux, grossier et ignorant se distingua entre tous les autres par sa piété douce et simple, son caractère humain et paisible, son esprit cultivé, ses mœurs pures et honnêtes, son industrie et son attachement religieux à ses lois, à ses devoirs de sujet, de citoyen ou de famille. Il serait peut-être même impossible aujourd'hui de trouver sur la terre un seul peuple chez lequel les grands principes de religion, la vertu, l'hospitalité et la morale soient pratiqués avec plus de respect, et même parmi les pauvres gens ; dans les champs et les montagnes, on se réunit en famille le dimanche pour lire la bible et les évangiles ; le vieillard explique le sens de ces livres sacrés de notre foi, et l'on bénit ensuite l'éternel en commun.

L'instruction est encore loin d'avoir produit cette brillante révolution dans nos

mœurs et notre esprit ; quand on considère ce que nous avons été et ce que nous sommes , on peut concevoir sans doute les plus douces espérances , mais il faudrait offrir à toute la nation une éducation, qu'on ne donne encore qu'à un certain nombre d'enfans.

Dans le canton de Vaud , la loi les oblige tous sans exception de fréquenter les écoles où on leur apprend à lire , à écrire , le calcul et le catéchisme. Notre gouvernement ne pourrait-il pas prendre une pareille mesure ? Rencontrerait-elle beaucoup d'obstacles ? Exigerait-elle de grands sacrifices ? Ces questions ne seraient pas moins intéressantes , et peut-être un peu plus utiles à résoudre que les questions de quelques-unes de nos académies savantes.

Une importante objection qui exigerait de longs développemens se présente ici : quelle est , dit-on , l'éducation qu'il faudrait donner au vulgaire , et à quoi doit-elle se borner ?

Dans un rapport fait à la chambre des communes , le 28 juin 1820 , sur l'état de l'éducation des classes inférieures en An-

gleterre et dans quelques autres pays, M. Brougham souhaitait que l'enseignement ne sortît pas des limites tracées à l'homme d'une condition pauvre par sa position, et se bornât à la religion, la lecture, l'écriture et l'arithmétique.

Je pense, comme cet illustre orateur, qu'en général il ne convient point de donner aux gens pauvres une instruction très étendue; mais une éducation qui se réduirait à ces vagues élémens, n'offrirait-elle pas toutes les lacunes et les défauts de nos anciennes institutions ? Ouvrirait-elle aux enfans devenus hommes ces sources pures et abondantes où ils puissent un jour trouver ces principes moraux, qui préservent du danger des mauvais exemples et des inclinations vicieuses ? Lui inculquerait-elle les maximes saines de la morale, non pas de cette morale atrabilaire et monacale qui fait consister la vertu dans l'abstinence des plaisirs, dans le mépris de soi-même et dans des sacrifices inutiles à son bonheur et à celui des autres ; mais de cette morale qui excite l'amour de l'ordre et du devoir, la probité, le travail, la pratique

des actions utiles à nos semblables, en un mot, tout ce qui peut contribuer à former le jugement, à étendre le cercle des idées, à élever l'âme et à faire aimer la vertu? Surtout formerait-elle le citoyen? J'en crois point; et cependant dans l'état actuel de la civilisation n'est-ce pas principalement le citoyen qu'il faut s'attacher à former par l'éducation?

Des hommes d'un esprit éclairé, et qui ont avec une persévérance noble, cherché à améliorer le caractère moral du peuple, ne se sont pas formé de son éducation une idée aussi retrécie: ils l'ont envisagée sous un point de vue plus vaste, plus noble, et par conséquent plus utile à l'homme, car il gagne toujours à s'éclairer davantage. Plus son esprit s'éclairera, dit fort bien la société belge, mieux il saura comprendre, chérir et observer les lois et les institutions faites pour assurer la tranquillité ou la dignité de sa patrie.

Pour que l'éducation du peuple atteigne le but que l'on se propose, elle doit non-seulement former l'intelligence, mais

encore, me semble-t-il, faciliter à l'homme l'accomplissement des devoirs de sa condition, et lui faire trouver ce contentement de l'esprit et du cœur, que des études surabondantes pourraient lui faire perdre, en le dégoûtant de ses humbles et utiles travaux.

Quelques institutions m'ont paru réunir ce double avantage; je crois ne pas m'écarter de mon but en les rappelant un instant à l'attention du lecteur.

L'institut que M. de Fellemborg a formé à Hofwyl, à 2 lieues de Berne, a principalement excité l'attention des hommes qui s'intéressent aux progrès de l'éducation du peuple; il est à la fois agronomique et pédagogique. Les vices d'une éducation purement intellectuelle avaient déjà frappé depuis longtemps les esprits éclairés; et le citoyen de Genève, dans son chef-d'œuvre d'Emile, les avait particulièrement signalés : mais personne n'avait songé à suivre sa méthode qui, développant la force corporelle, donne à l'esprit une énergie nouvelle, et for-

tifie le caractère en habituant l'homme à des travaux pénibles. M. de Fellemborg a le premier conçu le projet de faire de l'étudiant un ouvrier, et de faire servir les travaux de l'agriculture aux développemens de l'étude.

Il ne m'est pas possible de m'occuper ici des procédés agronomiques de M. de Fellemborg; ces détails intéressants qui me sont d'ailleurs étrangers, m'entraîneraient trop loin : mais M. Simons en a tracé avec autant de fidélité que de talent, une analyse simple et rapide dans la revue d'Edimbourg, (mois de Novembre 1820) : je ne parlerai pas davantage de son école d'éducation pour les classes supérieures de la société, afin de m'occuper exclusivement de son école d'industrie pour les jeunes garçons pauvres.

Cet établissement reçoit à l'âge de 5 ans des enfans orphelins, ou réduits à la mendicité, ou qui appartiennent à des familles nombreuses et peu fortunées ; on les y habitue à l'ordre, à la propreté et au travail ; on leur ôte leurs haillons pour

leur donner des vêtemens propres et décens, mais simples et convenables à leur état; on leur apprend à soigner leurs effets et à raccommoder ceux qui s'usent; leur nourriture est simple, frugale, mais saine : le lait, les pommes de terre en forment la base.

Ils se lèvent en été à 5 heures, en hiver à six; ils font leurs lits, arrangent leurs chambres et s'y nettoient eux-mêmes; ils dejeûnent ensuite après avoir fait la prière en commun.

Ils ont une ou deux heures de leçon sédentaire; on leur enseigne à lire, à écrire, à calculer, de tête surtout; on leur donne quelques notions de grammaire, de géométrie et d'histoire naturelle dans ses rapports avec l'agriculture; on leur apprend l'histoire sainte, un abrégé de l'histoire et de la géographie de la Suisse, et enfin la musique élémentaire, qu'on ne considère pas seulement à Hofwyl comme un simple art d'agrément, mais comme un moyen puissant de sociabilité, de civilisation, parce qu'il aide à assouplir un

naturel grossier, à épurer les sentimens et à élever l'âme à de hautes pensées. Après la leçon les élèves travaillent aux champs jusqu'au diner, et ce sont les productions du sol qu'ils cultivent, qui servent à leur nourriture. En hiver et quand les intempéries de la saison ne leur permettent point de se livrer aux travaux agricoles, ils s'exercent à divers ouvrages manuels, comme à scier et fendre le bois qu'ils brûlent; à tresser et natter la paille et l'osier; à tricoter, etc. : ce temps même n'est pas perdu pour leur instruction : pendant que leurs mains s'occupent, on fait encore rouler l'entretien sur quelques idées utiles qui peuvent les éclairer, les instruire ou les rendre meilleurs.

Le diner achevé, ils jouissent d'un quart d'heure de récréation, qu'ils consacrent à des exercices en plein air, et avant de retourner aux champs, ils rentrent pendant une heure dans leurs classes. Ils se couchent à 7 heures, après avoir fait de nouveau la prière en commun.

Cette éducation forte et large forme non

seulement des cultivateurs éclairés, mais des hommes vertueux, qui en sortant de l'établissement à l'âge de 20 ans, seront par les habitudes et les connaissances qu'ils y ont acquises, au niveau de tous leurs besoins, et les modèles des hommes de leur condition ; aussi cette institution est-elle une pépinière d'ouvriers actifs, intelligens, éclairés et honnêtes : *actifs*, parce qu'on les forme à une vie toute laborieuse, et qu'on leur apprend à faire un sage emploi de leur tems ; *intelligens*, parce qu'on les éclaire soigneusement sur leur position dans la société, parce qu'on favorise le développement libre de leurs facultés, et qu'on ne perd aucune occasion de les entretenir de toutes les connaissances nécessaires à leur état ; *éclairés*, parce qu'on leur inculque des notions simples et claires sur les phénomènes de la nature, qui mal compris mènent à la superstition, et parce qu'on les prémunit contre les erreurs et les illusions populaires ; *honnêtes*, parce que toute l'instruction repose sur la morale et la religion qui sont les principes de toute probité, parce qu'on leur

inspire l'amour du devoir et qu'on leur apprend à le raisonner, parce qu'enfin on leur imprime fortement dans l'esprit le respect de la divinité, dont on leur retrace la bonté et la grandeur par le spectacle de la nature.

Il existe en Ecosse, sur les bords de la Clyde, dans une vallée riante et pittoresque, me dit un ami auquel je communiquais ces observations, dans un village appelé New-Lanark, un établissement non moins remarquable, qu'un homme véritablement ami de l'humanité, Robert Owen y a élevé sur des marais *.

De longues réflexions inspirées par quelques lectures vagues, donnèrent à Owen la première idée du système d'éducation, dont il a voulu lui-même mettre la théorie en pratique ; et ses expériences multipliées depuis 28 années environ, lui en ont confirmé l'utilité et la bonté.

* *Au outline of the system of education at New-Lanark. (Esquisse du système d'éducation suivi à New-Lanark, par Robert Dale Owen; Glasgow 1824. 1 vol. in-8°).*

Il a cru, et je crois comme lui, que le caractère de l'homme est le résultat des circonstances où il se trouve, ou bien de son éducation; ce caractère devient vicieux si les circonstances l'y disposent ou quand son éducation a été vicieuse; il dégénère en habitude si les circonstances restent les mêmes. Donnez à l'homme une éducation toute morale, qu'elle le garantisse de l'impérieuse nécessité des circonstances, et l'on prévient les vices qu'elles développent et les crimes qu'elles font commettre.

Que faut-il faire pour parvenir à ce perfectionnement intellectuel et moral de l'homme? Owen pense qu'il faut en éclairant l'esprit de l'enfant, en développant ses facultés naturelles, éviter soigneusement de lui offrir aucun de ces tableaux de corruption qui pourraient éveiller les passions ou le disposer à des penchans vicieux. Il croit surtout qu'on doit lui faire de l'ordre, de la bonne conduite, une sorte d'habitude, un goût naturel pour qu'ils deviennent le principe de toutes ses actions; qu'il faut lui faire aimer le travail comme

un besoin de la vie, et non par le ressort dangereux de l'émulation, l'espoir des récompenses ou la crainte de châtimens qui disposent le cœur à l'ambition, à l'égoïsme, à l'envie, à la cupidité, et qui souvent y développent un foyer de sentimens vils et pervers. Telle est la doctrine que le généreux Owen a conçue, et c'est à elle qu'il doit tous ses succès.

Je ne vous entretiendrai point, continua mon ami, de l'ordre des ateliers dans cette intéressante colonie industrielle; je ne vous parlerai que de la maison d'éducation que M. Owen y a fondée; encore ne vous raconterai-je pas dans toute leur étendue, ses principes d'enseignement : je m'arrêterai seulement à quelques-uns des détails de sa méthode qui ont particulièrement fixé mon attention.

Owen croit l'éducation vicieuse lorsqu'elle nous enseigne les mots, qui désignent une chose, avant que l'enfant ne connaisse la chose même. Pour parler à l'esprit, il pense que l'on doit commencer par parler aux yeux, et cette idée lumineuse qu'on croirait

d'abord impraticable et chimérique, il l'a mise en pratique d'une manière très-ingénieuse.

Dans la classe d'histoire que j'ai d'abord parcourue, l'enseignement est donné aux enfans par de vastes et immenses tableaux suspendus à la muraille, et qui se divisent par siècles. Chaque siècle représente dans le cadre qu'il embrasse, et pour le peuple dont on étudie l'histoire, les événemens remarquables, les hommes célèbres, les progrès des arts et de l'industrie, la peinture des costumes, des armes, des édifices, des outils qui appartiennent à cette période de temps ou à cette nation; non-seulement ces tableaux charment l'œil, excitent la curiosité, mais ils soulagent la mémoire, ils récréent l'imagination de l'enfant qui se rebute si facilement, et lui donnent presque en l'amusant une notion concise et claire sur les révolutions des nations, leurs usages, leurs habitudes, et les hommes qui ont tour-à-tour occupé la scène du monde. J'ai interrogé beaucoup de ces jeunes enfans, et je puis vous assurer

que grand nombre de beaux esprits de nos salons n'ont pas une connaissance aussi étendue que ces enfans de l'histoire du genre humain.

Dans la classe où l'on enseigne la géographie, l'on expose sous les yeux des élèves une carte où sont tracés sans aucun nom de lieux les divisions du pays que l'on fait étudier, les villes, les montagnes, le cours des rivières, etc. Le maître leur indique le nom de l'endroit que sa baguette désigne, les enfans le répètent en chœur; et ce n'est pas sans quelque surprise que j'ai remarqué avec quelle facilité ils retiennent par cette méthode les noms les plus étranges et les plus bizarres. C'est peut-être une des preuves les plus frappantes que l'intelligence ne s'exerce jamais mieux que quand on parle à la vue.

Je parcourus ensuite la classe d'histoire naturelle où l'on enseigne les élémens de botanique, de minéralogie et de zoologie : on montre aux enfans les images des animaux, des plantes et des minéraux qu'on veut leur faire connaître : on leur donne

ensuite quelques notions générales sur leurs propriétés, et sur l'usage que l'on en peut faire.

Des leçons de *gymnastique*, qui consistent en évolutions et en exercices réguliers, développent et fortifient les facultés corporelles des enfans ; la leçon de danse qu'ils prennent aux sons d'une musique vive et bruyante les récréé, et donne à leurs mouvemens de la grace et de l'aisance ; le chant enfin, qui est un délassement de leurs travaux et de leurs études, est encore une source abondante d'instructions morales qu'ils reçoivent en s'amusant, parce qu'on leur apprend des chansons composées pour leur usage, et qui leur retracent les scènes ordinaires de la vie. La religion n'y est point l'objet d'une instruction spéciale : quelques extraits de l'ancien et du nouveau testament les familiarisent avec les principes de la morale et de la charité chrétienne ; une morale simple, pure, dispose leurs cœurs à l'amour de Dieu et du prochain : mais on abandonne aux parens qui tous appartiennent à dif-

férentes sectes , sans que le repos de la société en soit troublé, le soin de diriger la croyance religieuse de leurs enfans.

A l'âge de dix ans les enfans sont admis dans les ateliers : mais ils consacrent encore quelques heures par jour à l'étude , qu'ils fréquentent moyennant la faible retribution de trois schellings par année.

Les développemens que j'ai donnés à mes idées sont peut-être un peu longs, mais ils ne seront pas tout-à-fait sans intérêt, et peut-être sans utilité à une époque où tous les individus commencent à sentir les avantages de faire des sacrifices pour l'intérêt général et pour procurer aux hommes , autant qu'il est possible, une éducation honnête. Puisse le noble exemple que donnent Fellemborg et Owen faire naître à quelques citoyens amis du pauvre, la généreuse idée d'instituer quelque'établissement semblable : avec de bien légers sacrifices ils ouvriraient à la population indigente une école qui l'arracherait au vice, à la fainéantise, à la misère et au malheur ; car ne

l'oublions point, l'éducation peut seule assurer le repos et le bien-être de la société : sans elle il ne saurait y avoir d'industrie, de morale, de religion et d'humanité.

Sans l'instruction, a dit M. Aignan, dans un excellent article sur l'enseignement mutuel, point de travail. N'est-ce pas aux lumières à diriger, à vivifier l'industrie, à l'arracher des ornières de la routine, à élever l'homme au-dessus de la machine aveugle qui broie ou qui file, ou de la bête de somme stupidement courbée sous le poids des fardeaux? Voyez le Turc ignorant, qui regarde avec immobilité sa maison brûler ou son vaisseau s'engloutir, et qui se contente de répéter : *Min allah!* « Cela vient de Dieu! » Ah! ce qui vient de Dieu, c'est l'intelligence de l'homme destiné à maîtriser les élémens, à s'assujétir les productions de la nature et les combinaisons de l'art, à les employer, avec une perfection toujours croissante, pour l'utilité générale et particulière.

Sans l'instruction, point de mœurs. Ce qui fait le bien ou le mal, le mérite ou le démérite des actions, n'est-ce pas le seul discernement ? Presque tous les crimes ou les vices des classes indigentes ont l'ignorance pour première cause : montrer aux hommes la vérité, c'est nécessairement les rendre meilleurs ; car, s'il ne leur était pas bon de savoir ce qui est, il ne leur serait pas bon que ce qui est existât, de sorte que leur dénier l'instruction, c'est blasphémer la divinité.

Sans l'instruction aussi, point de religion ; c'est-à-dire, qu'au lieu de ce rapport libre, inviolable, immédiat de la créature avec le créateur, naissent et s'enracinent, à la faveur des préjugés, ces superstitions cruelles, ces impostures accréditées, qui tyrannisent et tourmentent les hommes, quand elles ne les égorgent pas.

Sans l'instruction également, point d'humanité. La pitié sans doute est un sentiment ou plutôt un instinct naturel qui nous avertit pour les autres, comme la douleur nous avertit pour nous-mêmes ;

mais trop de distractions l'affaiblissent, et trop d'intérêts la contrarient, pour qu'elle pût être une impression efficace, si les lumières ne changeaient pas cette émotion stérile et passagère en une sympathie active et permanente.

CHAPITRE SEPTIÈME.

UN MOT SUR MON JUGEMENT. *

Il y a tant de pays où Caton ne pourrait aujourd'hui paraître sans danger. Quand la vérité est punie, soyez sûr que les lois ont été faites par ceux à qui l'erreur, les abus et les vices sont utiles.

BRECCARIA.

Il y a peu de jours j'étais assis sur le banc des accusés, et j'attendais avec calme, mais non sans quelque émoi, le jugement que cinq magistrats allaient prononcer; je suis aujourd'hui sous les verroux, et j'ai trouvé plaisant de me constituer de mon autorité privée, le juge de mes juges. L'ar-

* Cet article a déjà paru en partie dans *la Sentinelle ou revue des spectacles et de la littérature*, du 20 septembre 1826; mais il y avait été altéré: je le rétablis ici comme je l'avais composé.

rêt que je vais prononcer à mon tour du haut de mon tribunal ne les conduira pas sans doute aux petits Carmes : mais il fera peut-être naître quelques bonnes réflexions; je ne sais trop si elles ne seront pas tout-a-fait inutiles : cependant écrivons les toujours, ne fut-ce que pour donner des ailes au tems ? il marche si lentement quand on est en prison.

Mes défenseurs dans leur brillante plaidoirie, avaient principalement attaqué le jugement de première instance, parcequ'on n'y avait pas déterminé quels étaient les faits ou les expressions, qui portaient le caractère soit de la calomnie, soit de l'outrage; on avait espéré que le second juge aurait motivé son arrêt et cité les passages reprehensibles des deux lettres que j'avais écrites : alors il eut jetté un grand jour sur une matière extrêmement délicate, et l'écrivain eût su quelles expressions, ou quelles observations il devait éviter d'employer en critiquant les actes de l'autorité ou la conduite de ses agens. Mais l'arrêt de la cour, que je respecte , et que certes je suis loin de

vouloir attaquer, nous laisse plongés dans le vague effrayant de l'incertitude.

Considérant, y est il dit, que les deux lettres inculpées contiennent des outrages (beledigingen) envers le général*.....; mais qu'on n'y peut reconnaître les caractères qui constituent le délit de la calomnie (belastering) condamne etc.

Je crois ma condamnation très-juste, je m'avoue hautement coupable, et il n'est pas possible en effet dans un état bien organisé, de souffrir qu'un littérateur ignoré, un jeune homme obscur ose, parcequ'il se croit opprimé, s'armer de la verge de la plaisanterie, et sans respect aucun pour les épaulettes d'un grave général, l'en fustiger impitoyablement. Les tribunaux étaient là! ils ont fait bonne justice de ma pétulante témérité, ils le devaient..... Mais enfin quand on condamne un homme à perdre sa liberté, il faudrait bien, ce me semble, lui dire quelque peu, pourquoi on le condamne, et moi je ne le sais pas. On me déclare bien à la vérité coupable du délit d'outrages: mais j'ai en ce moment mes deux lettres

sous les yeux, et je me demande : où reconnaît-on dans ces deux lettres les caractères qui constituent l'outrage ? est-ce dans les faits que j'y rapporte ? est-ce dans les réflexions que ces faits m'ont suggérées ? ou bien est-ce dans les expressions que j'ai employées ? L'arrêt ne nous en apprend rien, et je le répète, il eut été utile, il était même nécessaire de fixer les doutes à cet égard ; car le juge eut alors tracé la ligne de démarcation qui existe entre les critiques qu'autorise la liberté de la presse, et celles que proscriit la loi ? Or cette ligne n'étant pas déterminée, tous les jours ne sera-t-on pas exposé à se voir poursuivre, parce qu'on aura souvent involontairement franchi cette ligne. Pourquoi donc la cour n'a-t-elle pas voulu circonscrire le cercle dans lequel il fallait se restreindre, en motivant son jugement par quelques exemples ? L'analogie eut alors servi de règle aux écrivains étrangers, comme je le suis, à la science obscure des lois, et ma condamnation eut été une lumière bienfaisante, qui les eut guidés

dans leurs travaux quelquefois dangereux; elle leur eut indiqué les précipices que l'on doit éviter, et montré la route qu'il faut suivre pour ne pas violer la loi. Je ne sais même trop si l'arrêt de la cour n'augmente pas les incertitudes : car ai-je outragé M. le général *..... en racontant les violences que j'ai essayées sur la Monnaie? Il serait difficile de le croire, parce que si l'on devient coupable en rapportant un fait de la vie publique d'un fonctionnaire, lorsque, je le suppose, ce fait ne l'honore point, il ne nous resterait plus qu'à gémir en silence sous le joug de l'arbitraire, ou à ne prendre la plume que pour écrire avec impudence, un éloge mensonger de l'autorité. Telle, je crois, n'a pu être la pensée de l'auguste auteur de la loi fondamentale; cependant l'arrêt qui me condamne ne me rassure point contre mes craintes. Ai-je outragé, en écrivant que ces violences étaient en opposition avec les lois constitutionnelles? Mais dans cette assertion, tout au plus y aurait-il erreur de jugement, et la loi punit-elle un homme qui raisonne mal?

Cela arrive tous les jours à nous autres écrivains, et si nous en exceptons les sciences exactes, notre intelligence ne nous fourvoie-t-elle pas tous les jours, sans guides dans les champs de l'erreur. Demandez-le plutôt à..... Peut-être suis-je occupé à m'y perdre en ce moment moi-même! Est-ce dans les expressions que j'ai employées pour rendre ma pensée? j'aime à le croire : mais alors que deviendra la critique? Ne sera-t-elle pas impossible, et ne devrai-je pas craindre sans cesse de m'expliquer avec franchise, si je n'aime pas les tribunaux? Qu'on dise, par exemple à..... qu'il est un lourd écrivain, à qu'il est un véritable forban littéraire. Ces honnêtes Zoïles ne se croiront-ils pas insultés à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions..... celles de folliculaires?

CHAPITRE HUITIÈME.

COMITÉ DES PRISONS.

Il a toujours existé, il existe, il existera toujours des hommes d'une vertu pure, entreprenante, courageuse, prêts à tout faire pour le bien de l'humanité..... et qui n'attendent pour se montrer avec utilité qu'un sage gouvernement, qui leur en donnerait ou leur en laisserait les moyens.

LA ROCHEFOUCAULT LIANCOURT.

Jadis, par une aveugle prévention, les malheureux, que la justice plongeait dans les prisons, inspiraient plus de haine et de mépris que de compassion. Pardonnons au passé.

On ne voit plus aujourd'hui dans les habitans de ces tristes demeures, que des misérables plus à plaindre encore qu'ils ne sont criminels : tout ce qui tient à leur bien-être intéresse, et veillant avec solli-

citude à leurs besoins, la justice même qu'ils ont offensée, leur tend encore une main secourable. Bénissons le présent.

Au milieu des agitations des peuples et des dissensions des rois, à travers le choc tumultueux des factions, qui troublent le repos du monde, et dont les déplorables discussions entravent la marche de la civilisation, le tableau consolant de la ligue spontanée de la philanthropie contre les préjugés d'une justice barbare, vient rafraîchir et reposer l'imagination désolée. On aime à voir ce sentiment humain, qui, cherchant avec ardeur les principes du bonheur des hommes, s'occupe avec une courageuse persévérance, à améliorer le régime des maisons de détention, soit sous le rapport de la commodité de leur construction, soit pour corriger le moral corrompu des hommes qu'elles renferment, soit enfin pour adoucir la rigueur de leur sort.

D'utiles et nombreuses réformes ont été opérées, et le bien qui a été fait restera; mais le mal qu'il fallait extirper était

grave , intense et les remèdes faibles , parce que de nombreux obstacles s'opposent aux tentatives répétées de quelques hommes de bien. On ne doit donc pas s'étonner si les améliorations n'ont pas toujours été sensibles , et si le succès n'a pas toujours répondu à l'attente et aux efforts des législateurs , des philosophes et des publicistes , qui se sont occupés des moyens d'adoucir le sort des prisonniers : peut-être même malgré la fastueuse humanité de notre siècle , ne sera-ce encore qu'après un long espace de temps , que l'on parviendra à concilier l'humanité avec la prudence et les rigueurs de la justice.

Cependant les observations isolées qui ont été faites , ont déjà donné lieu à la fondation de grands établissemens publics , à des institutions utiles ; et les prisons en général , n'offrent plus à celui qui les visite , ces tableaux de misère et de démoralisation , qui épouvantent l'imagination dans l'ouvrage de Thomas Buxton et du vénérable Howard. L'horreur et le dégoût qu'elles inspiraient par leur aspect hideux ,

par la barbarie du traitement que l'on y faisait souffrir aux détenus, n'en éloignent plus l'homme humain et sensible ; on n'y voit plus ces affreux cachots privés d'air et de lumière, où le malheureux livré à toutes les privations de la plus insupportable misère, vit au milieu de l'ordure et ne respire qu'un air empoisonné.

Les prisons ne sont plus regardées aujourd'hui que comme des asyles de punition, où la nécessité peut seule retenir l'homme, comme de véritables lazarets, où il va se guérir de la peste morale dont il est affligé. Si, (on l'a déjà vu dans le second chapitre) les mesures d'amélioration n'ont pas obtenu partout ces résultats satisfaisants, c'est que d'un côté il faut vaincre des préventions opiniâtres, des oppositions malveillantes, et surtout cette sorte de tiédeur et d'apathie avec lesquelles beaucoup d'individus accueillent presque toujours ces projets, qui, s'élevant au dessus de la sphère étroite de l'intérêt personnel, ne tendent qu'à la perfection-

nement social et aux progrès de la civilisation; c'est que d'un autre côté les abus se glissent facilement dans les maisons de détention, et qu'ils y subsistent inaperçus, parce qu'ils n'accablent qu'un criminel, ou un prévenu. En effet méritent-ils encore d'exciter la commisération ? Enfans rebutés de la société qu'ils ont outragée, et dont ils furent le fléau, s'ils sont traités avec rigueur, avec barbarie, qu'ils gémissent : les tourmens, les douleurs sont le prix de leur crime ; ils ne méritent plus d'exciter la pitié. — Mais le traitement qu'ils subissent est illégal, cruel, arbitraire. — Qu'importe ! leurs plaintes ne franchiront point les murs du cachot ; elles ne seront entendues de personne, et si elles parviennent jusqu'à l'autorité, on ne les écoutera point : prisonniers, ils ne sont dignes ni de foi, ni de protection.

Sous le prétexte spécieux de prévenir l'évasion des prisonniers confiés à leur surveillance, les gardiens se sont emparés presque dans toutes les prisons d'une puissance absolue, qui dégénère bientôt, si

elle n'est pas contenue, en une véritable tyrannie. Sans doute ils doivent pouvoir exercer sur les détenus une action forte et immédiate ; sans doute leur ministère exige une certaine sévérité ; mais l'autorité ne peut prendre trop de précautions pour que leurs mesures de répression et de sûreté ne soient pas inhumaines ; elle ne peut s'environner de trop de lumières pour réprimer de suite le mal , qui lui reste ordinairement inconnu : la raison n'en est pas difficile à expliquer.

La victime des abus du régime intérieur d'une prison est ou un criminel, ou un accusé ; ordinairement ce sont des hommes ignorans , ou qui appartiennent à la dernière classe de la société. S'ils ne savent pas écrire ; comment pourront-ils faire connaître leurs griefs à l'autorité ? ou s'ils le savent , la plainte d'un homme obscur et accusé ne saurait retentir bien loin , ou mériter une grande confiance. Elle reste donc étouffée. Que la justice séquestre le pervers de la société ; il n'en peut être que l'opprobre et l'effroi ; qu'elle

le marque du sceau de la réprobation et de l'infamie ; qu'elle employe des mesures sévères pour empêcher son évasion ; il ne subit que le juste châtimement de son crime : mais ce pervers est homme ; il existe encore des lois qui le protègent : et ce n'est que légalement que l'on peut sévir contre lui. Cependant combien de fois n'arrive-t-il point qu'on accable les prisonniers de rigueurs inutiles et arbitraires, à l'insu de l'autorité qui devrait les protéger. En France, par l'ordre du juge d'instruction, on plongeait un malheureux prévenu, qu'on fut depuis obligé de rendre à la liberté, dans un caveau vouté de sept à huit pieds carrés, qui n'avait d'autre ouverture qu'un guichet adapté à la porte. Le croira-t-on ? le geolier eut la barbarie de faire boucher cette ouverture : et pourquoi cette cruauté ? Les détenus, en payant une somme déterminée, peuvent obtenir dans la prison certaines aisances. Quelques riches contrebandiers se tenaient souvent dans une pièce voisine de ce caveau, et c'était pour que

ces messieurs ne fussent point incommodés par l'air infect qui s'en échappait que le geolier privait cet infortuné, d'air et de lumière, qu'il l'enterrait tout vivant ! L'autorité, il est vrai, reprocha cette cruauté au geolier : mais n'eut-il pas été plus beau de l'empêcher ? mais le malheureux en avait-il moins souffert un épouvantable supplice * ? Cette monstrueuse tyrannie ne serait pas tolérée dans notre royaume, et j'aime à le dire, les geoliers de nos prisons sont en général honnêtes et humains ; ils savent concilier la rigueur avec l'humanité, j'en ai tous les jours l'exemple sous les yeux. Mais le régime d'une prison fut-il dicté par une sage philanthropie, d'où dépend le bien-être des prisonniers ? Du caractère du Directeur. Or, supposons-le un homme injuste, avide, inhumain, ne spéculera-t-il pas sur la misère et le malheur des détenus ? n'exercera-t-il pas un odieux despotisme sur ces misérables avec d'autant plus d'impunité, qu'ils sont dénués de toute

* Voir l'ouvrage déjà cité de M. Rey.

protection, qu'ils ne savent à qui s'adresser pour obtenir justice, qu'ils ignorent même s'il existe une justice pour eux. Et quel serait, je le demande, le malheureux qui oserait se plaindre? Livré sans défense au pouvoir de ses gardiens, il respecte leurs abus et leur cupidité, il rampe en esclave sous leur verge de fer et garde un silence forcé, obligé qu'il est de les ménager pour ne pass'attirer leur inimitié, et aggraver sa position déjà si douloureuse.

Si, lors de la visite des inspecteurs de la prison, l'excès de l'oppression lui faisait articuler une plainte, s'il osait déchirer le voile, qui cache les iniquités de ceux à la discrétion de qui son sort est confié, n'en doutons point, une prompte justice lui serait rendue : mais qu'il tremble; on gardera le souvenir de toutes ses réclamations et l'on saura les lui faire expier. Placé dans l'affreuse alternative de s'exposer à la colère de ses gardiens ou de se taire, de deux maux le malheureux prisonnier choisit ordinairement le moindre; il souffre, il se tait, et la tyrannie reste ignorée. Supposons

même qu'il osât la dévoiler dans toute son horreur, combien alors n'est-il pas facile de calomnier l'infortuné, dont la plainte inspire toujours une certaine prévention, de justifier d'injustes rigueurs, et de prêter à ses actions, à sa plainte même un caractère criminel ?

Il est peu de prisons où des abus plus ou moins graves n'existent ou ne se commettent. Quelquefois, et je parle ici non de criminels, mais de détenus pour délit de la presse, on exerce une inquisition rigoureuse dans leurs papiers; on gêne leurs communications avec l'extérieur; on ne leur permet d'entretenir une épouse, un parent que dans la présence d'un porte-clefs : et même pendant qu'on accordait à des hommes criminels la faveur de loger à la pistole, on a vu des individus qui n'étaient accusés que d'un délit de la presse, inhumainement plongés dans des cachots !

Je ne finirais pas, si je devais rapporter cette foule de petites vexations et de contraintes qu'on emploie contre certains détenus ; elles sont insignifiantes en elles-mêmes,

je l'avoue ; mais elles deviennent barbares quand on en accable un homme malheureux et prisonnier.

L'autorité, je le répète et j'aime à le croire, ne commande pas ces abus ; mais ils échappent à son attention, parce que ce n'est pas en descendant rarement dans les prisons qu'on peut en étudier le régime : ce n'est pas non plus en venant y jeter avec une sorte de solennité un regard dédaigneux et rapide, sans interroger personne, qu'on peut connaître les besoins des prisonniers et les traitemens qu'on leur fait endurer ; il faudrait une surveillance continue ; il faudrait ne pas perdre les gardiens de vue, et peut-être alors préviendrait-on les déplorables effets de leur tyrannie, qui restent aujourd'hui ensevelis dans l'oubli des cachots.

On demandera peut-être si des hommes criminels doivent exciter cet intérêt philanthropique. A ceux qui pourraient élever une semblable question, je répondrais : ces hommes fussent-ils coupables, ne sont-ils plus hommes ? leur infortune n'a-t-elle

plus de droit à notre pitié, et les souffrances morales qui sont attachées à la perte de la liberté, ne suffisent-elles point pour inspirer de salutaires pensées et l'horreur du crime ?

Toute société bien organisée prête son secours à tout ce qui tient à l'humanité; elle veut encore moins punir que corriger. Y parviendra-t-elle par d'injustes rigueurs ? Non, elles aigrissent inutilement le cœur du prisonnier : et d'ailleurs, est-il toujours criminel ? il en est qui n'ont rien fait contre la morale. Ceux-là ne souffrent-ils pas assez de leur détention ? faut-il augmenter leur infortune, aggraver leurs peines cruelles en livrant ces malheureux sans défense à toutes les douleurs d'une injuste oppression ? D'autres ne sont qu'accusés, la loi les répute innocents ; eh bien, supposez l'un de ces hommes innocent, et vous leur devez à tous cette supposition, le plus grand des malheurs qu'il puisse éprouver, n'est-ce pas celui de perdre sa liberté individuelle ? Or non seulement il se voit ravir cette précieuse faculté, mais encore par son arrestation il voit sa réputation com-

promise, son repos détruit, sa fortune menacée, sa famille consternée et plongée dans le désespoir; cependant il est innocent, et on ne chercherait pas à adoucir son sort! on lui laisserait passer, en attendant le moment de sa délivrance, de longs jours de vexations, de misère et de souffrances! et la justice, le gouvernement, les hommes abjurant le doux sentiment de la compassion, l'abandonneraient sans lui tendre une main protectrice, sans lui offrir quelque consolation? A cette pénible idée le cœur se serre et l'esprit s'indigne: elle peut être défendue par quelques hommes pour qui l'humanité n'est rien; elle sera repoussée de tout homme qu'animant encore quelques germes d'humanité et de philanthropie.

Un gouvernement qui marche avec le siècle vers la perfectibilité sociale, entraîné par les principes de la civilisation moderne, quand il ne le serait pas encore par les siens propres, ne voit autour de lui que des citoyens dont il respecte l'indépendance, même en la restreignant. Dans

toutes les chances de la vie sociale, il doit à chaque homme, à la société, à lui même de concilier avec la sûreté publique, la plus grande liberté individuelle possible : il doit donc, même en les supposant coupables, respecter le malheur des hommes incarcérés, les garantir contre le despotisme tout puissant des gardiens, et leur rendre justice dans un lieu où ils ne sont détenus qu'au nom de la justice.

Ces principes, qui ne sont que ceux de l'humanité, caractérisent éminemment les actes de notre gouvernement. Améliorer nos institutions, réparer le mal, opposer une digue forte à son retour est la règle constante de ses devoirs; quelques unes de nos prisons peuvent même sous le rapport de leur régime être citées comme des modèles; cependant je le dirai avec une entière franchise, il est encore un grand nombre d'institutions que nous pouvons envier à nos voisins.

En France, par exemple, on a créé au commencement de 1819 une société royale

pour l'amélioration des prisons. Je vois déjà quelques personnes me demander quel bien a produit cette société, et elles me citeront l'affreux aspect que présentent presque toutes les prisons de la France. — Je répondrai que si cette belle et noble institution n'a pas produit tous les biens que l'on en attendait, la situation politique de la France en est la seule cause : rongée intérieurement par la lèpre honteuse de l'ultramontanisme et de la féodalité ; travaillée par la lutte violente des factions qui se disputent l'autorité et se renversent les unes sur les autres, elle ne cherche qu'à garantir ses institutions des coups funestes qu'on ne cesse de leur porter. Obligé sans cesse d'empêcher le mal, ou du moins de le combattre, peut-elle encore s'occuper du bien ? D'ailleurs tous les esprits occupés exclusivement des grands intérêts du corps social, et plongés tout-à-fait dans l'avenir, pourraient-ils encore s'intéresser à l'humanité souffrante et songer au présent ? Quand il faut exercer une surveillance continuelle et jalouse contre les am-

bitions de la cour et de l'église, qui retranchées à l'ombre de l'autel et du trône, forment dans le mystère des brigues et des machinations contre les libertés et les lumières du siècle, qu'importe aux beaux esprits des salons, à de graves politiques, que des malheureux gémissent dans les cachots, écrasés sous le poids de l'arbitraire, que la justice frémissse et que l'humanité pleure ? Aussi, et cette vérité est affligeante, le conseil de la société royale pour l'amélioration des prisons, quoique composé de véritables philanthropes, ne s'est-il assemblé que deux fois en deux ans. — Et qu'a-t-on fait dans ces deux réunions * ? — On a prononcé des discours remplis de belles maximes, et des phrases sonores sur l'humanité et la justice ; on a lu des rapports composés dans le cabinet et dans lesquels on a cherché plutôt à briller par l'élégance du style que par la vérité ; on a présenté des projets, qui sont restés sans exécution : et pendant qu'on pérerait

* Voir l'ouvrage déjà cité de M. De Marbois.

avec éloquence, avec chaleur, le malheur gémissait, et le régime intérieur des prisons ne s'améliorait point, ou du moins ne s'améliorait que fort peu.

En Angleterre le système des prisons s'est perfectionné avec une extrême rapidité. C'est aux sociétés philanthropiques qu'elle en est redevable : mais ces progrès tiennent encore moins au caractère humain et civique des Anglais qu'à la nature de leur constitution. La liberté de la presse, leur permettant de dévoiler sans aucun détour tous les abus, attira l'attention publique sur l'administration intérieure des prisons ; quelques hommes sensibles et bienfaisants ont descendu dans ces antres hideux, où l'on entassait les prisonniers ; ils ont dit, ils ont imprimé ce qu'ils y ont vu, ce qu'ils y ont appris, et bientôt les abus ont dû disparaître ; et de nombreuses sociétés se sont organisées dans toutes les villes principales de la Grande-Bretagne pour adoucir le sort des détenus.

Les améliorations n'ont pas été opérées aussi rapidement dans quelques autres pays

où les lois obligent à garder de nombreux ménagemens avec les autorités, qui s'alarment aisément pour leur réputation comme chacun sait. Quel abus oserait-on en effet constater avec la loi sur la calomnie, et sur l'outrage ? Elles nous permettent d'écrire, il est vrai, mais pourvu, comme le dit Figaro, qu'on ne parle en ses écrits ni de l'autorité, ni de la politique, ni des gens en place, ni des corps en crédit, ni de l'opéra, ni des autres spectacles, ni des personnes qui tiennent à quelque chose. Qu'en résulte-t-il ? En obligeant l'écrivain de se resserrer dans les champs de l'observation, à moins qu'il ne veuille s'asseoir au tribunal de police correctionnelle sur le banc que vient de quitter un ignoble coupable, le pouvoir se nuit à lui-même, car il peut autoriser les abus, et il empêche de les signaler ; il ne peut vouloir que le bien, et il empêche de dévoiler les vices dans leur hideuse difformité.

Un comité composé de quelques citoyens probes, indépendans, qui s'assembleraient régulièrement toutes les semaines et dont

les membres exerceraient une surveillance active sur les prisons, ne pourrait-il pas prévenir les abus qui se glissent si facilement dans ces asyles de captivité où les geoliers, suivant les inspirations de leur caprice, peuvent accabler impunément de leur cruel despotisme les malheureux qu'ils tiennent sous leurs clefs ? Ce comité correspondrait directement avec les autorités ; il aurait l'inspection de tous les détails de la maison de détention ; il surveillerait la conduite des prisonniers, écouterait leurs observations ou veillerait à leurs besoins ; il éclairerait les autorités sur les erreurs souvent inévitables qu'elles commettent ; il observerait enfin la conduite quelquefois arbitraire des gardiens. Sans doute ces fonctions seraient pénibles : mais quoi de plus noble, de plus humain que d'être le recours et l'appui de l'opprimé contre des vexations que réprouvent les lois et l'humanité, de contribuer à adoucir le sort du malheureux, de l'aider à supporter sa position, d'instruire la justice, de prévenir des erreurs déplorables et

de sauver peut-être un innocent ! Mais que l'on ne s'y trompe point ; cette société honorable et philanthropique ne doit être composée que de citoyens éclairés et fermes. Éclairés, parce que leurs devoirs sont extrêmement délicats, et qu'ils devront combattre l'antipathie de certaines personnes contre toutes les modifications qui ne sont pas dans leur intérêt. Fermes, parce qu'ils se trouveront pressés par des passions ou des préjugés, qui puisent une nouvelle exigence dans les concessions qu'elles obtiennent ; parce qu'ils devront souvent soutenir des principes sur lesquels on devrait être d'autant plus inflexible qu'on met plus d'opiniâtreté à leur résister, et qu'il est d'ailleurs dangereux de laisser au pouvoir la jouissance d'une exception, dont il est toujours disposé à faire une règle, quand elle favorise son instinct d'empiétement ; parce qu'ils devront enfin parler avec une noble indépendance, et méconnaître les ménagemens d'une vaine et méprisable puisillanimité.

Si ce comité eut existé, j'ose le dire,

des abus crians, et qui sont restés ensevelis dans l'oubli le plus profond, n'eussent pas été commis et en quelque sorte tolérés par le silence que l'on a gardé. — En France quand les sbirres de la police, refusant à M. Magallon de se servir d'une voiture à ses frais, osèrent mettre les poucettes à ce jeune et courageux écrivain, et le lier à un vil forçat, ce traitement barbare, ce raffinement de la perversité excitèrent une indignation générale. Il est vrai que le comité des prisons n'a rien fait pour empêcher cette infâmie : mais quand dans notre pays des maréchaussés lièrent les coudes au jeune Verveken, pour le conduire à la maison de détention, non seulement un comité n'a pas pu s'y opposer, mais cet abus est resté caché ; nul ne l'a su et le hasard seul me l'a fait découvrir. L'autorité, j'en suis convaincu, ne commande pas ces mesures vexatoires et honteuses ; mais au moins elle devrait les prévenir ou les empêcher, et il ne paraît pas qu'elle y ait seulement songé ? N'est-ce pas d'ailleurs l'autorité

qui a refusé à un détenu (il était éditeur d'un journal), la permission de dîner avec son épouse ? N'est-ce pas l'autorité qui vient d'ordonner l'arrestation des papiers du marquis de Chabannes ? * N'est-ce pas l'autorité..... Mais la loi sur la calomnie m'arrête, elle m'oblige à taire la vérité prête à s'échapper de ma plume : parce que je n'en pourrais produire la preuve légale, s'il plaisait à M. le procureur du roi de m'attirer en justice..... et je l'avoue sincèrement, comme je désire pouvoir vivre en bonne paix avec elle, j'aime mieux garder le silence.

* Ces papiers devaient être bien importants ! Hélas non ! on n'a saisi que de vieilles paperasses.

CHAPITRE NEUVIÈME.

DE LA RELIGION DU PEUPLE,

NÉCESSITÉ DE L'AMÉLIORER.

Quand une nation par la force de l'habitude, a servilement soumis son intelligence à celle des prêtres et des grands, elle cesse de réfléchir et perd tout désir de s'éclairer. S'abandonnant à un sommeil léthargique, elle-même se ferme à jamais la voie pour sortir de cet état de torpeur.

DE POTTER, *Vie de Ricci.*

J'examinai pendant l'office divin avec un sentiment de curiosité, deux femmes qui, agenouillées pieusement et le front incliné vers la terre, priaient avec une ferveur profonde : elles m'avaient frappé par le contraste remarquable de leur piété et de leur recueillement avec l'indiffé-

rence indécente de toutes leurs compagnes : peut-être , me disais-je , inspirées par les remords , implorent-elles le pardon de leurs fautes ; peut-être même victimes innocentes des erreurs de la justice humaine , élèvent-elles vers le ciel un cœur pur : curieux de pénétrer dans leur pensée , de deviner leurs sentimens par l'expression de leurs traits , je les observai avec attention : elles s'en apperçurent , et cachant leur visage d'un mouchoir , leur tête s'inclina encore davantage.

A peine la messe eut-elle été célébrée , que désignant ces deux femmes à l'un des guichetiers , je lui demandai quelques renseignemens sur leur conduite , leurs mœurs et leur délit : j'appris que le vol les avait conduites pour la seconde fois dans la prison , et que , compagnes inséparables , elles semblaient vouloir rivaliser entre elles , et d'immoralité et de perversité. — Mais leur piété , disais-je au guichetier ? — Elles n'en ont qu'à la chapelle , me répondit-il , et pendant la durée de la messe. — Quel est donc , pensai-je en moi-

même, en retournant à ma chambre, ce mélange étonnant, inconcevable, de démoralisation et de piété? La dévotion peut-elle s'allier avec le crime? n'est-elle donc pas le germe de toute vertu, de toute morale, et ce germe peut-il exister dans un cœur gangrené par le vice?

Assailli par une foule d'idées, qui occupaient ma raison sans l'éclairer, je consultai des livres écrits par des moralistes profonds, des philosophes beaux esprits, ils ne purent m'expliquer cet assemblage incompréhensible de bassesse et de majesté, de vices et de vertus, qui tour-à-tour ennobliissent ou dégradent l'homme.... Je consultai des livres de théologie, je n'y trouvai que des fables absurdes : dégoûté de toutes ces rêveries philosophiques ou religieuses qui révoltaient également ma raison, je résolus, pour m'instruire, d'interroger les hommes mêmes sur les principes de leur croyance. J'eus soin de choisir des individus qui avaient appartenu à différentes classes de la société, et qui par conséquent devaient avoir reçu une éducation

différente ; je n'en trouvai pas un seul qui eut une légère notion de la morale religieuse : ils ne connaissaient tous de leur culte que les cérémonies et les obligations générales : mais ils n'attachaient à ces cérémonies et à ces obligations aucune idée de vérité. Chrétiens par éducation et par une aveugle habitude, c'est, si je puis ainsi dire, par éducation et par habitude qu'ils observent les devoirs que prescrit une religion à laquelle ils ne croient point, parce qu'ils ne la connaissent point : et telle est quelquefois la dégradation de leurs facultés intellectuelles, qu'ils assistent aux cérémonies les plus augustes du culte avec une sorte d'insensibilité, et sans élever un seul instant leur esprit jusqu'à la divinité ; j'en ai même vus qui, faisant consister toute la religion à entendre une messe et dans un vain cérémonial, croyaient, après y avoir assistés, que toutes leurs obligations envers l'éternel étaient exactement remplies.

Il y a peu d'hommes qui soient véritablement pénétrés de l'esprit de la religion : mais il y en a bien moins encore qu'elle

rend meilleurs ou à qui elle fait seulement naître l'idée de devenir meilleurs. N'est-ce pas à la sortie de la messe que l'homme du commun va s'enivrer au cabaret, qu'il se livre à ses grossières passions, se dispute et se bat avec fureur ? N'est-ce pas après avoir fortifié son âme par le pain céleste, que Salcéda s'arma d'un pistolet, et tenta à la vie du fondateur de la liberté des Bataves ?

La religion n'est le plus souvent qu'une source de superstitions, et il est bien rare que chaque superstition n'étouffe dans l'homme une vertu, et ne lui donne un nouveau vice : souvent même il arrive qu'elles sont inconciliables avec sa croyance. Un jour une dispute s'étant échauffée dans un couvent de religieuses sur la prééminence de saint Jean l'Évangéliste et de saint Jean-Baptiste, les religieuses évangélistes se saisirent de ce dernier, le dépouillèrent, le fouettèrent, lui firent mille autres indignités, et l'enterrèrent ensuite dans le jardin en dansant sur la fosse. Ces extravagances sont ridicules, scandaleuses, mais voilà la religion du peuple.

La mauvaise direction que l'on a donnée aux études religieuses, les notions étroites et mesquines qu'en enseignent les prêtres, entraînent non seulement l'esprit de l'homme dans de honteuses superstitions, mais empêchent en quelque sorte la religion de développer dans son cœur les grands principes de la vertu et de la sociabilité, qui seuls peuvent former le bon citoyen, et ces principes invariables du juste et du vrai, qui seuls peuvent former l'honnête homme, parce que la moralité de toutes nos actions en dépend. Quand on écoute les instructions pastorales que le prêtre adresse aux fidèles, du haut de la chaire de vérité; quand on fréquente les catéchismes où l'on instruit la jeunesse de la religion; quand on suit enfin les leçons qu'on donne à l'enfance dans nos prétendues écoles de la morale chrétienne, écoles dont bien certainement je suis loin de vouloir critiquer l'institution, on est tout étonné de voir que le prédicateur, le catéchiste et le professeur oublient l'esprit et la morale de l'évangile pour ne développer

que des dogmes. Eh ! quels devoirs le dogme peut-il donc déterminer ? nous convaincra-t-il des obligations que l'homme contracte comme fils , comme frère , comme père , comme membre du corps social ? Formera-t-il son cœur à la pratique de la vertu ? — Non ! la morale peut seule , en perfectionnant nos idées , nous enseigner la règle invariable qui doit diriger notre conduite et l'étendue de nos devoirs.

Que la religion du peuple soit simple comme son intelligence ; qu'elle soit toute morale , car la religion et la morale sont inséparables , puisqu'elles sont les bases de la société et de la vertu ; que les cérémonies du culte ne fassent plus oublier la moralité du culte ; que le prêtre s'adresse dans ses instructions au cœur et non à l'esprit , qui ne peut le concevoir ; alors la religion ne sera plus une opinion , mais elle deviendra un sentiment , et ce sentiment attachera l'homme à la religion , parce que l'on se soustrait plus difficilement à l'influence des impressions qui s'exercent sur l'âme , qu'à celles qui ne s'adressent qu'à notre

intelligence. Alors on ne croira plus pouvoir manquer à des devoirs sacrés quand on aura observé ponctuellement quelques pratiques, quelques dogmes, quelques rites, qui n'intéressent ni l'état ni la société; quand on aura prononcé mentalement et quelquefois sans les comprendre de ridicules prières *. Alors la religion enseignera la divinité, l'immortalité de l'âme, la charité et le respect pour les principes éternels; elle apprendra à l'homme ce qu'il doit à ses semblables comme homme, ce qu'il doit à la société comme citoyen. Alors enfin on abandonnera au mépris toutes ces questions oiseuses et la plupart vides de sens, ces superstitions théologiques, qui sont une source éternelle de disputes, de discordes,

* Lisez la litanie de la Ste-Vierge dans l'*Ange conducteur*? Comment y qualifie-t-on la Vierge? De vase spirituel, vase honorable, vase insigne de dévotion, de rose mystérieuse, de tour de David, de tour d'ivoire, de maison d'or, d'arche d'alliance, de porte du ciel, d'étoile du matin, etc., et quand l'homme du peuple a répété ce risible galimathias, je le demande, son cœur est-il bien touché, et sent-il la nécessité de se corriger de ses vices?

de sectes, de haines, de persécutions, de crimes et de guerres : parce que purement dogmatiques elles s'élèvent au-dessus de toute conception. La religion peut nous ordonner d'y croire, mais la raison cherchant toujours à les comprendre et à les expliquer, des controverses s'élèvent, et la controverse est presque toujours cruelle et sanguinaire, quand la philosophie n'en vient point modérer la violence.

Jésus-Christ ne dogmatisa point : aussi ne fut-il point théologien : adore Dieu, aime ton prochain ; voilà la loi et les prophètes, disait-il à ses disciples. Pourquoi chercher autre chose dans la religion, et pourquoi nos prêtres sont-ils plus théologiens que le sauveur ne le fut.

Il faut être honnête homme, il faut aimer la vertu : mais quand vous saurez si le fils est engendré ou fait, dans le temps ou avant le temps, s'il est consubstantiel ou semblable au père, s'il eut deux volontés, deux natures, deux personnes, ou une volonté, une nature, une personne, serez-vous plus honnête homme et plus ver-

tueux, en remplirez-vous mieux vos devoirs de citoyen ? Non, des opinions ne sont pas la vertu, et des subtilités théologiques n'outragent que la raison de l'homme sans le rendre plus vertueux : quelquefois même développant dans son cœur le germe du fanatisme, elles en font une bête féroce.

Jamais la guerre n'est plus impitoyable que quand elle est allumée par le délire de la religion ; j'en pourrais citer des exemples nombreux et épouvantables, mais je ne rapporterai ici que le tableau effrayant des barbaries exercées contre les Vaudois : « A aucune » époque, dit Samuel Morland, ambassadeur d'Angleterre en Savoie et qui dans ce » moment se trouvait sur les lieux mêmes, » à aucune époque les chrétiens n'ont commis tant de cruautés contre les chrétiens. » L'on coupait la tête aux Barbes (pasteurs des Vaudois) ; on les faisait bouillir, on les mangeait ; on fendait avec des cail- » loux le ventre des femmes, on coupait » à d'autres les mammelles ; on les faisait » cuire sur le feu et on les mangeait ; on

» arrachait à d'autres les ongles avec des
 » pinces ; on attachait des hommes demi
 » morts à la queue des chevaux , et on
 » les traînait en cet état à travers les ro-
 » chers. Le moindre de leurs supplices
 » était d'être précipité d'un mont escarpé,
 » d'où ils tombaient souvent sur des arbres
 » auxquels ils restaient attachés, et sur les-
 » quels ils périssaient de faim, de froid et
 » de blessures. L'on en hachait en mille piè-
 » ces, et l'on semait leurs membres et leurs
 » chairs meurtries dans les campagnes.....
 » On traîna entr'autres un jeune homme
 » nommé Pelanchion par les rues de Lu-
 » cerne, semées partout de cailloux poin-
 » tus. Si la douleur lui faisait lever la tête
 » ou les mains , on les lui assommait.... on
 » l'étouffa ; ensuite on lui coupa la tête
 » et l'on jeta le tronc sur le rivage. Les
 » catholiques déchiraient de leurs mains
 » les enfans qu'ils arrachaient au berceau ;
 » ils faisaient rôtir les petites filles toutes
 » vives , leur coupaient les mammelles et
 » les mangeaient. Ils coupaient à d'autres
 » le nez , les oreilles et les autres parties

» du corps. Ils remplissaient la bouche de
 » quelques-uns de poudre à canon et y
 » mettaient le feu. Ils en écorchaient tout
 » vifs, et en tendaient la peau devant les
 » fenêtres de Lucerne ; ils arrachaient la
 » cervelle à d'autres qu'ils faisaient rôtir
 » et bouillir pour en manger. Les moins
 » dres supplices étaient de leur arracher
 » le cœur, de les brûler vifs, de leur cou-
 » per le visage, de les mettre en mille
 » morceaux et de les noyer. Mais ils se
 » montrèrent vrais Catholiques et dignes
 » Romains, quand ils allumèrent un four
 » à Carcigliane, dans lequel ils forcèrent
 » onze Vaudois à se jeter les uns après
 » les autres dans les flammes jusqu'au der-
 » nier, que ces meurtriers y jettèrent
 » eux-mêmes. On ne voyait dans toutes
 » les vallées que des corps morts ou mou-
 » rans. Les neiges des Alpes étaient tein-
 » tes de sang. L'on trouvait ici une tête
 » coupée, là un tronc, des jambes, des
 » bras, des entrailles déchirées et un cœur
 » palpitant. »

Siles barbares sectateurs de Mahomet li-

vrent aujourd'hui à toutes les horreurs d'une guerre sauvage la terre classique de la Grèce, pourquoi leur cœur ivre de sang est-il fermé à la pitié ? c'est que la religion leur ordonne de soumettre par le sabre celui qui refuse de croire ; c'est qu'ils croient aux 24,000 apparitions nocturnes de l'ange Gabriel, pour apporter à Mahomet les feuillets du Coran ; c'est qu'ils croient que ce prophète a parcouru quatre vingt dix cieux en une nuit, monté sur l'animal Borak, moitié cheval et moitié femme. Ah ! s'ils avaient un peu moins de foi et quelque peu de religion, l'humanité ne frémirait point chaque jour du récit horrible, déchirant, de leurs fureurs fanatiques, et les épouvantables barbaries des guerres religieuses ne viendraient pas se joindre à la cruauté d'une guerre politique.

Qu'on y réfléchisse bien, une religion, quand elle n'est que dogmatique, quand elle n'est pas toute morale, conduit à la superstition et à l'intolérance ; mais elle n'exercera sur l'homme qu'un empire indirect ; elle commandera à son esprit, mais

elle n'intéressera point son cœur , et dans l'état actuel de la civilisation , que faut-il principalement s'attacher à former dans l'homme , si ce n'est son cœur ? Croyez-vous , ministres du Dieu vivant , y parvenir en lui enseignant de belles et bonnes vérités théologiques , l'observation de certaines cérémonies religieuses , en vous efforçant de repaître les imaginations simples et crédules d'idées chimériques , de subtilités abstraites , de mystères puérils quand ils ne sont pas ridicules , de superstitions honteuses , détestables prestiges du charlatanisme , jongleries indécentes , qui n'en imposent qu'à une aveugle populace qui suit , esclave imbécile de l'habitude et de l'autorité , le torrent de l'opinion , et dont l'esprit familiarisé par une éducation grossière aux plus monstrueuses opinions , comme le corps se familiarise par l'habitude aux positions les plus gênantes , redoute d'examiner des mystères qu'elle ne peut concevoir , ou dont elle n'a jamais reçu qu'une notion vague , incomplète et embrouillée.

Que l'esprit resserré dans un cercle peu étendu , le vulgaire ne puisse en général s'élever à la hauteur de certaines vérités ; je le veux croire ; mais du moins qu'on ne les accoutume point à des préjugés bizarres, à des pratiques absurdes qui leur sont ordinairement plus chères et plus sacrées que la religion elle-même. Osez dire à ce stupide paysan que le patron de son village n'a point fait tel ou tel miracle , il vous fuira, j'en suis certain, avec horreur ; mais blasphémez en sa présence la divinité, insultez à la religion , foulez aux pieds avec impudence toute vertu , applaudissez au crime , au vice , ce même homme vous écoutera avec la plus complète indifférence ; les principes les plus infâmes, les projets les plus affreux, les actions les plus atroces ne pourront peut-être ni l'étonner , ni l'émouvoir ; vous pourrez même nier toute la religion , il vous écoutera avec impassibilité , il la niera aussi lui-même ; mais si vous voulez conserver bonne paix et bonne amitié avec lui , gardez-vous bien de nier la sainteté du patron de son village ou ses miracles.

Je le répète, il n'importe point à la société que l'on soit baptisé ou circoncis, qu'on suive les conseils d'un prêtre, d'un brame, d'un bonze ou d'un mollah, la croyance est de l'homme à Dieu et non de l'homme à la société; mais il lui importe que l'on soit homme honnête, bon citoyen et le dogme ne forme ni l'un ni l'autre. — Vous en doutez?—Quelques hommes intéressés en ont, je le sais, soutenu la nécessité sans y croire, et des hommes ignorans l'ont cru tout bonnement sans l'examiner; mais que l'on pénètre un instant dans cette triste enceinte; que l'on consulte tous ces hommes, que le crime et l'erreur y ont précipités; les cantons où les facultés intellectuelles sont le moins développées, et par conséquent où la religion exerce la plus profonde influence, sont précisément ceux qui envoient dans les prisons le plus grand nombre de criminels, j'oserais même dire les criminels les plus atroces. Si l'exactitude à entendre la messe machinalement à certains jours déterminés, formait à la vertu, certes il n'est point d'homme plus

vertueux ; et cependant ils sont couverts de crimes. Ce ne sont donc point les dogmes et les cérémonies d'une religion qui arrêteront le bras de l'assassin, la main du voleur, parce que l'amour du bien, l'humanité ne dépendent point de la croyance ; parce qu'une soumission scrupuleuse à remplir certaines pratiques n'améliore point et ne peut améliorer l'homme moral , combattre la perversité de ses penchants et l'enlever au vice et au crime, en cultivant dans son cœur le germe de la vertu ; une éducation raisonnée, des principes honnêtes, une religion simple, peuvent seules produire un pareil résultat, et rendre l'homme à la dignité de son être abatardi, mais non de honteux subterfuges inventés par l'imposture pour faire trembler et séduire l'ignorance et la simplicité.

CHAPITRE DIXIÈME.

QUE POURRAIT-ON ENCORE FAIRE POUR
AMÉLIORER L'ÉTAT DE NOS PRISONS?

Un bon législateur s'applique plus à
donner des mœurs, qu'à infliger
des supplices.

MONTESQUIEU.

Dans tous les pays, lorsqu'ils sont civilisés, et qu'ils sont gouvernés par des lois justes, il y a des juges, des procureurs du roi, voire même des agens de police, des gendarmes, des bourreaux, des espions, car il faut de tout cela dans un état bien organisé: et l'on y construit des bâtimens à murailles épaisses et élevées, où de solides grilles, de gros verroux, de lourdes portes, des gardiens vigilans conservent en dépôt non seulement le criminel qu'il faut séquestrer de la société: mais il arrive aussi

qu'elles s'ouvrent pour l'innocence, la vertu, le génie : car dame justice n'est pas toujours juste, son glaive frappe souvent à tort et à travers, immole l'honnête homme, et épargne le coupable. Les premiers peintres de la Grèce peignaient la justice ordinairement sans tête : cachaient-ils sous cette allégorie quelque malice ? Je l'ignore : mais quand on considère certains jugemens anciens ou modernes, et il en est plus de trois que l'on pourrait citer, n'est-on pas tenté de croire que dame justice perd quelquefois la tête ? Ceci soit dit sans irrévérence aucune : je respecte la justice, moi ! et j'en ai de bonnes raisons..... Je suis en prison.

Prison !..... ce vilain mot viendra-t-il toujours se reproduire sous ma plume et assombrir ma pensée ? Il ne peut se présenter à mon esprit qu'il n'y réveille aussitôt des idées pénibles d'injustices, d'oppression, de barbarie, de souffrances, de privations : et certes, il n'y a rien là qui rie à l'imagination, et qui puisse adoucir la fatigante monotonie de ce triste séjour : sans doute il y aurait plus

que de l'injustice à méconnaître les heureuses améliorations qui ont été introduites dans l'administration des maisons de détention : déjà on ne croit plus avoir protégé la société contre les attentats des pervers, quand on a construit des prisons qui épouvantent l'œil et attristent le cœur par des voûtes obscures et des cachots humides, où le malheureux prisonnier ne respire qu'un air empoisonné de miasmes putrides, produits par une haleine corrompue, et par l'odeur fétide des excréments qu'ils sont réduits à déposer auprès d'eux.

Déjà on ne laisse plus la paille se pourrir sous leurs corps pendant des mois entiers, on ne leur distribue plus du pain souillé d'ordure humaine. On n'aggrave plus inutilement leur misère; on n'aigrit, on n'exaspère plus leur cœur par les plus odieux traitemens; la justice les punit, mais elle les plaint; mais elle n'attente plus aux droits inviolables de l'humanité, et ne leur applique la rigueur de la loi que pour les ramener à la probité et dans la route du devoir.

Néanmoins, nous ne devons pas nous le dissimuler ; les prisons ne sont encore, malgré qu'on ait cherché à les améliorer, que de véritables séminaires de brigandages, où l'on va ordinairement s'impregner de la contagion du crime, pour en rapporter ensuite dans la société ce redoutable fléau. A la vérité, quelques hommes sages et éclairés ont conçu la pensée de faire sentir à des hommes matériels, grossiers, abrutis et vicieux l'impérieuse nécessité de revenir à l'honneur (si toutefois ils l'ont jamais connu) ; ils ont espéré de vaincre leur impérieuse répugnance pour tout ce qui est moral ou porte un caractère honnête, et de métamorphoser les prisons en écoles de repentir ; mais s'est-on déjà occupé, pour réaliser ce noble projet, des moyens de combiner tout ce qu'exige la punition du coupable avec le désir de le rendre à la société corrigé de ses funestes penchans ? Je ne le pense point.

Dans la maison de détention de Gand, le gouvernement a essayé la double influence du travail et de l'éducation ; il n'est

pas rare de voir des hommes qui y étaient entrés sans connaître aucun métier , et étrangers à tous les principes , en sortir pénétrés de leurs devoirs de religion et de morale , sachant lire , écrire , calculer et une profession lucrative. C'est beaucoup , sans doute , mais a-t-on fait assez ? Qu'on en juge par le grand nombre de criminels qui paraissent devant nos tribunaux pour récidives.

Une mesure extrêmement sage , et qui ne produira pas de résultats moins avantageux , c'est la résolution que le gouvernement a prise d'envoyer les jeunes malfaiteurs dans les colonies industrielles , et de les y renfermer dans des maisons particulières. A Londres , où l'on en comptait jusqu'à 8000 que la misère , l'ignorance ou les mauvais conseils avaient rendus coupables , on leur a pareillement construit des prisons de réforme.

Ce que l'on a fait pour les enfans , pourquoi ne le ferait-on pas pour des jeunes gens encore neufs au crime et au vice ? L'exemple n'en est-il pas beaucoup plus

à craindre pour eux, qui commencent à sentir le besoin ? l'expérience ne prouve-t-elle pas tous les jours que c'est dans ces repaires qu'ils vont perdre toute honte, et qu'ils en reviennent dans la société; endurcis et démoralisés, parcequ'on les y avait réunis avec les hommes les plus pervers ?

« Dès mon enfance, disait à M. Appert un coupable qui allait subir le dernier supplice, mes parens m'ont négligé : j'ai eu de mauvaises fréquentations et l'habitude du vol l'a emporté sur l'envie que j'avais de m'en corriger ; j'ai achevé de me perdre dans une maison de détention. Parmi les hommes que vous voyez dans notre chambre, il en est qui sont âgés de 17, 18 et 19 ans ; je les vois avec peine se former ici pour commettre de nouveaux crimes, lorsque leur temps de détention sera fini. Ne pourriez vous pas les faire transférer dans une autre chambre ? Ce serait le plus grand bien que vous puissiez leur faire.

En effet, déjà enclins au mal, on les abandonne sans défense dans l'horrible compagnie

d'hommes, profondément immoraux, qui habitués à tous les crimes ne leur donnent que des leçons d'escroquerie et de scélératesse. Aussi qu'en résulte-t-il le plus souvent ? C'est que leur détention, qui devrait servir à les corriger de leurs funestes penchans, les conduit à leur perte, et que la justice, qui ne voulait que leur inspirer un salutaire effroi, les précipite elle-même dans la carrière du crime, en les plongeant dans des gouffres de dépravation.

Un grand nombre d'écrivains ont depuis longtemps signalé ces inconvéniens déplorable; l'humanité, la justice en exigent la réforme: cependant en France on ne paraît prendre aucune mesure pour y remédier.. « Nulle part, écrit M. Appert *, on ne s'est occupé de la division des prisonniers en différentes classes, d'après leur âge et la nature des délits ou des crimes; les enfans y sont en société avec les criminels les plus cortompus; les simples prévenus y sont quelquefois confondus avec les condamnés.

* Voir le rapport déjà cité.

Les prisons, loin de devenir ce qu'elles devraient être, une retraite destinée à ramener le coupable à l'amour de l'ordre et de la vertu, deviennent une école de crimes et de corruption. » Je l'ai déjà dit et je crois pouvoir le répéter encore : on ne distingue les prisonniers que par la nature de leurs délits ou de leurs crimes : mais cette distinction est incomplète et vicieuse : tous les crimes, tous les délits de la même nature ne supposent pas dans l'homme qui s'en est rendu coupable, un égal degré de perversité. Celui qui s'est froidement baigné dans le sang par calcul, et le malheureux qui ne l'a répandu que dans un moment de passion ; le fainéant, qui, au lieu de travailler, préfère de voler pour végéter dans une honteuse paresse, et le pauvre, qui, pressé par le besoin, vole pour satisfaire sa faim, ne sont certainement pas aussi coupables, l'un que l'autre ; ils n'ont pas également dépouillé tous principes d'honneur et de vertu : cependant ils se trouveront ensemble : et un homme qui conserve encore quelque délicatesse de sentiment,

habitera sous le même toit, couchera dans le même grabat, qu'un homme d'une corruption insigne et avérée ? Est-ce , je le demande , dans cette affreuse société, que peut se corriger celui qui ne s'est pas encore familiarisé avec la perversité ; et s'il retourne au crime après avoir subi sa peine, à qui faut-il en adresser le reproche ?

Le cœur de l'homme contient toujours le germe de la vertu. Mais une bonne éducation peut seule le développer ; ses vices ne doivent être considérés, si je puis le dire, que comme une maladie de l'âme ; s'il n'en guérit pas, c'est qu'on l'abandonne au milieu d'hommes plus malades qu'il ne l'est, et dont les principes infâmes l'empêchent de s'amender, et bien souvent l'entraînent et le démoralisent entièrement.

Lorsqu'à Philadelphie * un homme est condamné à une détention plus ou moins longue, il doit toujours subir la peine du solitary confinement.

* Etat des prisons de Philadelphie, par le duc de Larocoucault-Liancourt.

Elle consiste à être renfermé dans une chambre solitaire, mais éclairée et pendant l'hiver échauffée par un poêle.

C'est dans cette chambre qu'éloigné, isolé de tout le monde, abandonné à ses réflexions, à sa conscience et à ses remords, il n'a de communication avec personne ; il ne voit que le porte-clefs, une seule fois par jour, quand il lui apporte une nourriture grossière mais saine : c'est dans cet abandon total, cet isolement continu qu'il est amené à descendre dans le fond de son cœur, à examiner sa conduite, à réfléchir sur des fautes dont il sent si amèrement la peine : et s'il n'est pas un scélérat consommé, cette punition le ramène ordinairement à de meilleurs sentimens, et le rend à la société repentant, corrigé et disposé à bien se conduire par la terreur que ce châtiment lui inspire.

» Nos propres observations et les renseignemens fournis par les gardiens, dit dans son rapport du 13 Mars 1821 le comité chargé de visiter la prison d'An-

burn, (New Yorck), nous ont convaincus qu'il n'est pas de punition plus pénible pour le prisonnier que d'être renfermé dans une cellule à part : ceux qui s'y trouvent veulent en sortir à tout prix. Le pain et l'eau, la chaîne et le boulet ne sont rien en comparaison de cette détention dans une cellule particulière. »

Lorsque le temps du solitary confinement est expiré, le prisonnier est placé parmi les autres ; on l'occupe à des travaux de différentes natures, mais qui sont proportionnés à ses forces, et chacun est payé à raison de son travail.

Toute conversation suivie, les rires, les chants, les cris, les reproches sont également interdits, sous peine du solitary confinement.

Tel est l'admirable effet de ce nouveau régime, écrit M. La Rochefoucault-Liancourt, que sur 100 *convicts* qui sortent de la prison, deux n'y sont pas ramenés pour récidive.

Mais depuis cette époque, ce système

a été tout-à-fait méconnu, et les pénitentiary houses n'ont plus été que des prisons fort ordinaires par la négligence de l'administration.

Le travail des prisonniers qui n'avait été dans le principe qu'une occupation salutaire, un moyen de correction, étant devenu l'unique soutien de la maison, les ouvriers les plus adroits et les plus industrieux furent traités avec plus d'égards, sans que l'on considérât leur amélioration morale : au lieu de les occuper au travail dans des chambres séparées, on en confondit sans distinction un certain nombre, dans de vastes ouvroirs où le discours obscène et la plaisanterie indécente circulèrent avec liberté. * Ce premier relâchement dans l'ordre intérieur produisit une impression funeste, et le vice qui fit chaque jour de rapides progrès, empêcha non-seulement de reformer le coupable, mais en accrut encore la dépravation.

* Observations on penal jurisprudence by William Roscoe, 'Lond. 1820.

« Quel est l'objet, dit M. A Jay, * que
 » la société se propose en condamnant un
 » de ses membres à la détention? Il est
 » facile de répondre à cette question. On
 » veut 1° qu'une injure étant faite à la
 » société, celle-ci en reçoive la répara-
 » tion afin que la crainte de la peine
 » prévienne les délits de même nature;
 » 2° que la peine soit un moyen d'amé-
 » lioration pour le coupable, qui devant
 » à une certaine époque être remis en
 » liberté, pourrait de nouveau en faire
 » un criminel usage, si ses penchans et
 » ses habitudes n'étaient pas changés. »
 Avec le régime adopté dans nos prisons,
 il est impossible d'atteindre ce but :
 au contraire, ordinairement tout ce que
 le mépris de soi-même peut engen-
 drer de vices; tout ce que les vices ont de
 plus repoussant, tout ce que la démoralis-
 sation peut inspirer à l'homme de plus
 abominable, se voit dans ces gouffres de
 perversité où l'on abandonne les hom-

* *Les Hermites en prison*, 25^e consolation.

mes à l'instinct qui les pousse au crime ; et ils y combleront mutuellement leur infamie, aussi longtemps qu'on n'adoptera pas un nouveau mode de classification pour les prisonniers : ils doivent être séparés sans doute suivant la nature de leurs fautes, mais il faudrait ce me semble tenir compte de leur âge, de leur mœurs et du degré de leur perversité ; ensuite il faudrait aussi, comme dans les maisons de correction de Philadelphie, interdire absolument toute conversation entre les détenus, ou établir parmi eux des censeurs qui veilleraient à leur conduite, empêcheraient toute conversation deshonnête, et dont les remontrances sages, dégagées de toute dureté, de tout pédantisme, ne seraient dictées que par une charité bienveillante ; alors seulement on pourra espérer une régénération plus ou moins complète de ces hommes dépravés, qui, s'ils ne se sont pas repentis et amendés, seront rejettés au milieu de la société, plus disposés que jamais à se livrer à de nouveaux crimes.

Rarement la perversité est le résultat d'un penchant décidé vers le mal; elle est plutôt le funeste fruit d'une éducation mal dirigée, de l'entraînement des passions, des besoins ou du mauvais exemples. Quelque corrompu que puisse être un homme, il n'est pas impossible de le ramener au bien. « Il est peu de criminels, dit Marquet Vasselot, dont on doive désespérer. Les prisons mêmes offrent souvent des traits de vertu, d'honneur et de générosité. Le sentiment du juste et de l'injuste qu'on n'étouffe jamais dans le cœur humain, s'y reproduit en mille occasions; chez la plupart la conscience a été surprise plutôt que détruite. » Pour la ranimer dans toute sa force, il ne faut que les éclairer sur leur malheureuse position par des instructions simples, capables de les convaincre et de les ramener à la vertu. Une dame anglaise (c'est de la respectable madame Fry que je parle,) visite un jour la prison de Newgatt. Touchée de la déplorable démoralisation, de la misère affreuse des

femmes, qui étaient enfermées dans ce repaire de crimes, elle conçoit le projet de consoler ces malheureuses et de corriger leurs mœurs : on voulut l'en dissuader, elle persista et s'adjoignit quelques compagnes : elles formèrent entr'elles une société : bientôt le concours des réformatrices s'accrut. On opposa des obstacles à leur zèle, elles les renversèrent, et par de sages conseils, le bon ordre qu'elles parvinrent à établir parmi les prisonnières, et la lecture de quelques passages des écritures saintes, elles rendirent à la pudeur, à des sentimens honnêtes, des femmes qui paraissaient y avoir renoncé sans retour; elles les rappelèrent à l'espérance de bien vivre, et avec cette espérance au courage de l'essayer.

Si on ne veut pas tenir le prisonnier dans la solitude, on peut par un système bien combiné d'indulgence et de sévérité, le ramener à l'amour du bien et de l'honnêteté. Quelques écrivains ont depuis longtemps examiné quel était ce système; ils l'ont presque tous manqué parcequ'ils s'en sont exagéré les difficultés. M. Har-

mer seul, dans un interrogatoire devant un comité de la chambre des communes, me semble l'avoir tracé en peu de mots. » Si l'on me demandait, disait cet homme de loi, quel genre de peines me paraît efficace, je répondrais : celles qui pourraient forcer le délinquant à suivre un cours de vie entièrement opposé à ses habitudes. La paresse fait sans doute partie de son caractère, l'occupation en serait le remède : qu'on l'applique au travail. Il est probablement débauché, et l'abstinence serait aussi salutaire à son corps qu'à son esprit : qu'il la subisse. Il est accoutumé à des compagnies dissolues, sa séparation le rendrait essentiellement meilleur : tenez le solitaire. Jusqu'ici il a vécu dans le dérèglement et la licence absolue ; je conseille de l'assujettir à un frein et à l'observation d'une juste bienséance.

J'oserai ajouter à ces principes sages et lumineux quelques mesures d'ordre et de discipline, qui peut-être en pourraient assurer ou faciliter la pratique.

1° On devrait séparer les individus dis-

tingués par leur caractère, leurs mœurs, leur âge, et jusqu'ici confondus par le crime et la misère, pour que la contagion des vices du pervers n'empoisonne pas celui qui conserve encore quelque sentiment de vertu.

2° On devrait, comme dans la maison de force de Neugast (cercle de Stettin), faire passer le prisonnier qui s'amenderait et se ferait remarquer par des habitudes de décence, ou des sentimens honnêtes, dans une meilleure division, et dans la société de ceux qui sont traités avec plus de douceur.

3° Nommer un censeur qui surveillerait l'entretien des détenus, arrêterait tout propos, quand il renfermerait le germe du vice : exhorterait les méchans et encouragerait les bons.

4° Établir, comme je l'ai déjà dit, comme je ne cesserai de le répéter jusqu'à ce qu'il soit établi, un comité de bienfaisance qui s'assurerait si l'ordre et la décence sont maintenus dans les prisons, si les détenus sont traités avec humanité, avec justice, qui recevrait leurs réclamations et leur rendrait justice.

5° Imposer quelques occupations à tous les prisonniers, ne fussent ils qu'accusés. Ce travail diminuerait l'intensité de leurs peines, leur procurerait quelques petits gains qui les aideraient à adoucir les privations de la détention, et les arracheraient aux vices dégradans qu'enfante l'oisiveté.

Les bons principes sont établis ou discutés; c'est la condition première de tout bien, de toute amélioration : mais ce n'est pas assez de les examiner, il faut les mettre en pratique. Le gouvernement veut le bien... Espérons.

CHAPITRE ONZIÈME.

DE LA PISTOLE *.

Il est une puissance
Dont rien dans l'univers n'égale l'influence :
L'argent, plus absolu que tous les potentats !
Il gouverne les grands et les petits états.

CASIMIR BONJOUR, *L'argent*, acte 2, scène 5.

Avez vous de l'argent ? dans les prisons, comme dans le monde, vous pourrez vous procurer, fussiez-vous un coupable avéré, certaines jouissances, certaines commodités ; et au lieu d'être renfermé dans un cachot avec un homme ignoble, mais peut-être encore moins criminel que vous, on vous conduira dans une vaste salle qui, pour tout ameublement, a quelques lits, une longue table et des bancs de bois. C'est ce que l'on appelle la *Pistole*. Vous êtes pauvre, et l'on

* L'étymologie du mot *Pistole* est facile à comprendre, et je n'ai pas cru devoir perdre mon temps à l'expliquer.

vous enlève à votre famille, à vos travaux, à la liberté; la justice ne vous accuse que d'un délit moralement excusable, mais qu'elle doit punir dans l'intérêt du repos de la société; peut-être même êtes-vous innocent, et une horrible fatalité seule vous conduit-elle dans les prisons. Infortuné! c'est pour vous que les cachots y sont construits; vous serez traité avec la même rigueur que le scélérat, et vous expierez; non le crime ou le délit dont vous êtes accusé, mais le tort impardonnable de n'avoir pas la bourse garnie d'argent.

Dans les siècles de la barbarie la justice vendait au pervers un injuste pardon après l'avoir condamné : chaque crime était évalué à prix fixe et le riche était en quelque sorte assuré d'une horrible impunité : la civilisation a flétri cette odieuse simonie judiciaire. Pourquoi donc dans un siècle civilisé, vend-on à des coupables quelques adoucissemens de leur punition : adoucissemens qu'ils se procurent peut-être avec un argent acquis par le forfait.

Si un sauvage sorti du sein de ses forêts

venait visiter nos prisons, et qu'il y vit le criminel opulent traité avec plus d'attention que l'homme probe mais indigent; s'il y voyait celui-ci endurer toutes les privations, essuyer toutes les ignominies, éprouver toutes les rigueurs, et celui-là vivre en véritable sybarite : que penserait-il de notre civilisation si vantée, de notre justice ? frappé de ce contraste affligeant n'aurait-il point raison de s'écrier : « Hommes civilisés, vous nous appelez des sauvages, des barbares ! Mais les véritables sauvages, les véritables barbares, c'est vous. »

Les hommes sont tous égaux devant la loi ; elle ne fait plus aucune acception des rangs ni des fortunes. Pourquoi donc le coupable, qui a de l'argent, continue-t-il à être mieux logé, mieux couché, mieux traité que l'innocent pauvre : cette honteuse distinction, qui renverse tous les principes de l'équité est une véritable insulte au malheur : elle est non-seulement scandaleuse, révoltante, immorale ; mais l'humanité la reprouve, la raison la condamne et la saine justice doit la flétrir.

CHAPITRE DOUZIÈME.

UN JOUR DE VISITES.

Je voudrais que nous fussions les hommes de nos propres pensées, de nos propres sentimens. Nous sommes presque toujours les hommes de notre profession, de notre robe, de notre uniforme.

J. S. VANDEWYER, *Pensées diverses.*

La vraie science et le vrai estude de l'homme, c'est l'homme.

CHARRON, *De la Sagesse.*

« Ne vous l'ai-je pas toujours dit qu'avec vos principes sévères de patriotisme, de devoir, de constitutionnalité, je vous verrais un jour sous les mêmes verroux que le vice et le crime ? » A ces mots, mon ami.... m'embrasse, et se regardant avec complaisance dans un morceau de miroir, qui orne ma chambre, il arrange avec art ses cheveux, relève sa cravatte, fait avec légèreté quelques tours dans ma cellule en agitant

sa cravache, et, me serrant la main avec force, « je regrette, me dit-il, de devoir te » quitter, j'ai de nombreuses visites à rendre ce matin. Adieu ! »

J'éprouvais, en réfléchissant à la fatuité ridicule de ce jeune étourdi, un sentiment de pitié et de tristesse ; elle me paraissait désolante, pénible, honteuse..... et malheureusement presque tous nos jeunes gens sont ainsi faits : satisfaits de jouir d'une liberté automatique, on les dirait insensibles au sentiment le plus noble, le plus sublime..... le civisme : et ils tendraient leurs mains aux liens du despotisme, s'ils peuvent sans crainte filer une tendre intrigue, faire tapage dans un café et siffler au spectacle.

Je le dis à regret, et je crois ne dire que la vérité ; si la jeunesse belge est en général instruite et éclairée, elle n'a cependant pas encore pris ce caractère grave, cette dignité qui conviennent au citoyen, parce que son éducation politique a été entièrement négligée.

Que sous un gouvernement ombrageux

et absolu , quand l'obéissance passive était la première des vertus sociales, quand il fallait se taire et ne point raisonner, on ait donné aux études une direction illibérale ou purement littéraire, cette tendance entraînait parfaitement dans les intentions du prince qui, ne voulant que d'une aveugle soumission, empêcha soigneusement la jeunesse, qu'il voulait accoutumer à son joug, de se livrer à l'étude de la science dangereuse des droits des hommes et des peuples. Dans cette espèce de proscription il fut conséquent avec le principe de son gouvernement; elle en était un résultat nécessaire et inévitable. Mais que dans un pays où l'homme se glorifie *d'être le compatriote de son roi*; dans un pays où, rendu à la dignité du citoyen, il peut être un jour appelé à défendre au sein de nos États-Généraux, les droits et les intérêts de la patrie, on n'ait encore rien fait pour pénétrer la jeunesse de l'esprit de nos institutions nationales, de la nature de nos rapports avec les nations étrangères, de la situation politique de notre pays par rapport aux autres

peuples, etc. ; c'est peut-être une anomalie qui d'abord paraît invraisemblable, mais qui n'en est pas moins réelle.

Il faut même l'avouer : accoutumés que nous sommes à faire notre cours de politique dans les journaux, à nous y former une opinion bonne ou mauvaise des grands événemens qui bouleversent ou agitent la société, à ne penser en un mot que quand le journaliste a pensé pour nous, on n'a vu dans la politique qu'une science vaine, puérile et subordonnée à des circonstances qu'il n'était ni possible de prévoir, ni possible de maîtriser, au lieu d'y voir une science toute positive et soumise à des règles invariables. Aussi où nous a conduit la fausse idée que l'on a conçue de cette étude, en supposant même qu'elle fut réellement vague, précaire et incertaine ? à l'oubli de nos droits les plus précieux. Et remarquons-le bien : celui qui professe avec le plus de véhémence les principes libéraux, n'est pas toujours celui qui connaît le mieux le droit public de son pays : il n'en possède tout au plus qu'une idée confuse, une con-

naissance générale. L'interroge-t-on? on s'aperçoit soudain qu'il n'est libéral que de nom ou par esprit de parti, mais rarement par étude ou par conviction.

Ces réflexions désolantes paraîtront peut-être dictées par une humeur chagrine et frondeuse; je souhaiterais qu'elles fussent erronées, mais elles ne sont malheureusement que trop fondées; et puisqu'il faut ici le dire: si en certains pays on voit quelques hommes du pouvoir professer ouvertement le mépris le plus profond pour tous les droits acquis, fouler aux pieds avec impudence les libertés légales, insulter aux institutions les plus sacrées, quelle est la cause de leurs audacieuses forfaitures? Pourquoi osent-ils porter une main impie sur la loi de la loi? C'est que d'un côté ils sont certains que l'immense majorité du peuple ne sentira pas les conséquences désastreuses de leurs coupables tentatives; il est trop ignorant, trop étranger à la connaissance des lois fondamentales de l'état pour s'inquiéter vivement de telle ou de telle mesure qui ne blesse que ses droits politiques; c'est que

de l'autre côté l'esprit de notre siècle, éminemment mercantile, n'attache l'homme à ses devoirs civiques qu'autant qu'ils s'accordent avec ses projets de grandeur, d'ostentation ou de fortune. Quelque loi blesse-t-elle l'une ou l'autre de ces passions ? soyez sûr à l'instant de le voir s'élever avec une noble indignation contre cette loi spoliatrice, fût-elle d'ailleurs juste et politique en principe et en théorie. Mais viola-t-elle toute humanité, toute justice, tout droit acquis, si elle respecte sa bourse, si elle n'oppose point une barrière à ses prétentions, on peut-être convaincu qu'il ne s'y intéressera qu'indirectement. Et pourquoi s'y opposerait-il ? pourquoi irait-il combattre franchement des principes, des lois subversifs de tout ordre social ? il n'a rien à perdre à leur adoption et par son silence ; il a tout à perdre par une opposition imprudente et courageuse. Il sollicite une place, ou du moins son fils ou quelque parent en sollicite une ; or, je le demande, ira-t-il tout compromettre et sacrifier ses intérêts, ceux de sa famille, sur l'autel de la patrie ? Non : ce

serait une sottise, il se taira ! Mais la patrie meurt ! qu'importe, n'obtient-il pas une place !

L'ambition du pouvoir et l'amour des richesses, que l'on cache le plus souvent sous le voile d'un patriotisme apparent et hypocrite, ont été, et ils seront toujours la principale arme du despotisme contre les libertés nationales. Ils sont la plus pesante des chaînes que l'on nous tend pour nous accabler : et quand nous nous montrons si avides, si ambitieux, pourquoi l'arbitraire reculerait-il effrayé de ses abus monstrueux devant la force de l'opinion publique ? N'est-on pas sûr d'en baillonner les plus intrépides organes par une nomination ou quelque distinction honorifique ? Mais le peuple, que dira-t-il ? — Il obéira, et tout son courroux se perdra en vaines paroles dans un café ; ou bien il composera quelques couplets malins ; car le peuple est tel. Si je ne me trompe, il ne paraît pas disposé à changer.

J'écrivais rapidement ces réflexions, lorsqu'on frappa à la porte de ma chambre, et

quelques personnes que je ne connaissais point, se présentent à ma vue ; elles venaient me rendre visite. Tout glorieux de l'intérêt qu'elles me témoignaient, de leurs félicitations exagérées, je me remis à croire au patriotisme, et je condamnais déjà les réflexions qui venaient de m'agiter l'esprit. Eh ! qui n'eut été trompé comme moi à leur langage mâle et courageux ? ils jugeaient avec indépendance la justice même sous les verroux ; ils vouaient à l'infamie les magistrats injustes ; ils s'affligeaient sur le sort des martyrs de la Grèce que des rois chrétiens abandonnent aux fers des Musulmans comme un vil troupeau d'esclaves ; ils riaient de quelques excellences tout étonnées de l'être ; les voûtes mêmes de la prison retentirent pour la première fois du mot de liberté, et les voûtes le répétèrent ; mais je ne sais qu'elle inquiétude était répandue sur les figures de tous ces citoyens superbes, leurs voix me paraissaient étouffées, et ils regardaient autour d'eux, avant d'ouvrir la bouche, comme pour se demander l'un à l'autre : ne peut-on pas nous entendre ?

Je méprisai bientôt le bavardage de tous ces vains hableurs, de ces ridicules bipèdes, et riant du contraste singulier du civisme de leurs discours et de leur terreur secrète, qu'ils ne pouvaient dissimuler, je me retirai dans un coin de ma cellule où ils m'oublièrent bientôt, et me laissèrent seul avec moi-même, pour analyser avec importance les graces d'une actrice, le mérite d'un cheval, ou la qualité de la bierre que l'on boit dans tel ou tel cabaret, pour examiner la façon d'un habit ou la forme d'un chapeau.... et l'on discuta toutes ces questions avec une gravité, une attention, une force de raisonnement qui eut fait croire, qu'il était question de quelque événement qui devait décider du sort du monde ; il se fut agi, je crois, du projet de loi qui abolira la mouture, qu'ils n'eussent pas mis plus de chaleur à soutenir et à défendre leur opinion.

Un jeune étudiant en droit vint m'aborder dans le coin solitaire où je me livrais à mes réflexions. « Vous êtes seul au milieu de votre Cour, me dit-il, en riant. — Je ressemble en ce moment à bien des rois ; mais

je suis plus heureux qu'ils ne le sont ordinairement ; le respect n'altère pas le langage libre de mes courtisans ; ils se montrent à mes yeux dans toute leur nudité.—Détrompez-vous, il en est tel parmi eux, qui aujourd'hui ne parle avec emphase de principes libéraux, que parce qu'il est désolé de rester inaperçu dans la foule des mercenaires qui remplissent régulièrement toutes les semaines les salons d'audience des ministres : le dépit, une jalousie secrète dictent seuls toutes les philippiques : mais qu'on lui offre demain quelque place, il fera le panégyrique des fonctionnaires qu'il insulte maintenant, il renoncera à ses amis, à ses principes, à son honneur, et de libéral exalté qu'il est, soyez sûr qu'il deviendra un ultraministériel. — S'opposer à l'autorité pour parvenir ! le moyen est singulier.—Et presque toujours assuré, quand on n'est pas un misérable que l'on dédaigne, quand l'on sait quelque peu intriguer, que l'on n'a pas la sottise d'avoir de petits scrupules, et que l'on n'a pas encore des principes bien arrêtés sur ses droits et ses devoirs d'hom-

me et de citoyen. — Je ne connais pas d'être aussi méprisable. — Qu'en ouvrez-vous les yeux ; voyez autour de vous. M. G..... par exemple, oracle de nos cafés, libéral de paroles, est un petit employé qui a de petits émoluments : au quatre juillet irrité, en-vieux de l'avancement mérité d'un com-pétiteur, il pestait contre l'ignorance de certains hommes d'état, les injustices du pouvoir, les prévarications de quelques ma-gistrats : les troubles éclatent, il s'emporte, il crie, il se distingue par son énergie au café Suisse ; il épuise la vigueur de ses poumons à pérorer ; il exalte lui-même tout ce qu'il a fait. — Et sans doute ce qu'il n'a pas fait ; car j'ai moi-même invoqué son témoi-gnage ; il m'a répondu qu'il ne s'était pas trouvé à cette scène déplorable. — C'est que les vapeurs du vin ne tendaient plus les res-sorts de son imagination, et que peut-être de bonnes réflexions, de sages conseils seront venus refroidir son zèle. — Mais j'étais mal-heureux. — Eh, n'est-il pas employé ? il sol-licite un petit avancement : ira-t-il s'ex-poser à perdre tout le fruit de ses bassesses

et de ses courbettes, pour vous sauver à la rigueur de la loi? Non, il est médiocre, rampant et sournois; il gardera un silence prudent, et que lui importe après tout que la loi vous flétrisse, que la justice vous plonge dans les cachots, si on l'avance?— Je le vois maintenant, je jouais le rôle du lièvre de Florian. Quand je n'avais besoin de personne, je trouvais de nombreux amis, zélés, dévoués, fidèles; j'ai été dans le péril, tous m'ont abandonné. * Aristote avait raison de dire aux élèves de son école : « mes amis, il n'est point d'amis. » Et dans notre siècle, siècle de libéralisme et de philanthropie, cette vérité est plus évidente que jamais. M..... fut

* Si quelques hommes m'ont calomnié, sans me connaître; si quelques autres qui me connaissaient, m'ont abandonné; il en est quelques-uns, en petit nombre il est vrai, qui m'ont témoigné le plus touchant intérêt; parmi ces hommes, les uns, Mrs. De Potter, De Courtray, Michiels De Heyn, m'ont offert généreusement tous les secours, même pécuniaires, dont un jeune homme dans ma position, pouvait et devait avoir besoin; les autres Mrs. Leabroussart, Coppé, etc., m'ont témoigné la plus cordiale et la plus franche amitié; enfin Mrs. De Weykerslooth et Van Werde, me sachant poursuivis, s'em-

dès mon enfance le compagnon inséparable de mes jeux et de mes plaisirs ; l'amitié la plus étroite nous liait, tout était commun entre nous. — Et votre procès vous a brouillés ? — Vous l'avez deviné. « Je suis employé, me disait-il un jour qu'il ne put m'éviter, et vous vous êtes compromis auprès de l'autorité ; je suis fort votre ami, mais je ne puis plus, vous le sentez bien, vous hanter sans m'attirer la disgrâce de mes chefs. » Le misérable ! lui croire que l'on prête attention à un infiniment petit comme lui. — Chacun s'exagère la petite importance du rôle qu'il joue sur la scène du monde. Tout homme à bonne opinion de lui même, et

pressèrent de m'offrir d'eux-même l'appui de leur témoignage. Je ne parle pas du dévouement noble et désintéressé que m'ont témoigné mes défenseurs Mrs. Van de Weyer et Van der Ton ; le public leur a rendu justice depuis long-tems.

Peut-être en rendant ici hommage au caractère philanthropique de ces respectables citoyens, ai-je blessé leur modestie ! mais mon cœur éprouvait depuis long-tems le besoin de publier des bienfaits et une amitié dont je me glorifie.

* Historique.

vous, mon pauvre hermite, dans votre cellule, n'avez-vous pas quelques petites velléités d'orgueil. Tout à l'heure on exaltait avec emphase votre petit talent, votre petit courage : certain folliculaire au regard louche, au teint blême, avide d'éloges comme un écrivain d'articles de journal, vous applaudissait avec plus de force que tous les autres, pour vous arracher quelque petit mot flatteur sur son petit esprit, ses petits articles, et vous avez été assez bon pour le croire sincère!—Je rougissais, je palissais.—N'en ayez honte, continua-t-il, nous avons tous nos faiblesses, et notre folliculaire a les siens : mais ils sont affreux; car il ne sera pas sorti de votre chambre que, se livrant à toute la méchanceté de son esprit, et la méchanceté est un besoin pour lui, il vous déchirera, il vous calomniera impitoyablement, et répandra sur vous à pleines mains le fiel qui le dévore.

Je réfléchissais profondément à ce pénible entretien, lorsque d'amères discussions s'élevèrent entre quelques-uns de mes visiteurs. Ces messieurs, qui paraissaient

très bien s'apprécier l'un l'autre, se dirent leurs vérités avec une cynique énergie. — Comme l'héliotrope, qui se tourne sans cesse vers le soleil, disait D... à V..... toujours tu t'es incliné vers le pouvoir, et tu as changé avec les gouvernemens éphémères qui ont tour-à-tour désolé notre patrie : l'intérêt dicte seul tes principes ou tes opinions, jamais la justice ou la bonne foi. Après avoir servi la république avec une fureur démagogique, l'empire avec une servilité honteuse, tu as voulu te vendre à la royauté : elle t'a dédaigné et tu es devenu un chaud libéral ! Moi du moins, disait-il, je n'ai jamais transigé avec le devoir, la vérité a seule guidé ma plume indépendante. — Ah ! repliqua V..... n'en vends-tu pas tous les jours l'indépendance au journaliste qui te paye ? — Elle est mon gagne pain. — Oui, mais tu flat-tes, tu rampes, tu te courbes, tu te prostitues, et au besoin tu écrirais dans le Constitutionnel des Pays-Bas et le Courrier de la Meuse.

Cette dispute honteuse m'affligeait ; ils y mirent fin eux-mêmes en se séparant

aussi brouillés qu'ils me paraissaient unis lorsqu'ils entrèrent. Liberté ! liberté ! quels hommes vils osent arborer tes couleurs , professer tes doctrines et se ranger sous tes bannières , qu'ils deshonnorent et qu'ils abandonnent quand leur intérêt , leur ambition n'y trouvent plus de lucre ou de distinctions. — Voilà quelle est l'énigme de ces défections désolantes , inattendues , qui ont quelquefois éclairci les rangs de l'opposition : le dépit y a fait entrer un grand nombre de prétendus libéraux : mais avec de l'argent , des places , des cordons on les en arrache.

.....

CHAPITRE TREIZIÈME.

DE LA NÉCESSITÉ DE RÉFORMER

LA LÉGISLATION PÉNALE.

Malheur à ceux qui font des lois
injustes ou qui portent des décrets
oppressifs, pour empêcher le faible
d'obtenir justice, et pour ôter tout
moyen de défense aux pauvres de
mon peuple.

ISAÏE.

Il nous est resté, des diverses factions et des gouvernements qui se sont disputés notre patrie pendant trente années, un amas confus d'arrêtés, de lois, et de décrets qui, dictés sous l'influence de principes contradictoires, ne présentent à l'esprit qu'un vaste cahos, un assemblage incohérent, que l'on ne parvient pas toujours à débrouiller par les plus pénibles études.

Toute la révolution est passée : il ne reste plus d'elle que le souvenir et l'élan qu'elle a imprimé à l'esprit humain; rien ne ressemble

plus au passé : pourquoi donc, quand tout échangea autour de nous, notre législation reste-t-elle stationnaire ? pourquoi nos libertés constitutionnelles sont-elles en quelque sorte paralysées et impuissantes devant des lois informes, odieuses, tyranniques, produites par la licence et le despotisme ? La royauté ne vent point reconnaître les principes de la révolution ! c'est fort bien, mais quelle inconséquence ! La royauté conserve toute cette législation oppressive d'une anarchie effervescente et d'un arbitraire flétrissant.

Le gouvernement légitime, a dit Bossuet, est opposé de sa nature au gouvernement arbitraire qui est barbare et odieux. Gouvernements, légitimes pourquoi vous êtes vous constitués les héritiers du gouvernement arbitraire en conservant ses principes et ses lois ?

La révolution a péri sous la main parricide de l'un de ses enfans ; l'empire a succombé, écrasé sous son propre poids encore plus que sous les coups de l'Europe indignée ; et la royauté s'est relevée

brillante de majesté et animée d'une vie nouvelle : cependant, si l'on entre dans nos tribunaux où l'on rend la justice au nom du Roi, quelles loix entendra-t-on citer sans cesse? Celles de la révolution et de l'empire! A ces citations monstrueuses on éprouve je ne sais quel sentiment de surprise, de découragement et d'indignation! je dirai même de terreur! car est-ce des loix draconiennes, des loix de tyrannie qu'on devrait invoquer dans un royaume constitutionnel?

Que l'on ne s'y trompe point, la loi fondamentale doit détruire l'arbitraire, si l'on ne veut pas qu'un jour l'arbitraire détruise la loi fondamentale. On a déjà senti la nécessité de réformer notre Code civil; mais, s'il est vrai, comme l'a dit Montesquieu, que les jugemens criminels intéressent le genre humain plus qu'aucune chose du monde, n'était-il pas beaucoup plus important de mettre d'abord le Code d'instruction criminelle et le Code pénal en harmonie avec nos institutions nouvelles, ou les dispositions qui doivent as-

surer l'honneur, la liberté, la vie des citoyens seraient-elles moins précieuses que celles qui doivent assurer leur état ou leur fortune. Celles-ci peuvent être viciées sans doute, mais du moins elles ne blessent pas d'une manière horrible les notions les plus simples du juste et de l'injuste, parceque si la tyrannie néglige d'observer toute équité envers les hommes, elle ne les croit pas dispensés d'être équitables entr'eux.

Je ne veux point ici discuter et approfondir les vices monstrueux de notre législation pénale : je suis étranger à la science des lois : il faudrait d'ailleurs écrire des volumes et je n'en ai pas le loisir : mais en ce moment j'apperçois de mes fenêtres, un malheureux qui est au secret. Savez-vous en quoi consiste le secret ? Dans notre pays, du moins à Bruxelles, il consiste à isoler l'accusé de toute société : une seule fois le jour il voit un gardien silencieux qui lui porte sa nourriture. En France, ce supplice est souvent atroce. L'individu qu'on y soumet, et tout

inculpé peut y être soumis, dit un avocat distingué *, est jeté dans un cachot le plus souvent étroit, humide, privé d'air, pavé en pierres et ne recevant le jour que d'un soufflet de bois adapté à une fenêtre grillée. Un méchant garde-paille et un baquet qui achève d'infecter l'air qu'on y respire, en sont les uniques meubles. Nulle chaise, nulle table n'y sont tolérées; la lecture et l'écriture y sont interdites; du pain et de l'eau, en petite quantité sont la seule nourriture qu'il soit permis d'y prendre; en y entrant l'inculpé est quelquefois privé d'une partie de ses vêtemens.

De temps à autre, ajoute un magistrat respectable, M. Béranger, ** on le sort de cet horrible lieu pour le conduire devant un juge interrogateur; mais ses souvenirs sont confus; il se soutient à peine, et après plusieurs interrogatoires c'est mira-

* Voir l'excellente traduction de l'ouvrage de Philips sur le jury, par M. Comte, page 46 de la préface.

* Dans son excellent ouvrage sur la justice criminelle page 387.

cle si l'incohérence de ses réponses ne forme pas des contradictions , dont on fait ensuite contre lui autant de nouveaux chefs d'accusation.

Rentré dans la prison, s'il n'a pas rempli l'attente du juge, le concierge a l'ordre de redoubler de rigueurs. Ainsi quelquefois lorsque l'horreur de la solitude n'a rien pu sur une âme fortement trempée, on substitue à ce traitement un autre genre de supplice; la lumière éblouissante d'un réverbère remplace l'obscurité; la lueur est tournée sur le grabat du prisonnier, lequel, pour éviter son éclat incommode est obligé de tenir ses yeux affaiblis constamment fermés.

Pendant ce temps, un agent de police placé à l'autre extrémité du cachot est assis devant une table, l'observe en silence; il épie ses mouvemens, il ne laisse échapper aucun de ses soupirs sans en prendre note; il recueille les paroles et les plaintes que la douleur lui arrache; il lui ôte la dernière consolation celle de gémir en silence.

Remarquez que cette torture anticipée s'exerce, non contre un criminel avéré, mais contre un individu qui n'est accusé que par des indices vagues et incertains. Remarquez encore que l'ordre d'un juge d'instruction, ou ignorant, ou passionné, ou égaré, peut lui faire subir ce supplice. N'est-ce donc déjà pas assez qu'il ait le droit de faire conduire cet infortuné en prison, quoiqu'il soit peut-être innocent ? Faut-il encore que par l'abus légal d'un pouvoir que je crois intolérable, arbitraire, inconstitutionnel, inquisitorial, il puisse, sous le prétexte spécieux de faire subir à l'accusé des interrogatoires, de recueillir des preuves, le séparer violemment de toute société pendant plusieurs jours, pendant plusieurs semaines, pendant plusieurs mois, puisque sa volonté ou son caprice en déterminent seuls la durée, qui peut être indéfinie ! M. Comte assure avoir vu des inculpés qui y ont été tenus pendant dix-huit mois et demi, et cependant ils pouvaient être injustement soupçonnés. La loi n'est-elle donc point la garantie de l'innocence ? Le

magistrat n'en est-il donc point le protecteur ? Celui-ci tiendrait-il à honneur de ne trouver que des coupables ? Celle-là ne voudrait-elle que frapper ?

Le secret, a-t-on dit, est une mesure dont on ne peut nier l'utilité : et quelle est donc cette utilité ? Consiste-t-elle à tourmenter un malheureux par toutes les horreurs du plus cruel abandon ? à arracher à son intelligence troublée, fatiguée d'un malaise moral, des propos contradictoires qui doivent le perdre ? En Angleterre on ne connaît point l'usage du secret ; le prisonnier peut recevoir librement ses parens, ses amis, ses conseils : cependant la justice y est-elle moins bien exercée, et le criminel y échappe-t-il plus facilement à la hache de la loi ?

Il n'est presque pas une seule disposition de notre législation pénale qui ne soit arbitraire : tout y a été ingénieusement combiné, calculé pour niveler en quelque sorte les hommes sous la main du pouvoir, et les perdre en cas de besoin. Qu'on réfléchisse un instant au secret qui enveloppe

toute l'instruction préparatoire : ce qui permet d'adresser à l'accusé les questions les plus insidieuses, parcequ'on lui cache et les témoins qui l'accusent, et le contenu des pièces à charge : qu'on réfléchisse au pouvoir accordé au président de déclarer que la cause est suffisamment entendue : ce qui lui donne la faculté d'écarter quand il le veut, des témoignages capables peut-être de renverser toute l'accusation ; qu'on réfléchisse à l'impossibilité absolue où se trouvent réduits des accusés pauvres ou peu fortunés de faire paraître des témoins à décharge, parcequ'ils sont obligés de les faire citer et venir à leurs frais, souvent à de grandes distances, en sorte qu'ils sont livrés sans défense à tous les dangers de l'accusation, etc., etc. : et qu'on se demande ensuite si, malgré notre excellente loi fondamentale, la liberté ne reste pas frappée d'une véritable excommunication judiciaire ; si elle n'est pas en quelque sorte sans force, puisqu'on peut trouver dans les codes des élémens toujours prêts pour l'éluder, l'attaquer et même la détruire ?

Depuis longtemps on n'a cessé de demander dans tous les pays, que l'on coordonnât les lois pénales avec les principes constitutionnels ; en effet il n'y a personne qui ne sente le danger de laisser subsister dans la législation écrite, des dispositions si peu en harmonie avec l'esprit du siècle : le mal est patent, il est reconnu. Comment la voix généreuse des hommes qui réclament au nom de l'humanité, de la justice, de la raison contre ces institutions vicieuses et vermoulues, n'est-elle pas écoutée ? Que dis-je ! non seulement en certains pays on les maintient dans toute leur difformité, mais on cherche par un système suivi avec une coupable persévérance à les rendre plus odieuses, malgré la sévère leçon des temps passés, et le sinistre et menaçant aspect de l'avenir.

Une révolution universelle a longtemps ébranlé la terre ; elle a été comprimée par l'Europe liguée contre elle : mais quoiqu'elle s'épuise en efforts impuissans, elle l'ébranle encore, parce que tous les rois n'ont pas comme le nôtre, connu les besoins du siècle ;

ou s'ils les ont connus, égarés par une aveugle politique, ils ont cru devoir y résister avec énergie : mais où les conduit cette lutte dangereuse ? A une nouvelle révolution. Et qu'on n'espère point l'arrêter dans ses progrès : elle sera le résultat moins de l'oppression que de l'irrésistible tendance de l'esprit humain. Alors malheur à ces gouvernemens insensés ou perfides qui ne comprennent point, ou qui ne veulent pas comprendre que les élémens gothiques des vieilles institutions, rouillés par le temps, tombent en ruines de toutes parts ; malheur à ces gouvernemens qui ne concevant pas l'immense propagation des lumières, restent en arrière de la civilisation, et renfermés dans un cercle d'idées rétrécies : mais malheur surtout à ces gouvernemens qui vivent d'arbitraire ! L'arbitraire au dix-neuvième siècle ! hommes imprudens, aux jours de la colère des peuples, de quel secours vous a été le vain appui de votre puissance vexatoire, de vos lois injustes ? elles furent pour vous la massue d'Hercule. Que l'exemple du passé vous éclaire donc sur le présent.

Quittez une bonne fois les voies de la tyrannie ; elle est également en horreur aux peuples, soit qu'elle se couvre la tête du bonnet de la liberté, soit que revêtue d'un habit bleu à revers rouges elle s'arme de bayonnettes meurtrières.

Après trente années de crimes et de malheurs, la génération actuelle formée au milieu du choc sanglant de la guerre civile et de la guerre étrangère, des fureurs des partis et des commotions terribles d'une révolution effervescente, s'élève pleine de vigueur et de vie à la hauteur du système constitutionnel : mais en jouissons-nous franchement. Non ? et nous n'en jouirons que le jour où nous serons délivrés des mesures d'exception et de suspension, qui en combattent la bienfaisante influence *, où notre législation ne sera plus un véritable habit d'arlequin, où on ne fera plus un

* Notre gouvernement ne cesse d'y travailler depuis plusieurs années. Puisse n'être pas éloigné le jour où il pourra présenter ce travail précieux à nos représentants : la nation l'appelle de tous ses vœux.

mélange choquant des principes révolutionnaires, despotiques et libéraux, où *la loi sera la loi*, c'est-à-dire la vraie liberté, la justice et la sécurité, car la loi n'est pas autre chose.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

FRAGMENS D'UNE HISTOIRE

DE LA PRISON DES PETITS-CARMES.

Les âges se renouvellent ; la figure du monde passe sans cesse ; les morts et les vivans se remplacent et se succèdent continuellement : rien ne demeure , tout change , tout s'use , tout s'éteint.

MASSILLON , *Petit-Carême.*

Les bons flamands, auxquels un sentiment cosmopolite n'a pas rendu , si je puis ainsi m'exprimer , la patrie étrangère, aiment à s'entretenir le soir au cabaret, en buvant le modeste demi-litre , de nos monumens nationaux : ils les admirent, ils les exaltent, et s'ils restent souvent en extase , les mains dans les poches de leur redingotte, devant le perystile du Palais de

Justice, ils ne passent jamais devant le Manneken-Pis sans se rappeler toutes les circonstances de l'histoire du petit bon homme.

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère!

Et moi aussi, quoique jeune encore, j'aime la patrie en vieux bourgeois; je suis tout fier d'être de mon endroit; et comme j'ai de tout temps aimé l'étude de l'archéologie, il n'est point de mesures que je ne voudrais quelquefois pouvoir illustrer, en y rattachant de grands souvenirs; aussi quand un édifice quelconque vient frapper mon attention, je ne manque jamais d'en rechercher l'histoire jusqu'aux temps les plus reculés, par de laborieuses investigations dans les sèches et prolixes compilations de nos vieux chroniqueurs.

Ce matin je ne savais trop que faire, et je m'ennuyais, lorsque le lourd ouvrage de l'abbé Mann me tomba sous la main: il me rappela mes goûts, et me voilà bientôt consultant soigneusement d'anciens bouquins

pour apprendre l'histoire de la prison que j'habitais *.

Sur le même terrain que foulent aujourd'hui d'ignobles coupables et des scélérats endurcis, s'élevait, il y peu d'années, le vaste et superbe couvent des carmes déchaussés. Cette dévote engeance, également inutile à l'état et au monde, y vivait avec beaucoup de piété, dans la paix du seigneur et dans une paresse toute sainte. Si du sein de la tombe ces révérends pères pouvaient un instant revenir à la lumière, que di-raient-ils en voyant à la place de leurs commodés cellules, de tristes cachots, et leur communauté religieuse remplacée par une communauté d'hommes pervers et vicieux ?..... *Rien ne demeure, tout change, tout s'use, tout s'éteint.*

On pourrait cependant faire un rapprochement curieux entre la prison et le couvent. J'apercevais tout à l'heure en jettant

* On commença à la bâtir en 1812, la chute du gouvernement français en vint arrêter la construction : on ne reprit le travail qu'en 1815 par les ordres du Roi. Elle fut achevée en 1819.

un coup-d'œil dans les corridors, un cachot où l'on a mis un accusé au secret : là se livrant à de tristes réflexions, il redoute déjà la justice des hommes qui le menace.

Eh bien ! à peu près vers cet endroit étaient situés les hermitages des carmes ; c'est dans ces cellules entièrement isolées du couvent que se retiraient de bons religieux qui, plus superstitieux qu'éclairés, croyaient ne pouvoir plaire à la divinité ou mériter le pardon de leurs fautes, qu'en se condamnant à la plus complète solitude, et à un silence continu ; car le frère même qui leur portait à manger, ne leur adressait jamais la parole.

Banni d'une patrie qu'il illustrait par ses chants harmonieux, et expiant au milieu des infirmités de l'âge et des chagrins de l'exil, les égaremens de sa jeunesse et le cynisme de ses vers satyriques, J.-B. Rousseau termina sa triste carrière sur le sol hospitalier de la Belgique, et sa froide dépouille fut enterrée dans l'enclos du couvent. Peut-être en ce moment quelqu'hor-

rible criminel presse-t-il de son pied la place où reposa le génie ! rien ici ne nous reedit sa gloire ! rien ici ne le rappelle plus au souvenir des hommes ! et l'endroit même où il fut confié à la terre est oubliée... *Rien ne demeure, tout change, tout s'use, tout s'éteint.*

Le couvent des carmes fut construit en 1610 sous les auspices de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle. Avant cette époque, cet emplacement n'offrait que les ruines de l'hôtel de Culembourg, et au milieu de ces ruines s'élevait une colonne dont le piedestal portait sur les quatre faces et en quatre langues, une inscription qui énonçait « les détestables » conjurations et rébellions qui y furent » trâmées *.

* Voici l'inscription latine que je copie dans la grande Chronique de Hollande, Zélande, etc., par Le Petit, Inf. t. 2, p. 93. Regnante Philippo Secundo Catholi. hispan. Rege, in his suis inferioribus Germaniæ regionibus gubernante verò Fernando Alvares de Toledo Albæ Duce, etc. Florent. de Palant quondam domum solo æquari sancitum est ob execrandam memoriam repetite

Le conseil de sang, n'ayant pu envoyer à l'échafaud le comte de Culembourg, avec ses nobles et infortunés amis, les comtes d'Egmont et de Hornes, exerça sa vengeance sur l'hôtel de ce seigneur, et, par un jugement qui ne serait que ridicule, s'il n'était dicté par le plus délirant despotisme, il condamna cet édifice à être démoli et rasé.....
Rien ne demeure, tout change, tout s'use, tout s'éteint.

C'était dans l'hôtel de Culembourg que la célèbre société *des gueux* avait pris naissance. Tout le monde connaît cette époque brillante de notre histoire, mais j'oserai encore en tracer une rapide esquisse : il est des souvenirs nationaux si glorieux, qu'on ne peut s'empêcher de les rappeler sans cesse à la mémoire, parce qu'il semble que la grandeur de nos ancêtres réjaillisse jusques sur nous.

Lorsque Philippe II, inspiré par les prin-

in ea conjurationis adversus religionem ecclesiæ cath.
 Rom. Regiam Majestatem, etc., ipsas Regiones anno à
 salute 1568, 5 calen. jun.

cipes d'une politique farouche et d'un fanatisme impérieux, conçut le projet de courber notre patrie sous le joug de la plus dégradante tyrannie, d'en renverser tous les privilèges, et d'introduire dans les Pays-Bas l'épouvantable justice de l'inquisition pour arrêter les progrès rapides de la réforme, une fermentation sourde agita tous les esprits, déjà révoltés des *foules* et des exactions des Espagnols. Jaloux de leurs anciens droits et de leur liberté, conquis au prix des plus cruels sacrifices, les Belges se préparèrent avec énergie à les défendre des atteintes d'une politique tortueuse et arbitraire.

L'orage grondait, et l'on ne cessait d'en prévenir le cabinet de Madrid. Philippe espéra de conjurer le danger, en ordonnant d'exécuter avec la dernière rigueur des *placards* désastreux et sanguinaires *. Bientôt les échafauds et les bûchers s'élevèrent de toutes parts : mais l'indignation publique ayant éclaté dans toute sa force, comme on

* Voyez les placards de Flandres de 1520 à 1550.

n'osa plus brûler ou exécuter les religieux en public, on les fit mourir secrètement dans les prisons, soit en les noyant dans de grandes cuves, soit en les étranglant. Quelques femmes furent même enterrées vives.

Indignée de ces épouvantables horreurs et animé d'un généreux patriotisme, la plus grande partie de la noblesse se concerta pour prévenir les maux qui menaçaient la nation, et pour extirper ceux qui déjà l'accablaient. Il fallait trahir les intérêts de la patrie ou s'exposer à la colère du roi; elle n'hésita point. Réunis à l'hôtel de Culembourg, plus de quatre cents gentilshommes signèrent le fameux *compromis*, et prêtèrent sur la proposition du comte de Bréderode, le serment de consacrer toute leur influence à déjouer les attentats que machinait Philippe.

Le lendemain 5 avril 1566, cette brillante compagnie sortit de l'hôtel avec le plus grand ordre, et se rendit à la cour de la gouvernante Marguerite de Parme. Cette princesse en voyant un aussi grand nom-

bre de seigneurs, éprouva une vive terreur. C'est alors que pour la rassurer, le comte de Berlaimont, dont l'âme était aussi basse, aussi rampante que sa noblesse était illustre, lâcha ces mots imprudents : « Ce n'est » qu'une troupe de gueux. »

Le comte de Culembourg rassembla après l'audience les confédérés à un grand repas. Les grossières paroles de Berlaimont avaient été entendues, elles y furent répétées. Le comte de Bréderode prenant une besace de mendiant qu'il se mit sur le dos, et une écuelle de bois qu'il pendit à son côté, parut dans cet accoutrement au balcon de l'hôtel, et buvant dans l'écuelle à la santé des confédérés : « Vive les gueux ! s'écria-t-il. » Ce cri fut répété avec enthousiasme par tous les convives, et l'on vit peu de jours après tous ces seigneurs porter une écuelle de bois de chêne suspendue à leur côté, et sur leur poitrine une médaille attachée à un ruban rouge, représentant d'un côté l'effigie du roi, et de l'autre deux mains entrelacées avec cette inscription : Fidèles à Dieu et au roi jusqu'à la besace.

Étrange et singulier contraste : à la même place où l'on jura il y a près de quatre siècles la liberté de notre patrie s'élève aujourd'hui une prison : mais un pape règne au capitole ! mais le siège de l'empire romain a été transporté au milieu de la Germanie ! mais le bedouin barbare et ignorant foule aux pieds les ruines de Persepolis ! mais..... mais..... *Rien ne demeure, tout change, tout s'use, tout s'éteint.. . . .*

Je me proposais de pousser mes recherches jusqu'à une époque beaucoup plus reculée, je ne sais même trop où je me serais arrêté, et je ne désespérais pas, moyennant quelques suppositions, et en torturant quelques mots, soit par la soustraction de quelques syllabes, soit en y ajoutant au besoin quelques lettres, faire l'histoire de l'emplacement de la prison depuis que le monde existe : mais l'incendie du Musée est venu mettre un terme à mes savantes recherches. Sans ce fatal contre-temps, j'aurais découvert sans aucun doute de belles choses.

CHAPITRE QUINZIEME.

ÉTUDE DES LOIS.

Il est surprenant qu'il n'y ait aucun état dans la vie , aucune occupation , aucun art , aucune science qui n'exige quelque méthode d'instruction , et que la législation , la plus noble et la plus difficile de toutes les sciences , soit la seule exceptée de cette condition générale.

BLACKSTONE.

Je me le suis souvent demandé, et le lecteur se l'est peut-être souvent demandé comme moi : pourquoi la science des lois n'est-elle pas une science vulgaire , pourquoi la connaissance n'en est-elle réservée qu'à un petit nombre de personnes ? Homme obscur, n'ai-je pas besoin de connaître la loi pour régler ma conduite, et ne pourrai-je pas en l'ignorant me rendre souvent coupable, sans peut-être m'en douter.

Quelques personnes, je le sais, ont craint

qu'en initiant l'homme à la connaissance des loix, on ne le pervertît en l'éclairant. Ce serait, a-t-on dit, armer le méchant contre la justice qu'il brave, contre la société qu'il désole, et lui apprendre le secret, en éludant la loi, d'échapper au supplice qu'il mérite. Ces craintes sont-elles fondées? je ne le pense point. Est-il juste en principe de ne pas instruire l'homme des dispositions qu'on lui appliquera peut-être quelque jour? je le pense encore moins.

Dans un état où le caprice du souverain n'est pas une règle absolue où l'homme est gouverné et jugé par des principes invariables, tout doit être ordre et harmonie, comme dans les ressorts d'une mécanique, et la société n'est autre chose qu'une immense mécanique dont les codes sont les principaux rouages.

Hommes du pouvoir! vous voulez que tous soit ordre et harmonie dans l'état : mais comment pourrait-on l'y établir si la volonté du législateur n'est pas connue du peuple? Vous voulez que l'on observe la loi : d'accord ; mais comment observer ce qu'on

ne connaît point : toute obéissance, ce me semble, suppose nécessairement science : or est-il bien possible d'obéir à une loi dont on ignore jusqu'à l'existence, et qui par conséquent, comme la foudre enveloppée d'épais nuages, nous menace sans cesse à notre insu.

Les événemens m'ont convaincu, dit M. Camus *, qu'il n'y avait qu'un moyen d'administrer, savoir : d'employer les facultés de ceux avec lesquels on est en relation dans le sens de leurs intérêts. Mais emploie-t-on leurs facultés dans le sens de leurs intérêts, quand on les laisse dans la plus complète ignorance des limites que la législation a mises à la liberté : et savent-ils administrer, ceux qui, voulant guider l'homme dans la route du juste et du bien, ne veulent pas lui en indiquer le chemin, et les précipices qui le bordent de tous les côtés.

La loi est l'expression des besoins du

* Lettre sur la profession d'avocat.

corps politique contre les besoins individuels, qui tendent sans cesse et invariablement à la destruction de toute société, et qui, sans frein, ne feraient de l'existence qu'un état pénible de luttes et de craintes continuelles; il faut que les besoins des particuliers soient en harmonie avec les besoins du corps social. Quel est le lien qui les unit? La loi! Eh! comment, mal éclairé sur leurs rapports, pourrai-je les concilier ensemble?

Vous voulez donc faire, me dira-t-on peut-être, une nation de jurisconsultes?—Une nation de légistes serait, je l'avoue, une plaisante nation; mais une nation toute composée d'hommes qui ne connaîtraient absolument rien de leurs droits, ne serait-elle pas une nation bien à plaindre?

On enseigne à des enfans encore jeunes le catéchisme : parce qu'on leur donne une notion des mystères de leur foi, en forme-t-on des théologiens? Serait-ce donc faire de l'homme un avocat que de l'éclairer sur les principes des lois? Un catéchisme écrit avec simplicité, qui en faciliterait la connaissance, serait-il un ou-

vrage ridicule : et n'aurait-il pas bien mérité de la patrie, le jurisconsulte qui, se proportionnant à la faiblesse des intelligences vulgaires, leur enseignerait la nature des obligations que la société impose à l'homme, et les dangers que l'on encourt lorsqu'on ose les violer.

Je sais que véritable foyer de doutes et de disputes, la science des jurisconsultes est une étude pénible, profonde et mystérieuse, où les plus profonds avocats n'aperçoivent souvent que ténèbres et confusion, parce que l'on a toujours négligé de baser les lois sur les principes éternels de la morale, et que pour les créer, on n'a jamais consulté que les besoins du moment. Aussi ce n'est pas avec cette science obscure que je voudrais que l'on familiarisât l'homme : il n'a pas besoin de se livrer à cette étude toute chicannière pour connaître ses devoirs : mais il lui importe d'apprendre au moins ces principes positifs qui doivent gouverner sa conduite, et qu'il ne peut méconnaître ou violer sans danger pour lui et pour la société.

Cette connaissance ne serait pas seule-

ment pour l'homme la règle de ses actions; mais en l'éclairant sur la nature de ses devoirs, elle pourrait peut-être aider à le retenir dans la voie du bien, en lui montrant les dangers qu'il court à s'en écarter, et servir utilement, je pense, à l'amélioration de l'espèce humaine, si on avait l'art de rattacher cette étude à la morale, et de parler à cet instinct du juste et du bien, qui est inné dans l'homme : car cet instinct existe partout où il existe un être intelligent, comme l'attraction se manifeste partout où il y a de la matière.

Je conçois qu'il répugne aux idées administratives de quelques fonctionnaires et magistrats que le peuple, en s'instruisant de ses droits, apprenne à mesurer d'un oeil profane l'étendue de leur pouvoir ; ils aiment que l'on se taise, qu'on ne puisse juger de leur conduite ou discuter leurs jugemens; et sous un gouvernement constitutionnel, dont ils méconnaissent l'esprit et les intérêts, ils voudraient encore administrer et juger comme on administrait et on jugeait sous l'empire : alors, c'était le bon temps

des hommes de l'autorité : ignorant les limites de leur pouvoir, le peuple redoutait leur puissance, respectait leurs abus, leur tyrannie, et ne sachant si leur conduite était légale ou illégale, il s'habitua à voir avec une déplorable indifférence le gouvernement vivre d'arbitraire, d'injustices et de vexations ! Mais aussi qu'en résultait-il ? que la justice était soupçonnée par le vulgaire d'iniquité, d'aveuglement, de caprice ; qu'il ne voyait dans certains jugemens que cruauté ou prévarication, et qu'il chargeait la loi de son indignation, le magistrat du poids de sa haine.

Nous ne sommes plus et fort heureusement pour nous autres, hommes du peuple, gouvernés avec de pareils principes ; il ne reste de l'empire que ce qu'il n'a pas été possible d'en détruire tout d'un coup.

La loi est aujourd'hui toujours présente entre les gouvernans et les gouvernés ; elle règne seule ; le magistrat n'en est que l'instrument passif ; le citoyen ne doit obéissance qu'à elle, et cette obéissance serait encore libre parce qu'elle serait raisonnée,

si les plus vagues notions de notre droit judiciaire et constitutionnel, ne nous étaient entièrement étrangères.

Cette ignorance dans un siècle aussi éclairé que le notre, n'est pas seulement honteuse, mais elle est funeste à nos libertés : comment pourra-t-on les défendre contre les empiétemens du pouvoir ? Comment pourrons-nous nous élever à la hauteur de notre destinée politique, si on ne connaît point la nature de nos droits, et si l'on affecte pour cette étude une indifférence coupable ; car elle semble autoriser l'autorité à abuser de sa puissance : et malheureusement elle n'y est que trop exposée, pour ne pas dire disposée : je veux être poli.

Le gouvernement ne veut pas d'injustes rigueurs ; il ne veut pas que ses agens abusent contre le peuple du pouvoir qu'il leur confie dans l'intérêt du peuple ; il faut donc l'éclairer sur ses droits politiques et sociaux.

Le repos, la surêté de l'état dépendent de l'observation de la loi ; le gou-

vernement veut et doit vouloir qu'on la respecte : qu'il la fasse donc enseigner au peuple.

Le principal caractère de la loi, c'est d'être équitable : la loi est-elle équitable quand elle frappe de la même peine le jurisconsulte qui l'ayant étudiée toute la vie, la viole sciemment, et l'homme vulgaire qui ne l'a violée que par ignorance ? Législateurs ! instruisez les hommes des lois que vous leur imposez, et le magistrat n'en devra plus aussi souvent déplorer les applications.

La justice veut encore moins venger la société outragée, que prévenir le crime, en effrayant les hommes, par la peine dont elle frappe le coupable : cependant quand elle se contente de parler aux yeux par le spectacle de l'échafaud, elle manque son but ! Veut-on l'atteindre, du moins en partie, car il y aura toujours des êtres rebelles à toutes les inspirations salutaires, qu'on commence par détruire cette ignorance absolue où nous sommes presque tous sur nos devoirs envers nos concitoyens et envers la nation. Je ne sais si je me trompe, mais cette

connaissance préviendrait peut-être plus de délits que la police la plus active, les lois les plus terribles et les tribunaux les plus sévères.

.....

CHAPITRE SEIZIÈME.

DE LA COLONISATION

DES CONDAMNÉS.

L'indulgente loi, de sujets dangereux,
Fait d'habiles colons, de citoyens heureux,
Sourit au repentir, excite l'industrie,
Leur rend la liberté, des mœurs, une patrie;
Je vois de toutes parts les marais desséchés,
Les déserts embellis et les bois défrichés.

DE LILLE, *Poème de la Pitié.*

L'imprévoyance des législateurs a laissé dans l'administration de la justice criminelle, une lacune déplorable et dangereuse.

Lorsqu'à l'expiration de sa détention un condamné rentre au sein de la société, li n'y est accueilli qu'avec effroi, avec répugnance, parceque le châtement qu'on lui a infligé ne sert ordinairement, par la mauvaise organisation des prisons, qu'à transformer en scélérat, un homme qui peut-être n'avait pas secoué toute honnêteté.

Supposons cependant que sa détention l'eût ramené à des principes de vertu : dépourvu qu'il est de tous moyens d'existence, je le demande, n'est-il point dans la triste nécessité de redevenir criminel ? — Mais à la sortie de la prison il possède une petite somme, qu'on a réservée sur le produit de son travail pour lui ménager des secours ? — Cette somme suffit-elle pour le garantir contre le besoin ? Combien de fois n'arrive-t-il point, quand on ne lui interdit pas tout ouvrage, comme dans la maison de justice d'Épinal, qu'il se fatigue à travailler sans en retirer un profit raisonnable * ? Mais on lui a appris un métier ; il peut pourvoir à sa subsistance par son labeur. — Trouvera-t-il d'abord un métier ? Jetté à peu près sans ressource aucune dans la société, il est aux prises avec tous les besoins de la vie ; il faut s'il ne trouve pas de travail, qu'il meure de faim, ou qu'il vole : placé dans cette hor-

* Rapport à son Excellence le Ministre de l'Intérieur sur les prisons de Paris, par M. Alexandre De la Borde. Paris, 1819.

rible alternative, et déjà habitué avec les idées les plus pernicieuses par son long séjour dans les prisons, au milieu d'une troupe de voleurs; comment voudrait-on que cet infortuné ne commit pas de nouveaux crimes?

On lisait il y a peu de temps dans tous les journaux français, qu'un forçat nommé Langlet, avait été traduit pour la troisième fois devant le tribunal de police correctionnelle de Rouen, comme prévenu de vagabondage: ce malheureux sorti en 1823 des bagnes où il avait subi une condamnation de 18 années de fers, était revenu dans cette ville, qui lui était assignée pour séjour, par suite de sa mise en surveillance.

Sa qualité de forçat libéré lui ferma tous les ateliers; ou du moins ce n'était qu'au plus vil prix qu'il obtenait quelque ouvrage: à peine ses salaires lui suffisaient-ils pour se procurer une mauvaise nourriture: il n'avait d'autre asyle la nuit que les porches des églises ou les fossés des boulevards.

Arrêté pour vagabondage il fut d'abord

condamné à six mois de prison, ensuite à un an, et lorsqu'on l'arrêta pour la troisième fois, il n'y avait que peu de semaines qu'il était sorti de la maison de Gaillon.

« Que voulez-vous, dit-il à ses juges, lorsqu'il comparut au tribunal, j'ai la bonne volonté de travailler. Personne ne peut me faire le plus léger reproche depuis que j'ai expié mon crime par ma peine, mais je suis trop connu ici ; nul ne veut me confier de l'ouvrage. J'avais bien trouvé un fabricant, qui me faisait travailler *moyennant 10 sous par semaine*, je ne mangeais que du pain et je couchais dans une auge abandonnée dans sa cour. Je lui ai demandé quelque'augmentation pour mon blanchissage et il m'a congédié. Je n'avais plus d'asyle.... La grace que je vous demande c'est de me condamner à six mois de prison : j'en sortirai au retour du beau temps et *alors la vie sera plus facile*.

Le tribunal appliqua à Langlet la peine qu'il avait lui-même demandée, et il en remercia ses juges comme d'une faveur. Ce malheureux est maintenant à Bicêtre

où il vit très content, et les gardiens font l'éloge de ses habitudes laborieuses.

La réprobation qui frappe l'homme marqué du sceau de la vindicte publique, est sans doute un sentiment juste et salutaire , quoiqu'il soit presque toujours exagéré, et qu'il oppose souvent des obstacles invincibles au retour du coupable vers le bien. Lorsqu'il a subi sa peine , il est quitte envers la justice, on lui ôte ses chaînes, et il recouvre sa liberté : mais on ne lui fait qu'un présent funeste. Si le repentir a amélioré ses dispositions morales , s'il est devenu un autre homme, la société lui en tiendra-t-elle compte, trouvera-t-elle grâce devant l'opinion publique ? Non , poursuivi par un barbare préjugé, partout il entendra retentir ces paroles : *c'est un forçat* : et une injuste prévention, insensible à son repentir, à ses souffrances, si elle ne le précipite pas à l'échaffaud en lui refusant tout secours , ne cessera du moins de l'accabler du poids de l'ignominie ; elle l'avilira par de nouveaux outrages, et lui reprochera toute sa vie un

délit pour lequel la justice ne lui a infligé qu'une peine temporaire.

Ainsi par une réprobation aveugle et irréfléchie, on empêche ordinairement les condamnés de redevenir des hommes utiles, des citoyens vertueux : car en les flétrissant sans retour, on entrave leur régénération morale : en leur refusant du travail, on les oblige à trainer une existence abjecte, on les voue à la misère et peut-être au crime, parce que, pour me servir d'une énergique expression de Robertson, *toute leur activité est consumée*, et que le besoin parle plus haut que la crainte de la justice.

A Londres on a ouvert à ces malheureux un refuge, où ils trouvent à la fin de leur détention, un asyle qui, en les arrachant au besoin, les préserve du mal. Cette belle institution a déjà sauvé du désespoir et conservé à l'honneur une foule d'hommes, auxquels la faim allait faire violer toutes les considérations, et braver les rigueurs de la loi.

Pourquoi un pareil établissement n'exis-

te-t-il pas dans notre pays ? Serait-il par exemple moins utile de fonder une colonie pour les galériens que pour les mendiants ? Celle de Botany-Baï, cette sentine où l'Angleterre repousse ses criminels, en a depuis longtemps prouvé l'utilité.

Qu'on y réfléchisse bien, les condamnés toujours signalés comme des malfaiteurs, repoussés de tout le monde, et ne pouvant employer leurs facultés, doivent, si je puis ainsi le dire, se constituer par la plus impérieuse nécessité, en état d'hostilité avec la société, parceque la société est injuste pour eux ; une main secourable eut pu les éloigner pour toujours du crime ; l'abandon, la pauvreté, le désespoir les y replongent, et leur rechute accuse non comme on le suppose leur incorrigible perversité, mais le vice de nos institutions.

.....

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

ET DERNIER.

MON DERNIER JOUR DE PRISON.

Que je voudrais bien tenir un de ces puis-
sans de quatre jours, si légers sur le mal
qu'ils ordonnent, quand une bonne disgrâce
a envé son orgueil ! Je lui dirais... que les
sottises imprimées n'ont d'importance qu'aux
lieux où l'on en gêne le cours ; que sans la
liberté de blamer, il n'est point d'éloge
flatteur, et qu'il n'y a que les petits hommes
qui redoutent les petits écrits.

BRAUMARONNAIS, *Mariage de Figaro*, acte 5, scène 4.

Lorsqu'après une longue et périlleuse
navigation le matelot, qui depuis longtemps
appelait la terre, regagne le port où il va
pouvoir se reposer de ses fatigues, avant
de s'élancer sur le rivage il se retourne, et
considérant la vaste étendue des mers, qu'il
voudrait pouvoir embrasser de ses avides
regards, il semble regretter les périls qu'il
a courus.

Le mois de ma détention est sur le point d'expirer; en quittant mon humble séjour bien certainement mon cœur n'éprouvera point de regrets, je serai tout entier au plaisir de la liberté. La liberté! qu'elle est douce! de quel enivrement pur elle remplit l'ame! il faut avoir été quelque tems sous les verroux pour en sentir tous les charmes.

Déjà j'ai reçu ce soir les félicitations de mes compagnons de captivité, auxquels j'ai été adresser mes adieux; car la prison rapproche toutes les distances, et l'infortune semble prendre plaisir à y réunir des gens, qui ne paraissaient guères devoir se rencontrer, et qui s'étonnent de se trouver ensemble. Quelques uns des détenus se réjouirent d'abord sincèrement de ma joie : ils étaient heureux de mon bonheur; ils me vantaient, ils m'exagéraient les agrémens de la liberté : l'homme le plus grossier en parlait avec sentiment. Je les observais tous avec attention : ils cherchaient à paraître calmes, indifférens sur leur position : mais un gémissement étouffé, leur sombre mélancolie et l'abattement qui se

peignait malgré eux sur leur visage, me décélérent le trouble de leur ame. Le malheur rend ordinairement l'homme envieux : il voudrait quand il souffre ne voir que des êtres souffrans comme lui : je sentis que ma libération, en les rappelant au sentiment de leur misère, devait aigrir les peines qu'ils voulaient cacher dans leur cœur, et je me retirai, en les plaignant, pour ne pas les affliger davantage.

Demain les barreaux de ma fenêtre, d'ignobles coupables, de soucieux guichetiers n'offusqueront plus mes regards, n'affligeront plus mon ame ! demain je ne serai plus au pain de la douleur et à l'eau d'angoisses ! demain j'irai revoir la maison paternelle, je serai libre !

Mais que de belles remontrances ne vais-je pas recevoir. J'en ai déjà été accablé aujourd'hui. Ce n'est pas assez, me disait ce matin Clainville, de se sentir, comme le bon M. Jourdain, en humeur de dire des jolies choses, il faut ne parler qu'avec tout respect, tout honneur des généraux, des fonctionnaires, des magistrats et de tous ces

gens là, qui commandent, jugent et régissent ce bas monde par un pur zèle de philanthropie, et dans l'intérêt de notre plus grand bien-être possible, même quand ils prennent quelquefois des mesures acerbes, qu'ils les exécutent militairement, et nous condamnent à un mois de pénitence aux petits Carmes. L'esprit dominé par de gothiques préjugés, et tout épouvanté pour l'honneur de ma famille, de mon emprisonnement, « Réparez, ajoutait en m'embrassant avec un air sévère le bon Dermon, qui me prêche quelquefois parce qu'il est vieux et qu'il m'a vu tout petit, réparez par votre bonne conduite la tache que vous avez faite à votre réputation. » Pour rassurer sa délicatesse, je lui observai que dans tous les tems l'innocence poursuivie par une horrible fatalité, avait été souvent précipitée dans les fers; qu'aux jours des révolutions, des réactions politiques, des fureurs de parti, on plongeait dans les cachots et les Malesherbes et les Russel; que le poète le Tasse et le philosophe Grotius y languirent pour satisfaire une cruelle jalousie acharnée à leur

perte; qu'un aveugle fanatisme, une barbare et superstitieuse ignorance y traînèrent ignominieusement et Socrate et Gallilée. — Je ne connais point tous ces gens là, me répondit-il avec feu, mais puisqu'ils ont été en prison je ne doute point qu'ils ne furent de très mauvais sujets, et vous ferez bien de ne pas suivre leur exemple. — Bon Dermon ! il n'est pas fort en histoire, il n'a pas encore su se dépouiller de ses vieilles idées, mais il est délicat sur le point d'honneur; et tout bien pesé ne serait-il pas préférable de raisonner un peu moins bien, et de se conduire un peu mieux. En général nous ne connaissons plus ces habitudes naïves et franches de la vie de nos pères; elles nous paraissent ridicules; elles n'excitent que notre dédaigneuse pitié, et quand on a insulté au passé on se croit un libéral : mais aimons nous encore la liberté, comme l'aimaient nos pères; lisez notre histoire, et observez ensuite l'esprit de notre siècle, ma question ne sera pas difficile à résoudre.

Il est pénible sans doute de devoir l'écrire mais il est malheureusement vrai que tout

esprit public est en quelque sorte éteint. Dévoré par les besoins du luxe, on ne songe plus qu'à l'intérêt, on vise à la fortune, et l'on cherche à se vendre au plus offrant.

Deux routes vont se présenter à vous, me disait un ami dont j'aime le noble caractère : votre intérêt bien entendu vous pousse vers l'une, elle est agréable et facile : c'est celle que suit l'homme qui prostitue sa conscience et sa plume au pouvoir pour en mériter les faveurs. Le devoir, l'honneur vous pousseront vers l'autre : c'est celle que suit l'homme ferme, désintéressé et indépendant : mais elle est dangereuse et ne conduit pas à une haute fortune. Vous pouvez opter ; mais songez-y bien : devant la justice comme devant l'opinion l'on est deshonoré quand on sert une cause, fut-elle juste, par faiblesse ou par intérêt et non par sentiment. — Mon choix ne saurait être douteux : je suivrai la route que m'indique ma conscience. — Au bout de cette route on trouve quelquefois la justice et les petits Carmes. — Qu'importe ? — On cherchera à vous flétrir. — L'honneur

d'un homme est-il au pouvoir d'un autre homme ?

Ils se trompent grossièrement en effet, ces hommes puissants qui cherchent, en traînant un écrivain devant les tribunaux, à étouffer la vérité par des jugemens : la vérité n'en reste pas moins la vérité, et le public juge suprême entre l'accusateur et l'accusé, doué d'un discernement trop éclairé pour se laisser surprendre à des chicanes judiciaires, refuse d'entrer dans les calculs de la mauvaise humeur, de la haine ou de la vengeance : obligé de prononcer entre un écrit revêtu du cachet de la sincérité et le jugement d'un tribunal, il accueille ordinairement l'un et casse l'autre : car le public juge aussi, et il juge en dernier ressort.

Jamais le pouvoir irrité ou offensé n'a invoqué, jamais il n'invoquera avec succès les lois et la justice contre l'écrivain qui en signalerait les projets, dévoilerait les erreurs, ou qui en dénoncerait l'arbitraire. On peut sans doute le persécuter, et le précipiter dans les prisons, mais ses op-

presseurs n'en seront pas moins poursuivis par un cri de réprobation, et ils ne trouveront partout que des hommes auxquels ils seront en mépris.

C'est même rendre quelquefois un service signalé à certains écrivains que de laisser éclater la mauvaise humeur qu'inspire la malice de leurs sarcasmes : c'est le meilleur moyen d'assurer la vogue de leurs productions, de leur donner une publicité qu'elles ne méritaient point et qu'elles n'eussent pu obtenir, si on les eût dédaignées. Le chevalier Morandes le savait bien. Obligé pour se soustraire à la vengeance du chancelier Maupeou, qu'il avait irrité par quelques couplets satyriques, de se retirer en Angleterre, ce folliculaire écrivit au ministre en lui envoyant une nouvelle pièce de vers. — Monseigneur, je n'ai jamais désiré que 3000 francs de revenu : ma première chanson, qui vous avait déplu, m'a procuré, uniquement parce qu'elle vous a déplu, un capital de 30,000 francs, qui placé à cinq pour cent, fait la moitié de ma somme : de grace, montrez le même courroux contre

la nouvelle satire que je vous envoie, cela complètera le revenu auquel j'aspire, et je vous promets que je n'écrirai plus.

Walpole, devenu tout puissant par son immoral système de corruption, et qui connaissait parfaitement les hommes, se garda bien de poursuivre ceux qui osaient s'élever contre la turpitude d'une dégradante administration : il était trop habile pour paraître attacher de l'importance à leurs véhémentes censures : lorsqu'au milieu de la chambre des Communes, Windham adressa à ce ministre les plus violens reproches..... à la tour, à la tour, s'écriait-on de toutes parts sur les bancs du parti ministériel, comme on y crie aujourd'hui en France à l'ordre, à l'ordre.—Je sais, dit Walpole en se levant avec calme, que l'honorable membre s'attend à me voir demander qu'il soit conduit à la tour : Eh bien ! je tromperai son espérance. Je n'en ferai rien.

Si Walpole eut envoyé l'orateur en prison, il lui eut infailliblement assuré une immense réputation, et c'est ce qui arrivera toujours lorsqu'un individu, quelque hum-

ble, quelque méprisable qu'il soit, sera poursuivi par l'autorité, et qu'on emploiera contre lui des moyens rigoureux.

Hypocrite dans sa vie politique, débauché dans sa vie privée, Wilkes était devenu l'horreur de tous les gens de bien de l'Angleterre ; les ministres ayant osé employer des mesures arbitraires pour l'opprimer, aussitôt l'indignation du peuple éclata ; tous ceux qui aimaient la patrie se firent une gloire de le défendre, et le pouvoir épouvanté dut reculer devant un homme dégradé, mais qui était protégé par la loi et soutenu de la force imposante de l'opinion publique.

Il ne faut pas se le dissimuler : tous ces procès que l'on intente aux écrivains, parce qu'ils auront bien ou mal jugé des actes publics d'un fonctionnaire, ne sont qu'une pierre de scandale, et ne paraissent propres qu'à jeter de la déconsidération sur l'autorité ; elles compromettraient la justice si la justice pouvait être compromise, car le public a une défiance naturelle du pouvoir : il croit que ces poursuites ne servent qu'un

mécontentement personnel : et comme par une sympathie secrète, il est toujours disposé à faire cause commune avec le citoyen qu'il croit opprimé, parce qu'il est faible, contre le fonctionnaire qu'il croit oppresseur, parce qu'il est tout puissant : c'est la lutte du pot de terre contre le pot de fer, dit-il, et il soutient le pot de terre, parce qu'il est pot de terre lui-même, et qu'il ne veut pas que le pot de fer brise impunément le pot de terre.

« Sous quelque idée de légèreté et d'in-
 » considération qu'on se plait à nous re-
 » présenter le peuple, écrivait avec raison
 » l'illustre Sully, j'ai éprouvé que souvent
 » il embrasse, à la vérité, certaines vues
 » avec chaleur ou avec fureur ; mais que
 » ces vues ont pourtant toujours pour ob-
 » jet quelque intérêt commun et d'une cer-
 » taine généralité, jamais un intérêt pure-
 » ment particulier, comme peuvent être
 » les ressentimens et les passions d'un seul
 » homme ou d'un petit nombre de per-
 » sonnes. Je hasarde même de dire que
 » sur ce point le juge le moins faillible est

» la voix de ce peuple même. » Hommes du pouvoir, quand vous voulez poursuivre un écrivain, commencez par interroger cette voix du peuple : des deux choses l'une est évidente, vous dira-t-elle : l'écrivain est coupable, ou il est innocent.

Est-il coupable ? Quelque puisse être le talent d'un libelliste, il n'échappe jamais au mépris et à la haine du public; il aura beau reproduire ses calomnies sous les formes les plus piquantes, elles ne pourront séduire le peuple, et moins encore l'indisposer contre des lois justes ou un fonctionnaire qu'il aime : on ne trompe pas facilement toute une nation sur ses intérêts, et jamais un écrivain ne s'élèvera ouvertement contre ses opinions, pas plus qu'il ne s'élèvera contre les éternels principes de la morale ou contre la vérité. Il n'est lu que parce qu'il est l'interprète de l'opinion publique, et qu'il exprime les sentimens des masses sociales : pense-t-on qu'il osât les méconnaître en dénigrant, en calomniant impitoyablement un homme environné de l'estime de ses concitoyens. Non, leur mépris

en ferait bientôt justice, et poursuivre le calomniateur ce serait supposer au mensonge, à la méchanceté, une influence qu'ils n'exercent jamais. Qui sait même si sa condamnation ne deviendrait pas pour lui un véritable brevet de civisme?

L'écrivain est-il innocent? l'immoralité de la loi sur la calomnie saute aux yeux, et l'indignation qui soulève l'âme, défend ici tous raisonnemens : ils sont inutiles.

Le texte de cette loi a été emprunté à la législation de l'affreuse chambre étoilée d'Angleterre : « Le libelle, dit Blakstone, » est une diffamation maligne de tout individu et surtout d'un magistrat, rendue » publique par l'impression, l'écriture, des » signes ou des dessins, soit pour exciter » sa colère, soit pour l'exposer à la haine, » au mépris et au ridicule du public. Il est » indifférent à l'essence d'un libelle, ajoute-t-il ensuite, que son contenu soit vrai » ou qu'il soit faux. » Comment, dira-t-on peut-être, la liberté de la presse a-t-elle pu survivre à cette loi tyrannique? Dans notre pays c'est encore une question de savoir si

l'art. 368 est applicable aux actes de la vie publique d'un fonctionnaire public : mais en Angleterre où l'affirmative ne saurait être contestée, tous les jours on imprime les satyres les moins équivoques contre le roi, les philippiques les plus virulentes contre le ministère ; on baffoue à chaque coin de rue par des caricatures sanglantes les personnages les plus augustes ; les journaux consacrent périodiquement leurs colonnes au récit des aventures galantes, des querelles intérieures des familles ; ils scrutent avec une indécence et avec une grossièreté condamnables dans le secret de la vie privée ; ils épuisent non seulement le sarcasme mais la turpitude contre les individus, et cependant les auteurs sont rarement poursuivis. Voulez-vous savoir pourquoi ? C'est qu'en dépit d'une loi rigoureuse et positive, le jury acquitte presque toujours ceux que le procureur de la couronne lui dénonce.

Quelques hommes ont dit, et sur-le-champ quelques allarmistes ont répété, qu'on ne doit point s'imaginer qu'il suffise de vivre

sous un gouvernement constitutionnel pour être en droit d'outrager un fonctionnaire... (aussi, m'est avis, que personne ne l'a imaginé), que les libelles ne peuvent être autorisés par aucune loi..... (d'accord si ce sont des libelles, c'est-à-dire des mensonges, d'indécentes satyres), et que les représentations respectueuses seules sont permises... Ah! ah! nous y voilà! des représentations respectueuses! L'entendez-vous, hommes du peuple ou de la populace, car c'est tout un pour certaines gens : des représentations respectueuses! voilà ce que l'on veut, mais non des représentations franches, sincères; elles sont coupables.—On vous a violentés, on vous a lésés dans vos droits, n'allez pas vous plaindre avec une impuissante énergie: mal pourrait vous en advenir : mais humiliez-vous sous la main qui vous accable; et si on vous dédaigne, malgré vos phrases mielleuses et votre profond respect, sachez vous taire, c'est le silence que l'on veut, que l'on exige : cela me rappelle à la mémoire une parade de la foire dans laquelle Arlequin qu'on écorche tout vif,

par les ordres et sous les fenêtres de je ne sais quel ministre, ayant poussé quelques cris arrachés par la douleur, le bourreau lui dit avec gravité : *Tais-toi, malheureux, tu vas éveiller monseigneur.*

Dans la Perse, où le souverain est regardé par le peuple comme l'image de la divinité, il y a un bouffon chargé de faire connaître la vérité au roi : il est vrai qu'il doit la dire avec adresse pour que le despote puisse rire de ses bons mots, sans se croire obligé d'en comprendre les allusions ! Et l'on ne pourrait, puissans de quatre jours, vous faire entendre quelques paroles hardies ? On ne pourra parler de vos gestes et de vos actes que l'éloge à la bouche ? Votre amour propre est donc bien méticuleux. Ou bien prétendriez-vous pouvoir violer impunément toutes les lois, sans que l'on puisse dévoiler avec énergie votre conduite odieuse, tyrannique. Eh quoi ! citoyen d'un état libre, me faudrait-il, comme un esclave qui parle à son maître, bégayer humblement une timide plainte : et non content de m'avoir opprimé, voudriez-vous

encore dicter le langage de mon indignation ? *Vous avez vaincu , réglez par la force , mais ne raisonnez pas avec la souffrance ; jouissez , mais n'insultez pas , mais ne commandez pas le silence à la douleur et la résignation au désespoir **.

Et pourquoi une plainte ferme, amère même, serait-elle condamnable, si elle est d'ailleurs vraie ? le bout de l'oreille se découvre ici malgré toute l'adresse qu'on met à le cacher, et toute la loi sur la calomnie, dont on cherche en vain à dénaturer l'esprit, se réduit en dernière analyse à ces termes plus simples et plus naïfs. Nous, qui vous gouvernons, nous voulons bien permettre qu'on nous loue avec bassesse, mais nous ne souffrirons point que l'on ose nous blâmer avec franchise.

Cependant s'ils ont cru pouvoir par des lois ambiguës se soustraire au jugement de l'opinion, ils se sont bercés d'une vaine espérance : il n'est aucune loi qui puisse faire taire la voix du peuple : elle exerce sa redoutable

* J'emprunte ces mots à Delille. Voyez la préface du poëme de la Pitié.

puissance jusque dans les états les plus despotiques. En Turquie, quand le peuple est exaspéré par quelque mesure du gouvernement, comme il ne peut déposer l'expression de sa colère dans les journaux, il met le feu à quelques maisons, qui n'en peuvent rien, il est vrai : mais comme le sultan a la coutume d'assister à l'incendie on parvient de cette manière à lui dire la vérité. « Singulier mode de donner des avis constitutionnels ! » dit fort plaisamment lord Russel. Oui : il est même un peu Turc. Hommes puissans, laissez parler le peuple avec liberté, si vous ne voulez pas qu'un jour il vous donne des avis à la mode turque.

Aucun gouvernement ne saurait, objecte-t-on, résister aux attaques ouvertes de la presse : je pourrais répondre que le gouvernement ne doit pas s'y exposer, et que si le peuple est réellement satisfait de son sort, ce ne sera jamais par de vains libelles, des pamphlets injurieux qu'on peut espérer de le soulever et de l'entraîner dans la voie dangereuse des révolutions. Les hommes savent, a dit un excellent écrivain anglais,

quand ils prospèrent; et quoiqu'ils aiment naturellement à murmurer de tout ce qui se fait, quelques artifices que l'on emploie, on ne persuadera pas à tout un peuple en possession de la liberté de risquer une guerre civile pour opérer un changement dans la forme du gouvernement. En général, un ministre sait parvenir soit à supporter, soit à étouffer les clameurs populaires. Les chuchotteries dénigrantes des courtisans de l'empereur des Russies sont dix fois plus dangereuses pour de bons ministres que tout le vacarme et la colère des sujets du roi d'Angleterre *. Comment donc quelques ministres montrent-ils tant d'acharnement contre la liberté de la presse? pourquoi ne cessent-ils de vouloir la restreindre, quand ils ne peuvent la détruire? Faut-il le dire? c'est que rougissant eux-mêmes des actes de leur ignoble administration, ils voudraient pouvoir les ensevelir dans l'oubli. Ils le sentent bien!

* Essai historique sur la constitution et le gouvernement anglais; par John Russel.

avec la presse libre, le despotisme est impossible, parce qu'ils sont exposés à la censure d'hommes éclairés qui étudient leur conduite, poursuivent dans tous les détours leur politique ténébreuse, et qui pourraient les traduire au tribunal inexorable de l'opinion publique : mais en enchaînant les plumes, en baillonnant les bouches, en opprimant la pensée, en ne tolérant en un mot que les représentations respectueuses, ils sauvent toutes les apparences ; ils peuvent soustraire en partie leur conduite à la juste réprobation du peuple, et parviennent quelquefois, en proclamant son indépendance, à le réduire à l'opprobre de la plus humiliante et de la plus basse soumission.

Sans la liberté de la presse et la discussion franche des actes de l'autorité, il est insensé de croire qu'un état constitutionnel puisse subsister longtemps, et les lois rester vierges. En arrivant au pouvoir les hommes ne cessent pas d'être hommes : si, ennemis nés du peuple, ils ne voient dans le citoyen qu'un *serf* qui doit gémir en silence sous le *knout* ad-

ministratif, quel frein pourra les contenir dans les bornes que la loi leur prescrit, et leur empêcher de sacrifier l'intérêt général à leur intérêt particulier, à celui de leurs protecteurs, de leurs protégés? — La libre expression de tous les sentimens.

Quand le prince est assez impolitique pour imposer des entraves à l'émission de la pensée, à qui fait-il tort? A la société et à lui-même. *A la société*, qui me semble quelque peu avoir le droit de savoir ce qu'on fait du pouvoir qu'elle confie, des deniers qu'elle accorde, et sous ce rapport elle est plus intéressée à connaître la vérité que l'écrivain n'est intéressé à la dire. *A lui-même*, parce qu'on eut pu lui signaler des erreurs qu'il est souvent dangereux de laisser subsister, et que la liberté de la presse empêche ou dévoile toutes ces petites vexations administratives, qui quand elles restent impunies, retombent toujours sur le gouvernement.

Pense-t-on que ce soit bien réellement dans l'intérêt du trône qu'on persécute, qu'on emprisonne les écrivains, que l'on

achète, que l'on proscrie les journaux, que l'on voudrait envelopper l'action du pouvoir de ces ténèbres palpables, si ingénieusement dépeintes par Milton? Qu'on se détrompe : l'intérêt du trône n'est que le prétexte de ces misérables précautions : et comme certains Tartufes qui s'inquiètent bien moins de tous les raisonnemens de l'athéisme, que du jour affreux que l'on répand sur leurs coupables intrigues et leur hypocrisie, il est pareillement des fonctionnaires qui s'inquiètent bien moins des insultes qu'on pourrait adresser à la majesté royale, que des moyens de faire observer le respect qu'ils se persuadent que l'on doit toujours à leur dignité.

Que n'écrivait-il contre moi, on ne l'eût point puni, disait je ne sais quel roi d'Angleterre, en voyant exposé au pilori un auteur qu'on y avait condamné, pour avoir écrit un libelle contre l'un de ses ministres. Ce prince avait étudié, paraît-il, les hommes du pouvoir de son temps. Ils sont les mêmes dans tous les pays.

Quelques expressions blessent une ex-

cellence à la représentation d'un ouvrage dramatique de Schiller (les Brigands); elle s'en irrite, elle intrigue, et le génie pauvre et sans appui reçoit l'ordre le plus positif de ne plus écrire sur aucun sujet : on le plonge même dans un cachot, et c'est là que bravant les ordres d'une absurde tyrannie, Schiller traça de nouveaux chefs-d'œuvre qui devaient faire l'orgueil de sa patrie, et couvrir d'un éternel opprobre son obscur persécuteur.

Quand donc se convaincra-t-on une bonne fois que le peuple, comme le dit un proverbe, n'est pas né avec une selle sur le dos, et les grands avec un fouet et des éperons pour le chevaucher? quand donc se persuadera-t-on que la pensée née avec l'homme, agit, reste libre malgré les chaînes qu'on voudrait lui imposer, et qu'elles n'ont d'autre résultat que de démoraliser l'écrivain, et partant toute la nation?

Faites des allégories, me disait dernièrement un journaliste malin, ne personnifiez plus; le public n'en reconnaîtra pas moins les hommes que vous voudrez dépeindre.

Ainsi toutes ces lois restrictives de la presse par lesquelles on veut remédier aux abus de la licence, ne remédient absolument à rien : elles apprennent seulement à l'homme le secret de les éluder avec adresse, et l'accoutumant à une honteuse hypocrisie, elles lui font oublier toute dignité, toute pudeur : ou bien elles l'obligent à s'envelopper de ténèbres, et alors il fait imprimer dans un obscur galetas des écrits clandestins, bien plats, bien scandaleux, bien grossiers. La presse libre, on eût dédaigné ces libelles diffamatoires : ils eussent couvert leur auteur d'infamie. La presse enchaînée, on les recherche avec avidité, avec empressement ; et plus ces obscurs pamphlets sont méchants, ignobles ; plus l'écrivain s'y traîne dans la fange plus il paraissent avoir de mérite : et si, comme on l'a dit souvent, la littérature est l'expression de la société, que faudra-t-il penser d'une société où l'on n'ose s'exprimer avec franchise ? quel en sera le caractère moral ? Il est vrai que cela n'inquiète guères certains fonctionnaires : mais cela nous inquiète beaucoup nous autres

gens de peuple? Il est vrai que nous ne sommes point fonctionnaires.

Que l'on y songe bien : l'intention secrète de tous ces apôtres intolérans de l'ignorance, le but caché de toutes les mesures violentes contre la pensée, c'est de parvenir au milieu d'un silence universel à exercer le pouvoir absolu : car la tyrannie peut seule vouloir imposer aux hommes un pénible mutisme; elle ne gouverne que par la corruption, la ruse, la violence, la déception, elle a besoin de cacher son avilissante politique sous un voile épais. Aussi sous l'empire, la loi sur la calomnie était-elle une véritable épée de Damoclès, sans cesse suspendue sur la tête de l'écrivain, pour l'empêcher de s'exprimer avec une mâle indépendance. Ah! si les lois comme l'a dit Montesquieu, ne sont point un art logique, mais la raison simple d'un père de famille, comment devons-nous considérer une loi qui condamne la vérité et qui ne nous laisse par conséquent que l'alternative également honteuse du silence ou du mensonge. Une pareille loi n'en est point

une : elle est un outrage à la raison, à l'équité : l'astuce a pu la concevoir, la tyrannie a pu nous l'imposer, la terreur a pu la faire recevoir, mais la justice et la morale la repoussent avec une égale horreur.

Un exemple en va rendre sensible les absurdes et funestes conséquences. Boileau a pu écrire impunément et sans craindre le tribunal correctionnel :

J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon *.

et tout le monde a ri du fripon Rolet, et la justice n'a pas flétri l'honnête homme qui l'avait démasqué : il n'en serait pas tout-à-fait de même aujourd'hui : le fripon Rolet porterait sa plainte à M. le procureur du Roi, contre l'honnête homme Boileau, et celui-ci serait obligé de s'asseoir sur le banc des accusés.—Calomniateur, où sont les preuves de mes friponneries, dirait Rolet avec assurance.—Hélas, répondrait Boileau,

* Il ne faut point sans doute souffrir qu'on appelle qui que ce soit fripon, fut-ce même en beaux vers : mais Boileau calomniateur !

Ces mots hurlent d'effroi de se trouver ensemble.

voici cent témoins. — Des témoins ne sont pas une preuve légale, interromprait le fripon,.....et le tribunal condamnerait l'honnête homme comme un calomniateur à l'emprisonnement, à la dégradation civique, à l'amende et aux frais. Rolet n'en serait pas moins un fripon : malgré le jugement chacun en serait convaincu et le juge lui-même, mais en attendant l'honnête homme Boileau irait expier en prison le tort grave d'avoir dit la vérité.

Il y a même plus : supposons un instant le juge Jeffreys, le colonel Kirke à la tête du pouvoir. L'humanité pleure et s'indigne de leur froide atrocité, de leurs caprices sanguinaires. Un citoyen courageux, animé d'une vertueuse colère, accable ces monstres du poids de leurs iniquités ; il les dévoue à l'animadversion des siècles ; et quand on devrait des couronnes civiques à son patriotisme, quand la justice devrait lui prêter son appui et l'aider à purger la terre de ces tigres, elle n'aurait de loi que pour le punir, elle le flétrirait ! Que veut donc la justice ? des représentations respectueuses.

Quoi ! du respect à un Jeffreys, à un Kirke !

Avec la loi sur la calomnie à tout moment le magistrat peut se trouver dans la déplorable nécessité de commettre une injustice légale, et de condamner l'innocent pour sauver l'honneur du coupable. Cela est inique, dira-t-on, je le sais bien : mais ce n'est pas le juge qui est inique, c'est la loi. Heureux l'écrivain qui fouillant dans l'histoire des temps passés, ne parle des hommes que lorsque plusieurs siècles pèsent déjà sur leur cendre. Maître de ses opinions, de ses jugemens, de ses paroles, il peut examiner leur vie et décrire leurs actions dans toute leur difformité : il peut flétrir impunément leur mémoire : ils ne se releveront pas de leur tombe pour porter contre lui plainte en justice, et le traîner sur les bancs du tribunal correctionnel. Mais malheur à l'écrivain dont la plume indépendante oserait tracer avec vérité le tableau des événemens de notre siècle, et peindre les hommes comme ils furent. On ne pourra combattre ses opinions, on ne pourra contester sa fidélité

mais la loi sur la calomnie à la main, on parviendra à le traîner dans les prisons pour le punir du crime impardonnable de n'avoir point écrit le mensonge : cependant, si beaucoup de dangers attendent l'écrivain qui rassemble des matériaux pour l'histoire de notre temps, honte à celui qui trahirait lâchement la vérité et dont la plume captive se serait vendue au pouvoir : ses impostures serviles n'exciteront que le dégoût, et son talent, puisque le talent se laisse corrompre, ne le sauvera point de l'opprobre et de l'oubli.

Trop long-temps les peuples ont été le jouet de l'intrigue, de la déception : la vérité est le besoin de notre siècle, et ce ne sera pas avec des lois qu'on parviendra à l'étouffer.

FIN.

NOTES.

I.

Cette lettre a été insérée dans le journal du 6 juillet 1826.

II.

Cette lettre porte la date du 8 juillet : mais plusieurs raisons m'engagèrent à ne pas la publier avant le 13.

Quoique l'on m'ait témoigné le désir de voir mes deux lettres à la suite de mon ouvrage, de graves considérations m'ont engagé à ne pas les y insérer : quand j'ai écrit mes lettres j'ai cru que je devois les écrire ; les réimprimer, ce serait faire supposer que je cherche à renouveler le scandale d'une affaire déplorable, et je l'avoue, je n'aime pas le scandale.

III.

Le jugement de la Cour d'appel se trouve dans le Courrier des Pays-Bas du 20 septembre 1826, il annulle

celui du tribunal correctionnel qui m'avait condamné le 3 aout précédent comme calomniateur à 3 mois de prison, 5 années de privation de mes droits civils, 25 fl. d'amende et les frais du procès.

IV.

Voir le journal de Bruxelles du 4 août et le Courrier des Pays-Bas du 5 du même mois.

TABLE DES MATIÈRES.

	Lettre à un ami.	i
CHAP.	1. Mon entrée en prison.	1
—	2. Des prisons.	19
—	3. Messe des prisonniers.	49
—	4. De la satire.	62
—	5. De la mendicité.	79
—	6. De l'éducation du peuple.	101
—	7. Un mot sur mon jugement.	129
—	8. Comité des prisons.	135
—	9. De la religion du peuple, nécessité de l'améliorer.	157
—	10. Que pourrait-on encore faire pour améliorer l'état des prisons.	174
—	11. De la pistole.	193
—	12. Un jour de visites.	196
—	13. De la nécessité de réformer la législation pénale.	212
—	14. Fragmens d'une histoire de la prison des Petits-Carmes.	225
—	15. Étude des lois.	235
—	16. De la colonisation des condamnés.	245
—	17. Mon dernier jour de prison.	252
	Notes.	281



